



Rapport final d'évaluation de la stratégie « Héritage & Durabilité » de Paris 2024

Axe stratégique « Bâtir l'héritage social
des Jeux de Paris 2024 »

Juillet 2025



Avertissements

La stratégie « Héritage & Durabilité » de Paris 2024 comporte deux axes stratégiques : un premier axe intitulé « Livrer des Jeux plus responsables » et un second intitulé « Bâtir l'héritage social des Jeux de Paris 2024 ».

Ces deux axes ont fait l'objet d'une évaluation globale à travers la rédaction de quatre rapports d'évaluation :

→ **L'axe stratégique 1 « Livrer des Jeux plus responsables »** a fait l'objet de deux rapports d'évaluation, l'un publié en mai 2024 à quelques semaines de la cérémonie d'ouverture des Jeux de Paris, l'autre publié en décembre 2024 à l'occasion du dernier Conseil d'administration du Comité d'organisation des Jeux de Paris 2024.

→ **L'axe stratégique 2 « Bâtir l'héritage social des Jeux de Paris 2024 »** a donné lieu à la publication d'un premier rapport d'évaluation en novembre 2023 rédigé par un groupement d'évaluateurs et fait l'objet du présent rapport.

Ces quatre rapports fournissent une évaluation complète de la stratégie « Héritage & Durabilité » de Paris 2024. Ils ne prétendent cependant pas constituer une évaluation exhaustive de l'héritage des Jeux, celui-ci devant être apprécié de façon plus globale et sur un temps plus long.

Édito Tony Estanguet



© Paris2024

TONY ESTANGUET

— Président de Paris 2024

« Avec Paris 2024, nous avons avant tout souhaité sublimer le cœur des Jeux: le sport et les athlètes. Avec des sites au pied des plus beaux monuments de Paris, dans les jardins du château de Versailles, ou sur la mythique vague de Teahupo'o à Tahiti, nous avons voulu offrir aux athlètes les plus belles scènes pour performer, et permettre aux spectateurs de vivre des émotions dont ils se souviendront à jamais. Organisés dans ce même décor unique, les Jeux Paralympiques nous ont à nouveau fait vibrer mais ont surtout fait évoluer les regards sur le handicap et sensibilisé toute une génération à la différence.

Au cours de cet été 2024, des millions de familles, d'amis, d'amoureux, de collègues, de voisins, se sont créés des souvenirs communs. Cet été, tout un pays a vibré en même temps, a ressenti les mêmes émotions, au même moment, devant les mêmes exploits.

L'héritage de Paris 2024, c'est d'abord tout cela. Mais dès le départ, nous avons aussi l'ambition de capitaliser sur la dynamique des Jeux, sur leur pouvoir d'attraction et sur leur visibilité médiatique, pour faire bouger les lignes et mettre des sujets de société au centre du débat public, à commencer par la place du sport dans notre pays.

Face à l'accroissement constant de la sédentarité et aux risques qu'elle fait peser sur les nouvelles générations, notre priorité a été de mettre plus de sport dans la vie des Françaises et des Français en pensant des programmes et des dispositifs sur le long terme, mis en place grâce à l'élan des Jeux et pensés pour perdurer une fois la flamme éteinte.

Ainsi, nous avons initié, pensé, testé et déployé plusieurs dispositifs en faveur du développement de la pratique sportive, à l'école, dans l'espace public ou en entreprise pour que le sport et ses bienfaits se diffusent à toute la société.

Dans le sillage de programmes phares tels que la généralisation des 30 minutes d'activité physique quotidienne à l'école ou le développement du Savoir-Nager, des millions de jeunes sont accompagnés depuis plusieurs années vers une pratique sportive plus régulière. Un héritage concret pour une société plus active, mis en place depuis les débuts du projet et qui perdure aujourd'hui.

Enfin, au-delà des résultats et enseignements qui vous sont présentés dans ce rapport, la démarche d'évaluation constitue en elle-même un héritage fort de Paris 2024. En s'inscrivant dans le cadre de

référence posé par l'OCDE, nous avons souhaité contribuer à une réflexion globale sur l'impact des événements sportifs et inspirer les futurs organisateurs à en faire de même pour viser toujours **plus vite, plus haut, plus fort et ensemble** pour l'héritage des Jeux.

Merci aux évaluateurs pour la qualité de leurs travaux, à l'ensemble des parties prenantes – acteurs du mouvement sportif national et international, Etat, collectivités hôtes, territoires Terre de Jeux 2024, monde économique, tissu associatif et citoyen... - qui ont bâti l'héritage de Paris 2024 depuis le début et continuent de lui donner vie, et à toutes celles et ceux qui ont contribué à mettre sur pied ces Jeux d'une nouvelle ère. >>



© Paris2024

Édito du Comité de suivi de l'évaluation



@Ludovic Le Couster

HOLGER PREUSS

— Président du Comité de suivi de l'évaluation

« **Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ont établi de nouvelles normes. À une époque où les grands événements sportifs sont de plus en plus accueillis avec scepticisme, Paris a réussi à organiser bien plus qu'une simple fête sportive. Les Jeux ont servi de catalyseur pour le changement social, la responsabilité environnementale et le renouveau économique régional.** La stratégie de durabilité et d'héritage n'était pas un élément supplémentaire, mais le principe directeur de l'ensemble du processus de préparation et de mise en œuvre.

Deux objectifs généraux ont guidé les actions menées par les organisateurs et les parties prenantes des Jeux : organiser des Jeux responsables et construire un héritage durable pour la société. Paris 2024 a remarquablement réussi à mettre en œuvre ces lignes directrices sur les plans écologique, social et économique.

L'un des projets phares était un programme ambitieux visant à encourager l'activité physique parmi la population. Le programme des 30 minutes d'activité physiques quotidienne pour tous les écoliers est un exemple frappant de la manière dont des événements peuvent avoir des retombées sociales. Cela n'a été possible que grâce à l'implication ciblée du ministère de l'Éducation nationale et des écoles, et on espère que cela déclenchera un processus à long terme qui se poursuivra après les Jeux. La promotion systématique de l'activité physique au quotidien contribue à la santé physique et mentale, à la participation sociale et aux opportunités éducatives. Paris 2024 a ainsi testé et, en partie, posé les bases d'une politique sociale axée sur la santé, dans laquelle le sport est intégré comme une norme quotidienne.

Dans le même temps, une grande importance a été accordée à la mise en place d'infrastructures aussi accessibles que possible.

Des mesures d'accessibilité dans les transports publics, les espaces urbains, les installations sportives et les services numériques ont permis aux personnes à mobilité réduite de participer activement aux Jeux. Si tous les défis n'ont pas été relevés, un signal important en faveur d'une plus grande participation a été envoyé. Il sera essentiel de veiller à ce que les changements initiés s'inscrivent dans la durée.

La durabilité économique était un autre aspect essentiel. Paris 2024 s'est concentré non seulement sur des infrastructures à faibles émissions, mais aussi sur la dynamisation de l'économie locale. L'attribution de contrats à des petites et moyennes entreprises, en particulier dans le secteur de l'économie sociale et solidaire et dans les territoires prioritaires, ainsi que la création de nombreux nouveaux emplois, notamment pour les jeunes, montrent que les méga-événements peuvent avoir un impact économique positif lorsqu'ils sont planifiés de manière stratégique. L'effet d'entraînement économique créé par les Jeux n'était pas le fruit du hasard, mais le résultat d'une gestion ciblée. Cela a permis d'établir une nouvelle conception de l'héritage économique, en mettant l'accent non plus sur des projets spectaculaires à grande échelle, mais sur la création de valeur structurelle pour la population locale.

Un an après la fin des Jeux, les mesures qui ont réellement un impact se dessinent plus clairement. Les premières analyses montrent que l'initiative en faveur de l'activité physique dans les écoles répondait à des enjeux structurels et qu'elle commence à porter ses fruits dans les territoires précurseurs. Les nouveaux espaces urbains dédiés à l'activité physique et l'aménagement des cours de récréation des écoles sont également utilisés. Les mesures économiques portent également leurs fruits : de nombreuses petites entreprises déclarent que leur participation aux Jeux a donné un élan durable à leur déve-

loppement. Cela laisse espérer que l'impact des mesures initiées ou accélérées dans le cadre des Jeux continuera à croître et à se stabiliser dans les années à venir.

Le succès de Paris 2024 ne réside pas seulement dans sa vision, mais aussi dans sa mise en œuvre cohérente et sa volonté d'innover. Cette édition des Jeux a prouvé qu'il est possible d'organiser un méga-événement différent, qui mise sur des changements structurels, une valeur ajoutée sociale et un impact durable plutôt que sur des effets à court terme ou un effet glamour symbolique. Ces mesures ont été intégrées dès le départ dans les structures politiques, sociales et économiques existantes et ont trouvé des partenaires pour donner vie aux initiatives, y compris après les Jeux, une approche qui permet d'obtenir des effets à long terme.

Je tiens à exprimer mes sincères remerciements à tous les membres du Comité de suivi de l'évaluation de la stratégie « Héritage & Durabilité » pour leur travail dévoué qui a permis de poser les bases de la transparence, de l'efficacité et du développement futur. Je tiens également à remercier la France, et la ville-hôte de Paris en particulier, pour leur courage politique et leur vision sociale qui leur ont permis d'établir de nouvelles normes et d'embrasser le changement, tant sur le plan rhétorique qu'opérationnel. Je tiens également à remercier tout particulièrement le CIO et l'OCDE, dont le soutien structurel, technique et normatif a joué un rôle important dans l'établissement des Jeux de Paris 2024 comme modèle crédible et durable pour les grands événements. Leur impulsion et leur influence ont accompagné et renforcé Paris 2024 dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie d'héritage profondément enracinée. >>

Édito du groupement d'évaluateurs

« Dès 2019, le Comité d'organisation des Jeux de Paris 2024 a pris l'initiative de conduire, de manière proactive et volontariste, une évaluation rigoureuse, transparente et ambitieuse des effets générés par les actions à vocation sociale et sociétale déployées dans le cadre de la stratégie « Héritage & Durabilité ». La démarche évaluative a été mise en œuvre à l'appui d'un cadre méthodologique de référence, lisible et robuste, aligné sur les standards internationaux en la matière, en particulier ceux de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE).

Cette démarche d'évaluation a été menée de façon indépendante par notre groupement d'évaluateurs, en étroite collaboration avec les différentes parties prenantes, sous la supervision scientifique d'un Comité de suivi composé d'experts français et internationaux issus de la communauté académique, du monde institutionnel et du mouvement sportif. La réussite de cette démarche a également reposé sur le concours indispensable du Comité d'organisation lui-même, qui a mis à disposition les données nécessaires à l'ensemble des travaux d'évaluation ou facilité leur accès.

Le présent rapport constitue le second volet de l'évaluation de l'axe 2 de la stratégie « Héritage & Durabilité », dont l'objectif visait à « bâtir l'héritage social et environnemental des Jeux de Paris 2024 », une initiative portée par le Comité d'organisation des Jeux de Paris 2024 et de ses parties prenantes. Ce rapport,

rédigé par notre groupement, s'inscrit dans le prolongement du premier rapport d'évaluation publié en novembre 2023. Il vient également compléter les travaux menés par le Comité d'organisation des Jeux de Paris 2024 sur l'axe 1 de cette même stratégie, visant à « Livrer des Jeux plus responsables », ayant donné lieu à la publication de deux rapports en mai et décembre 2024.

Ce second rapport d'évaluation permet d'approfondir la documentation des réalisations, des résultats et, dans certains cas, des premiers impacts des programmes et actions déployés dans le cadre de la stratégie « Héritage & Durabilité ». Le lecteur y trouvera ainsi des éléments d'analyse quantitatifs et qualitatifs des actions structurantes de cette stratégie. Cependant, deux points doivent être précisés :

→ **En ce qui concerne le périmètre du rapport, seuls les programmes et actions à finalité sociale de la stratégie « Héritage & Durabilité » ont été analysés. Ce rapport ne constitue donc pas une étude exhaustive de l'héritage global des Jeux de Paris 2024.** Une telle analyse pourra être réalisée en croisant plusieurs rapports d'évaluation : nos rapports de 2023 et 2025 ; les rapports du Comité d'organisation des Jeux de Paris 2024 de mai et décembre 2024 ; les travaux menés sous l'impulsion de l'Etat français (qui coordonne un programme de 14 études d'évaluation) et des collectivités territoriales (notamment ceux de la Ville de Paris et du Conseil Départemental

de Seine-Saint-Denis) ; sans oublier les nombreux travaux de la communauté scientifique portant sur le Jeux de Paris 2024.

→ **En raison du délai limité d'analyse (un an après la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques), ce rapport ne prétend pas non plus fournir une évaluation définitive des « effets structurels de long terme » (l'héritage au sens strict).** Il propose plutôt une première évaluation des dynamiques initiées, des réalisations accomplies, des résultats obtenus et des impacts préliminaires identifiés. Le véritable héritage d'un événement sportif majeur se mesure sur le long terme. Cette évaluation préliminaire permet de dessiner les contours des perspectives d'héritage, tout en identifiant les conditions nécessaires à sa concrétisation à moyen et long terme. Comme le souligne l'ensemble des travaux académiques dans ce domaine, c'est généralement après une période de 5 à 10 ans que l'héritage, qu'il soit tangible ou intangible, peut être pleinement appréhendé.

Enfin, parce que les Jeux de Paris 2024 sont désormais derrière nous et dans la perspective des futures éditions des Jeux (notamment les Jeux d'hiver des Alpes françaises en 2030, ainsi que les éditions estivales et hivernales dans d'autres villes hôtes à travers le monde), ou dans celle de l'organisation d'autres grands événements sportifs internationaux en France, ce rapport entend constituer une contribution utile à la réflexion internationale sur l'évaluation des grands événements spor-

tifs. Il identifie ainsi des « bonnes pratiques » et des « points d'amélioration », en s'adressant aux futurs organisateurs d'événements sportifs internationaux. En outre, il propose un cadre d'analyse transposable et adaptable aux spécificités de chaque événement et de chaque organisateur, fondé sur l'anticipation, la transparence, la robustesse méthodologique et l'association des parties prenantes. À ce titre, ce rapport se veut un outil de référence susceptible d'inspirer d'autres initiatives en France et à l'étranger, dans un contexte où les impacts et l'héritage des grands événements sont de plus en plus scrutés.

Nous espérons donc modestement que ce rapport contribuera à éclairer les acteurs publics et privés engagés dans l'évaluation de l'héritage des Jeux, mais aussi à renforcer la culture de l'évaluation dans le champ des politiques sportives et événementielles. >>

À propos du groupement d'évaluateurs

Centre de Droit et d'Economie du Sport (CDES)

Créé en 1978, le Centre de Droit et d'Economie du Sport s'est dès l'origine, inscrit dans une logique transversale et pluridisciplinaire (droit, économie, gestion) en vue de contribuer à la professionnalisation du secteur du sport et d'en accompagner les acteurs. Le CDES s'attache à concilier rigueur universitaire et adaptation aux enjeux des parties prenantes du sport à travers une immersion en tant qu'acteur du mouvement sportif et des institutions publiques du sport. Il développe de nombreuses activités d'études et de conseil, de formations et de publications qui en font une référence nationale et internationale dans le secteur. Sur les missions d'études dans le champ sportif, le CDES a accompagné de très nombreuses organisations du mouvement sportif français et international ou du secteur public (Commission Européenne, État français, collectivités territoriales). Il a notamment développé une très forte expertise sur l'analyse de l'impact économique et social du sport et des événements sportifs.



<https://www.cdes.fr>

Pluricité

Créé en 2004, le Groupe Pluricité est un cabinet spécialisé en évaluation et mesure d'impact, reconnu entreprise solidaire d'utilité sociale. Son objet est de renforcer l'efficacité et l'utilité de l'action publique. Le cabinet dispose de plus de 1000 références de missions d'évaluation et de mesures d'impact, à toutes les échelles territoriales, sur les thématiques de l'insertion, des solidarités, de l'éducation / jeunesse, de la santé, de l'aide au développement et du sport, Pluricité mêle dans ses interventions, d'une part l'exigence de méthodologies rigoureuses, permettant d'apporter aux décideurs et aux gestionnaires les meilleures « preuves » des effets de l'action publique, et d'autre part, l'ambition d'un échange argumenté entre toutes les parties prenantes, tout au long des processus d'évaluation. Pluricité contribue activement à l'émergence de l'évaluation comme un instrument de pilotage des politiques publiques au service de la démocratie, comme une activité professionnelle à part entière et comme un domaine de recherche prometteur. Pluricité place à ce titre l'innovation méthodologique et la R&D au cœur de ses démarches d'évaluation et d'assistance technique. Cette approche d'évaluation est enrichie par une sensibilité particulière aux questions de concertation et de participation avec les contribuables / riverains / habitants / usagers / citoyens. Pour Pluricité, ce souci de participation citoyenne correspond à une motivation profonde, dictée par des impératifs tant démocratiques que managériaux.

pluricité
GROUPE

<https://www.pluricite.fr>

Agence Phare

Agence Phare est une agence d'étude, de conseil et de recherche spécialiste de l'évaluation de politiques publiques, de programmes et de projets. Depuis sa création en 2014, elle a développé une forte expertise dans le champ de l'éducation, de l'inclusion, de l'égalité femmes-hommes et de l'insertion, notamment dans le domaine du sport et du sport et développement. Agence Phare mobilise la créativité et la rigueur des sciences sociales pour réaliser des évaluations. Elle s'appuie ainsi sur quatre niveaux d'exigences : une connaissance préalable des travaux scientifiques sur les questions abordées, une immersion sur le terrain, une analyse fine du changement et de ses facteurs, et la production de préconisations stratégiques à visées opérationnelles. Agence Phare a également développé une forte expertise pour associer les parties prenantes des politiques et des projets (décideurs, acteurs de terrain, usagers et citoyens) à la co-construction des indicateurs de l'évaluation et à la mise en débat des préconisations. Agence Phare accompagne ainsi les ministères, collectivités, fondations, associations dans le dialogue, la prise de décision et la construction de programmes d'innovation et d'action.

agencephare
(AGENCE DE SCIENCES SOCIALES)

<https://agencephare.com/>



@Paris2024

Table des matières

Édito Tony Estanguet.....	4
Édito Holger Preuss.....	6
Édito du groupement d'évaluateurs.....	8
Introduction.....	14

01 Le Fonds De Dotation Paris 2024 — 25

1.1 Les objectifs du Fonds de dotation.....	26
1.2 Les impacts du volet accompagnement du Fonds de dotation.....	35

02 Le sport pour l'éducation — 41

2.1 Les objectifs de Paris 2024.....	44
2.2 Les actions emblématiques.....	47
2.2.1. Objectif #1 : Augmenter l'activité physique et sportive de la maternelle à l'université.....	47
2.2.2. Objectif #2 : Soutenir le rôle du sport pour le plaisir d'apprendre et de vivre ensemble.....	57
2.2.3. Objectif #3 : Utiliser le sport comme un moteur d'engagement et de citoyenneté.....	64
2.3. Evaluation intermédiaire.....	69
2.3.1. Une stratégie très pertinente et cohérente pour promouvoir le sport comme un levier d'éducation.....	69
2.3.2. Des résultats quantitatifs significatifs mais des impacts réels sur les jeunes et les professionnels à préciser.....	70
2.3.3. Un héritage à considérer avec précaution.....	71

03 Le sport pour la santé — 75

3.1 Les objectifs de Paris 2024.....	79
3.2 Les actions emblématiques.....	83
3.2.1. Objectif #1 : Bouger plus à l'école.....	83
3.2.2. Objectif #2 : Bouger plus en ville.....	95
3.2.3. Objectif #3 : Bouger plus au travail.....	101
3.3. Evaluation intermédiaire.....	106
3.3.1. Une stratégie globalement pertinente et cohérente.....	106
3.3.2. Des résultats encourageants mais à confirmer.....	108
3.3.3. Des défis importants à relever pour bâtir un véritable héritage.....	109

04 Le sport pour l'inclusion, l'égalité et la solidarité — 113

4.1 Les objectifs de Paris 2024.....	119
4.2 Les actions emblématiques.....	121
4.2.1. Objectif #1 : Promouvoir l'inclusion sociale, notamment en termes d'accessibilité universelle.....	121
4.2.2. Objectif #2 : Favoriser l'égalité et lutter contre les discriminations notamment liées au genre.....	138
4.2.3. Objectif #3. Soutenir l'insertion professionnelle, notamment des publics les plus éloignés du marché de l'emploi.....	151
4.3. Evaluation intermédiaire.....	162
4.3.1. Une stratégie globalement pertinente et cohérente.....	162
4.3.2. Des avancées et des impacts notables.....	164
4.3.3. Un héritage prometteur, mais à consolider.....	165

05 Enseignements pour de futurs grands événements sportifs internationaux — 166

5.1 Des bonnes pratiques à adapter.....	168
5.1.1. Une ambition initiale maintenue chemin faisant.....	168
5.1.2. Une méthode de travail collective et structurée.....	172
5.1.3. Des programmes emblématiques ayant des résultats visibles et structurants.....	175
5.2. Des points d'amélioration à intégrer.....	176
5.2.1. Une évaluation limitée à la stratégie « Héritage & Durabilité » de Paris 2024 et pas à l'ensemble de l'Héritage des Jeux.....	176
5.2.2. Une appropriation inégale des dispositifs.....	178
5.3 Une dimension stratégique à asseoir dans le temps et des moyens à sécuriser.....	180

06 Annexes — 184

Annexe I : Glossaire.....	186
Annexe II : Composition et présentation des membres du Comité de suivi de l'évaluation.....	190
Annexe III : Tableau de bord d'indicateurs de Paris 2024 retenus pour l'évaluation de la dimension sociale de la stratégie « Héritage & Durabilité ».....	193
Annexe IV : Tableau de bord d'indicateurs d'impact issus des guides de l'OCDE pour les événements culturels, sportifs et commerciaux.....	198
Annexe V : Légataires des programmes impulsés dans le cadre des Jeux de Paris 2024.....	200

Introduction

Après sept années d'une intense préparation, les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ont déployé une organisation exemplaire au cours des deux quinzaines de compétition (du 26 juillet au 11 août puis du 28 août au 8 septembre), apportant une nouvelle démonstration de la capacité de la France à accueillir un grand évènement sportif d'ampleur internationale. Des spectacles orchestrés par Thomas Jolly et ses équipes aux performances des athlètes, en passant par la ferveur des supporters tricolores sur l'ensemble des sites, la compétition a été ponctuée de moments forts et iconiques qui n'auraient pu voir le jour sans la minutie et le travail des équipes du Comité d'organisation, la disponibilité enthousiaste des volontaires et la mobilisation des parties prenantes publiques et privées impliquées à chaque étape de ce projet sans égal.

Néanmoins, le succès des Jeux Olympiques et Paralympiques ne peut se réduire au seul bon déroulé des épreuves et de l'organisation générale de la manifestation. Il doit aussi s'apprécier à l'aune des objectifs économiques, sociaux et environnementaux promus par les parties prenantes dans des dispositifs d'accompagnement ou des politiques publiques créés ou accélérés à la faveur de l'évènement. Les parties prenantes avaient en effet pour objectif que les Jeux servent de catalyseurs de projets connexes censés produire des effets durables sur le territoire hôte que le système olympique désigne sous le terme d'héritage¹. Sous l'impulsion du Comité International Olympique (CIO), les organisateurs s'engagent à mettre en œuvre de tels programmes puis à les faire évaluer de manière indépendante. C'est à cette entreprise que s'attelle le présent rapport en proposant des conclusions intermédiaires

relatives à la stratégie « Héritage & Durabilité » co-construite par le Comité d'organisation des Jeux de Paris 2024 et ses parties prenantes.

Nous rappelons aux lecteurs et lectrices que l'ambition de ce rapport n'est pas de livrer une évaluation d'impact globale des Jeux, dans toutes les dimensions déployées par les autorités publiques, le mouvement sportif, le monde associatif et l'ensemble des groupes, institutions ou individus ayant promu des actions arrimées à l'évènement. L'ampleur prise par la vague olympique entre 2017 et 2024 rend cette tâche particulièrement ardue², nécessite la mobilisation d'expertises très diverses, et suppose une temporalité étendue. Cet effort évaluatif global sera une entreprise collective portée par les différentes administrations centrales (cf. Encadré infra), locales, ainsi que par les nombreux travaux académiques en cours et à venir.

Ce rapport est donc circonscrit à un périmètre bien défini. Il s'agit d'évaluer la stratégie « Héritage & Durabilité » de Paris 2024 et de ses parties prenantes. L'analyse ne prétend pas déterminer l'avènement ou non d'effets durables qui constitueraient un héritage que seul le temps long sera en mesure de confirmer ou d'infirmer. Elle entend plus modestement identifier des dynamiques et/ou des conditions nécessaires à la matérialisation d'effets structurels de long terme pour les territoires français et leur population.

¹ Le Comité International Olympique définit l'héritage comme une "vision" qui "englobe tous les bénéfices tangibles et intangibles à long terme amorcés ou accélérés par l'accueil des Jeux Olympiques/de manifestations sportives pour les personnes, les villes/territoires et le Mouvement olympique" (CIO, 2017, "Approche stratégique en matière d'héritage. Une stratégie pour l'avenir", Lausanne, p. 2)

² Pour la seule Seine-Saint-Denis, une équipe de chercheurs a identifié plus de 1070 points d'impact et l'implication de plus de 300 acteurs institutionnels. D. Charrier, J. Jourdan, H. Bourbillères, M. Djaballah, C. Parmantier, "JO en Seine-Saint-Denis : de la "promesse olympique" à la réalité des impacts sociaux" (2025, à paraître).

Une stratégie « Héritage & Durabilité » co-construite par Paris 2024 et ses parties prenantes

Etablie en intégrant les recommandations de l'agenda 2020+5 du Comité International Olympique ainsi que les recommandations de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), la stratégie « Héritage & Durabilité » de Paris 2024 poursuivait deux grandes ambitions :



© Paris2024

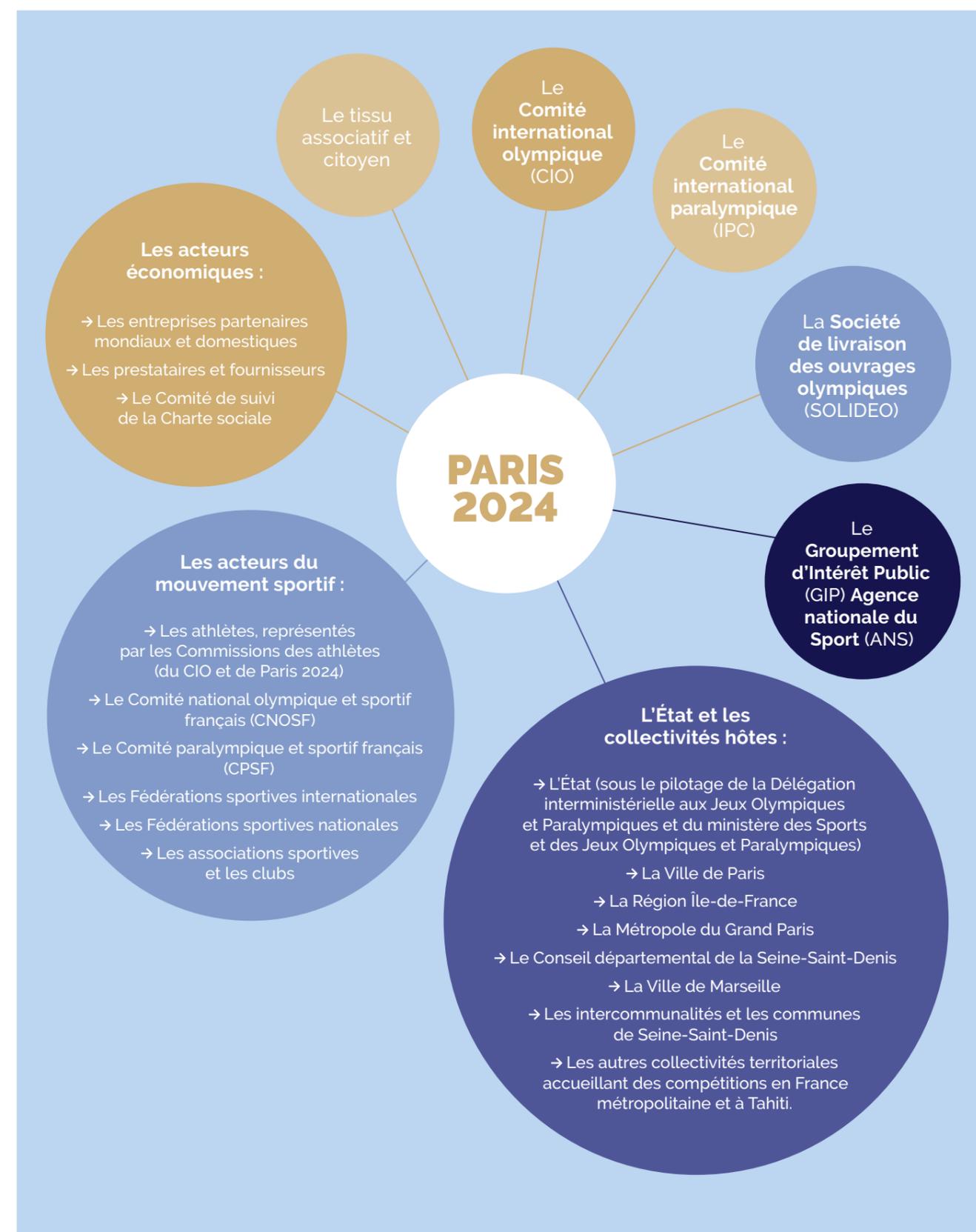
01 — Livrer des Jeux plus responsables et innovants sur le plan social et environnemental. Ce premier axe visait à inscrire l'organisation du plus grand événement sportif au monde au service de l'environnement, du développement économique et social et de l'amélioration de la qualité de vie dans les territoires hôtes.

02 — Bâtir l'héritage social et environnemental des Jeux. Ce second axe visait à mettre le sport au service de l'individu, de la société et de la planète en l'utilisant comme un outil permettant de générer des externalités positives sur les plans de l'éducation, de la santé, de l'inclusion et de la transition écologique.

Si cette stratégie « Héritage & Durabilité » a été impulsée et coordonnée par Paris 2024, elle n'a pour autant pas été bâtie sans concertation ni appliquée de façon descendante. Au contraire, elle a été co-construite par Paris 2024 et l'ensemble des parties prenantes impliquées dans la préparation des Jeux, qu'il s'agisse d'acteurs publics (Etat et collectivités territoriales) ou d'acteurs privés (mouvement sportif français et international, partenaires internationaux et domestiques). Cette stratégie collective a ainsi constitué un cadre commun pour l'ensemble des acteurs en reflétant la diversité de leurs priorités en matière d'héritage et de durabilité tout en assurant une cohérence d'ensemble pour garantir un impact fort.

SCHÉMA N°1 :

— Liste des parties prenantes de Paris 2024 et acteurs engagés dans l'organisation des Jeux



Un effort évaluatif global



Pour mesurer les effets (réalisations, résultats et impacts) produits par la stratégie « Héritage & Durabilité », un cadre évaluatif global a été mis en place. Celui-ci est composé :

→ Des travaux et études directement menés par Paris 2024.

Le comité d'organisation des Jeux de Paris 2024 a ainsi mis en place, dès 2021, une démarche évaluative ambitieuse. Elle s'est notamment matérialisée par la publication de trois rapports d'évaluation :

- Un premier rapport d'évaluation de l'axe 1 « *Livrer des Jeux plus responsables et innovants sur le plan social et environnemental* » publié en mai 2024 ayant été actualisé en décembre 2024³.
- Un rapport concernant l'évaluation de l'axe 2 « *Bâtir l'héritage social et environnemental des Jeux* » publié en novembre 2023⁴.

→ Des travaux et études réalisés par les parties prenantes des Jeux,

en particulier l'État et les collectivités territoriales. L'État français a notamment engagé un programme visant à évaluer l'accélération des politiques publiques grâce aux Jeux de Paris 2024, sous la coordination de la Délégation Interministérielle aux Jeux Olympiques et Paralympiques (DIJOP). Ce programme est composé de 14 études portant sur des sujets divers (économie, urbanisme, pratique sportive, environnement, etc.). Si le Comité d'organisation des Jeux de Paris 2024 n'a pas directement porté ces études, il y a néanmoins largement contribué en jouant un rôle de facilitateur dans l'accès et la collecte des données nécessaires à leur réalisation. D'autres travaux d'héritage ont également été produits au niveau territorial. Citons en particulier ceux réalisés par le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis⁵ et par la Ville de Paris.

³ Pour en savoir plus : *Paris 2024 sustainability & legacy pre-Games report : strategic focus : delivering more sustainable Games / Organizing Committee for the Olympic and Paralympic Games of Paris 2024 - Olympic World Library*

⁴ Pour en savoir plus : <https://www.olympics.com/cio/news/paris-2024-cree-deja-une-nation-plus-active-selon-rapport-intermediaire-sur-heritage>

⁵ CHARRIERE D., JOURDAN J., BOURBILLERES H., DJABALLAH M., PARMANTIER C., « JO en Seine-Saint-Denis : de la « promesse olympique » à la réalité des impacts sociaux ? », rapport remis au Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis, Janvier 2025.

Les études d'évaluation

L'État a mis en place un vaste programme d'évaluation comprenant un total de 14 études réparties en trois thématiques principales :

→ Les études relatives aux politiques sportives :

- Une étude d'évaluation du dispositif de haute performance « Ambition Bleue »
- Une étude sur l'évolution de la pratique d'activités physiques et sportives
- Une étude sur les publics des Jeux
- Une étude sur le développement du « savoir-nager » en Seine-Saint-Denis

→ Les études socio-économiques :

- Une étude sur le poids économique direct des Jeux
- Une étude d'impact des Jeux sur le tourisme
- Une étude sur le rattrapage économique de la Seine-Saint-Denis
- Une étude d'impact des Jeux sur le Produit Intérieur Brut
- Une analyse coûts-bénéfices des Jeux

→ Les études environnementales et territoriales :

- Une étude sur l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap
- Une étude sur l'impact environnemental des Jeux en matière d'empreinte carbone
- Une étude sur l'impact des Jeux sur la biodiversité
- Une étude sur l'effet des Jeux sur la baignabilité de la Seine
- Une étude sur l'urbanisme francilien

Un point d'étape a été organisé à ce sujet à l'initiative de la DIJOP le 02 avril 2025. Les résultats de cinq études ont été présentés⁶ :

→ **L'étude d'impact sur le PIB** fait état d'un impact économique de 7,1 milliards d'euros pour la région Île-de-France pour ce qui concerne la phase de préparation des Jeux (2018-2023) et la phase de déroulement des Jeux (2024). L'impact se répartit en un impact direct (5,6 milliards d'euros), un impact indirect (1,2 milliard d'euros) et un impact induit (0,3 milliard d'euros). Sur un plan sectoriel, l'impact a été majoritairement généré par les dépenses du Comité d'organisation des Jeux de Paris 2024 (50%) suivi de celui provenant des dépenses de construction relevant du périmètre d'intervention de la SOLIDEO (32%) et enfin des dépenses des visiteurs olympiques et paralympiques (18%). A ce sujet, l'étude met en évidence qu'au regard des caractéristiques sociodémographiques des visiteurs des Jeux, la promesse du Comité d'organisation des Jeux de Paris 2024 de faire des « Jeux pour tous » semble avoir été tenue avec 45% des spectateurs français qui ne résidaient pas en Île-de-France, un public très largement féminisé et toutes les catégories socioprofessionnelles représentées (malgré une prédominance assez classique de CSP+). Si cela a pu avoir un effet négatif en termes d'impact économique, il s'agit malgré tout d'une réussite à mettre au crédit des organisateurs.

⁶ Pour en savoir plus : <https://www.info.gouv.fr/organisation/delegation-jeux-olympiques-paralympiques-paris-2024/presentation-et-publication-des-etudes>

→ **L'étude d'impact carbone** est venue confirmer le fait que les Jeux de Paris 2024 ont été les plus durables de l'Histoire avec une réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de près de 50% par rapport aux Jeux de Londres. Les transports représentent la majeure partie des émissions (65%) devant celles provenant de la construction d'infrastructures permanentes (19%) et les émissions liées à la préparation et à l'organisation des Jeux (16%). D'après les auteurs de l'étude, cette performance historique est à mettre au crédit des choix stratégiques effectués par Paris 2024 avec notamment l'utilisation de 95% d'infrastructures existantes et temporaires ainsi que le choix de matériaux biosourcés ou à faibles émissions de GES (ce qui a limité les émissions liées à la construction).

→ **L'étude sur les publics des Jeux** est venue mettre en évidence l'adhésion populaire rencontrée par Paris 2024 tout en soulignant le fait que leur suivi a été inégalement réparti. D'après cette étude, « sept personnes de 15 ans et plus sur dix ont regardé au moins une compétition des Jeux olympiques (JO) et six sur dix au moins une compétition des Jeux paralympiques (JP), que ce soit dans les médias, dans les fan zones ou en tant que spectateurs sur les lieux de compétition ». Par ailleurs, l'étude souligne le fait que « près de trois personnes sur dix qui ne suivent habituellement aucun grand événement sportif ont regardé les Jeux de Paris 2024 régulièrement ou chaque jour »⁷.

→ **L'étude d'impact des Jeux sur le tourisme** démontre qu'ils ont pu affecter la fréquentation touristique en Île-de-France à l'été 2024 (3 millions de nuitées en moins sur la période avril-septembre comparativement à la même période en 2023, soit -6,2%). Les premiers résultats indiquent toutefois que les Jeux ont constitué « une éclaircie dans une saison terne ». Ainsi, les taux d'occupation au cœur de la période olympique ont été « nettement supérieurs à ceux de 2023 (+10 point en moyenne) ». Dans le détail, certains territoires ont connu des hausses significatives des taux d'occupation de leurs hôtels en particulier le territoire de Plaine-Commune au Nord de Paris (+25,4 points par rapport à l'été 2023) ou encore Saint-Quentin-en-Yvelines à l'Ouest (+15 points) ou Vaires-sur-Marne à l'Est (+10 points), soit des territoires proches de nombreux sites de compétition. Par ailleurs, il semble que le rebond de fin d'année 2024 et du début d'année 2025 soit particulièrement important. Les perspectives de croissance de fréquentation touristique post-Jeux semblent donc intéressantes, ce qui demandera à être confirmé dans les prochaines années.

→ **L'étude d'évaluation du dispositif de haute performance « Ambition Bleue »** qui a permis d'évaluer les effets produits par les politiques de la France en matière de haute-performance. Avec 64 médailles aux Jeux Olympiques dont 16 en Or, la France a atteint son objectif de figurer dans le TOP 5 des nations au tableau des médailles et



établi son record historique en termes de nombre de médailles. Les auteurs de l'étude soulignent que si le taux de médaille pour 100 épreuves disputées n'a jamais été aussi élevé (24,3%), le taux de médaille d'or pour 100 épreuves (6,1%) a lui été un peu en deçà de celui observé lors des Jeux d'Atlanta 1996 (8,2%) et de Sydney 2000 (6,6%). Du côté des Jeux Paralympiques, le rapport souligne aussi la très belle performance des para-athlètes français avec une 8^{ème} place et un total de 75 médailles dont 19 en Or. L'étude comporte d'autres éléments d'évaluation au-delà de ces seuls aspects quantitatifs notamment en terme d'efficacité et d'efficience des dispositifs de soutien mis en place. Citons par exemple l'efficacité démontrée par le dispositif de ciblage : 82% des médailles d'or ont été remportées par des athlètes ciblés par l'Agence nationale du Sport.

Les autres études donneront lieu à des publications dans le courant de l'année 2025 voire au-delà pour certaines (comme l'étude d'impact des Jeux sur l'urbanisme dont les résultats définitifs pourraient n'intervenir qu'en 2029 ou plus tard, ces effets se faisant par nature ressentir sur un temps très long).

Au-delà de l'évaluation de la stratégie « Héritage & Durabilité » stricto sensu, cet effort évaluatif collectif et ambitieux participe à la documentation globale et indépendante de l'impact et de l'héritage des Jeux de Paris 2024. Au-delà d'évaluer ce qui aura été entrepris à l'occasion des Jeux, de la XXXIII^{ème} Olympiade, cette démarche doit permettre, à partir de données robustes, d'éclairer plus largement l'opportunité d'accueillir à l'avenir de grands événements sportifs internationaux (GESI) et, le cas échéant, les bonnes pratiques en matière d'héritage.

⁷ Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (INJEP) et Crédoc, Enquête sur le suivi des Jeux de Paris 2024 et les représentations du sport, INJEP Notes & Rapports, Janvier 2025. Publication à retrouver en ligne ici : <https://injep.fr/publication/enquete-sur-le-suivi-des-jeux-de-paris-2024-et-les-representations-du-sport>

Un rapport centré sur le pilier « Bâtir l'héritage social des Jeux de Paris 2024 »

Le présent document s'inscrit dans la continuité du rapport de novembre 2023 consacré à l'héritage social et environnemental des Jeux et constitue le second volet de l'évaluation intermédiaire de la stratégie « Héritage & Durabilité » du Comité d'organisation des Jeux de Paris 2024 et de ses parties prenantes. Il a été réalisé par le même groupement d'évaluateurs que le premier rapport d'évaluation et supervisé par un Comité d'experts français et étrangers indépendants⁸. S'il reste à nouveau essentiellement dédié à l'évaluation des actions et programmes phares du pilier « Bâtir l'héritage social des Jeux de Paris 2024 », il comporte également en annexe⁹ des éléments relatifs au premier pilier de la stratégie « Héritage & Durabilité » afin d'offrir une perspective globale sur les effets produits par cette dernière. Il convient par ailleurs de noter que la dimension environnementale ayant été très largement traitée dans le rapport d'évaluation publié en décembre 2024¹⁰, celle-ci n'a pas été intégrée au présent rapport d'évaluation qui se concentre dès lors exclusivement sur la dimension sociale.

Un cadre évaluatif de référence adossé à des standards internationaux et deux catégories d'indicateurs

Les travaux menés par le groupement d'évaluateurs s'inscrivent pleinement dans les recommandations formulées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Celle-ci a publié, en juillet 2023, deux guides visant à accompagner les organisateurs d'événements culturels, sportifs et commerciaux dans la mesure de leur impact sur le plan économique, social et environnemental¹¹. En choisissant d'inscrire sa démarche évaluative dans ce cadre de référence international, Paris 2024 a ainsi été le premier organisateur d'événement à suivre les recommandations de l'OCDE et à renseigner le tableau de bord d'indicateurs préconisé dans le guide publié en 2023¹².

Outre ces indicateurs et parce que les travaux évaluatifs avaient débuté avant la publication des guides de l'OCDE, Paris 2024 a également mis en place son propre tableau de bord d'indicateurs¹³ qui sera lui aussi renseigné à travers ce rapport d'évaluation.

⁸ La composition du Comité de suivi de l'évaluation est à retrouver en annexe II.

⁹ Voir le tableau de bord d'indicateurs complet qui figure en annexe III.

¹⁰ Paris 2024, Rapport durabilité et héritage post-Jeux. Axe stratégique « Livrer des Jeux plus responsables », décembre 2024.

¹¹ Pour en savoir plus : <https://www.olympics.com/cio/news/l-ocde-publie-des-guides-independants-pour-mesurer-l-impact-a-long-terme-d-evenements-mondiaux-tels-que-les-jeux-olympiques-et-paralympiques>

¹² La liste des indicateurs de OCDE est à retrouver en annexe IV.

¹³ La liste des indicateurs de Paris 2024 est à retrouver en annexe III.



01

Le
Fonds
de
dotation
Paris 2024

1.1

Les objectifs du Fonds de dotation



Le Fonds de dotation Paris 2024 est une plateforme d'innovation sociale par le sport qui avait 3 objectifs principaux :

- Susciter et détecter des projets d'innovation sociale par le sport à fort potentiel.
- Accompagner les porteurs de projets dans la conception, la mise en place et l'évaluation de l'impact de ces projets.
- Valoriser et faire connaître ces projets pour encourager leur réplique.

Le Fonds s'adresse à trois catégories d'organisations :

- Les Fédérations sportives olympiques et paralympiques, pour développer des projets nationaux et structurants.
- Les collectivités hôtes des Jeux et acteurs publics, pour promouvoir des initiatives territoriales en lien avec l'héritage des Jeux.
- Les associations, clubs et collectivités territoriales, pour ancrer les actions au plus près des territoires et des publics bénéficiaires.

Le Fonds de dotation a mis en œuvre le programme Impact 2024, qui est également la concrétisation de la volonté de Paris 2024 et de ses parties prenantes institutionnelles (le CNOSF, le CPSF, l'Agence nationale du Sport, la Ville de Paris, le Comité Départemental de Seine-Saint-Denis, les quatre Établissements Publics Territoriaux de Seine-Saint-Denis – Plaine Commune, Paris Terre d'Envol, Est Ensemble, Grand-Paris-Grand-Est - et la Ville de Marseille) de valoriser, de financer et d'accompagner les initiatives. Impact 2024 a pour ambition de soutenir et de renforcer le rôle social du sport à travers un appel à projets, pour soutenir les projets d'intérêt général qui utilisent l'activité physique et sportive comme outil d'impact social. Il s'agissait en outre d'atteindre cet objectif en favorisant les logiques de coopération.

Créé dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, le Fonds de Dotation incarne donc une véritable ambition visionnaire : faire du sport un levier de transformation sociale, sociétale et environnementale. Dès la phase de candidature des Jeux, leur héritage social avait été placé au rang de priorité, davantage que l'héritage matériel ou infrastructurel. Le Fonds de dotation est ainsi l'un des piliers de la stratégie d'héritage de Paris 2024, un projet mobilisateur conçu pour inscrire durablement les valeurs olympiques dans les territoires et les pratiques sociales.

À travers ses trois piliers fondamentaux – valoriser les initiatives locales, soutenir financièrement des projets à fort impact et accompagner les porteurs de projet – le Fonds s'est imposé comme un outil de changement. Depuis sa création, il a permis de mobiliser plus de 50 millions d'euros, touchant directement 4,5 millions de bénéficiaires en France et à l'international. Des partenariats stratégiques avec des institutions telles que le CNOSF, l'Agence nationale du Sport et des collectivités locales ont également renforcé la pertinence et la portée du programme.

Le Fonds met un accent particulier sur des enjeux de société prioritaires : l'inclusion, la lutte contre les discriminations, l'éducation, la santé publique, et la transition écologique. Ces priorités se traduisent par une diversité de projets soutenus dans des zones urbaines sensibles, des territoires ruraux, et même à l'échelle internationale, notamment en Afrique, où 2 millions d'euros ont été investis pour soutenir des initiatives sportives à impact.

Chiffres clés du Fonds de dotation Paris 2024 depuis son lancement :

- **5** appels à projets
- Plus de **10 000** candidatures recensées
- Plus de **1300** projets lauréats
- **47,8** millions d'euros distribués, dont 18,9 millions d'euros par le FDD
- **4,5** millions de bénéficiaires
- Plus de **1000** acteurs du mouvement sportif soutenus

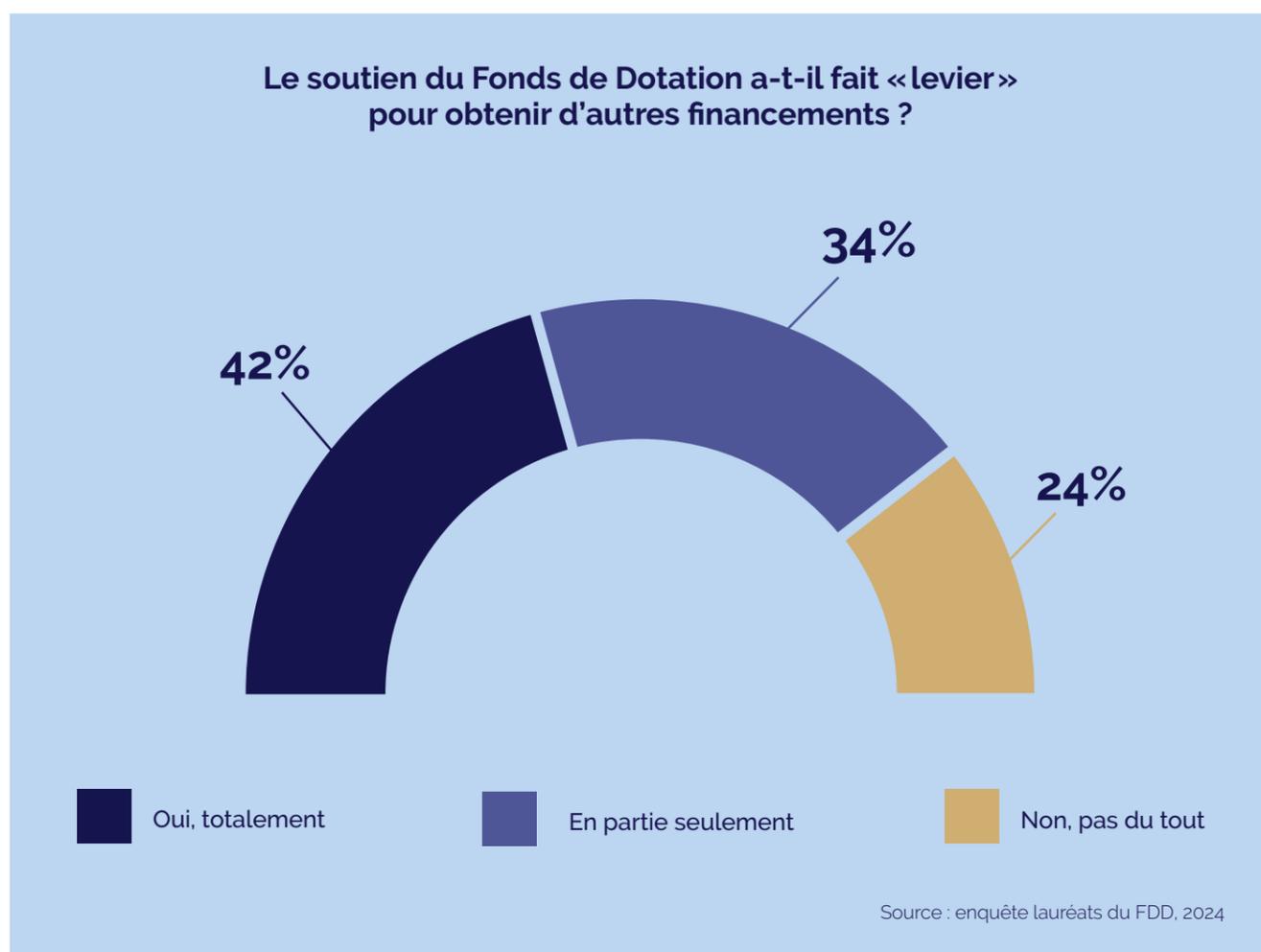
Un impact global sur les projets, les territoires et les bénéficiaires

Bien qu'ayant lui-même investi de l'argent dans le soutien à des projets d'innovation sociale par le sport, grâce à un budget dédié de la part du Comité d'organisation des Jeux de Paris 2024, il est important de noter que le Fonds de dotation Paris 2024 a aussi permis de lever de nombreux co-financements avec, à la clé, un effet levier tout à fait considérable.

→ Chaque euro investi dans un projet a généré en moyenne 2,53€ supplémentaires grâce à l'attractivité du label Impact 2024.

→ 67% des projets ont bénéficié d'un co-financement.

→ 76% des porteurs de projet ont déclaré que le soutien du FDD a fait levier pour obtenir d'autres financements.



Le FDD a constitué un levier stratégique et multidimensionnel pour les lauréats qu'il soutient, en agissant sur des dynamiques immédiates et en générant des impacts à long terme. Sa contribution va cependant bien au-delà du soutien financier, en jouant un rôle déterminant dans l'amélioration de la qualité des projets, leur structuration, leur pérennisation et la professionnalisation du secteur socio-sportif.

Une amélioration immédiate et significative « nette » des projets

Le FDD a permis une montée en puissance immédiate des initiatives, comme en témoigne le fait que 97% des lauréats ont observé une amélioration non marginale de la qualité de leur projet. Ce renforcement s'accompagne d'une capacité accrue à élargir leur public cible, avec 94 % des lauréats affirmant que le soutien leur a permis de toucher davantage de bénéficiaires. Par ailleurs, 79 % des projets soutenus sont qualifiés de structurants, souvent innovants, et une grande majorité n'aurait pas pu voir le jour sans l'appui du FDD. Enfin, 79 % des structures bénéficiaires ont développé des outils ad hoc, répondant spécifiquement aux besoins de leur initiative, démontrant la pertinence de l'accompagnement dans l'optimisation des pratiques.

Les impacts des initiatives soutenues par le FDD sur les bénéficiaires témoignent de sa pertinence et de son rôle transformateur dans les domaines sociaux et sanitaires. 93 % des participants aux projets déclarent une amélioration de leur bien-être, un indicateur clé qui reflète l'efficacité des actions déployées pour répondre à des besoins cruciaux. Ces résultats s'avèrent d'autant plus significatifs que plus de 75 % des initiatives ciblent des populations vulnérables, telles que les jeunes issus des quartiers prioritaires et les personnes en situation de handicap, des groupes particulièrement exposés aux risques d'exclusion sociale et économique. Des études qualitatives et quantitatives menées dans le cadre de l'accompagnement des projets attestent d'effets positifs majeurs sur des dimensions essentielles telles que la santé mentale, l'insertion sociale et l'autonomie des bénéficiaires. Le FDD, en soutenant des initiatives ciblées et innovantes, agit comme un levier de transformation durable, améliorant à la fois les conditions de vie des bénéficiaires et leur capacité à s'intégrer dans leur environnement. Ces données démontrent que le FDD a pu dépasser sa mission de financement pour devenir, d'une certaine manière et plus largement, une sorte de catalyseur d'un changement plus large, en favorisant l'égalité des chances et en répondant aux enjeux spécifiques des territoires et des publics fragilisés. Sa pertinence réside dans sa capacité à conjuguer une approche inclusive et des effets mesurables, renforçant ainsi son rôle central dans l'écosystème socio-sportif et social.



Zoom sur trois projets soutenus par le Fonds de dotation Paris 2024

→ Nouveau Cycle (Fédération Française de Cyclisme) :

Ce projet illustre à la fois l'impact environnemental et social du Fonds. En valorisant 2 024 vélos usagés, réparés en partenariat avec des structures de l'économie sociale et solidaire (ESS), il a permis non seulement de promouvoir la mobilité durable, mais aussi d'engager des publics éloignés dans des activités physiques régulières. Le projet a également renforcé les liens entre les clubs sportifs et les acteurs locaux de l'ESS, créant une dynamique d'échanges et de collaborations.

→ Triathlon Voyage Immersif (Fédération Française de Triathlon) :

Ce programme a touché plus de 3 350 élèves, dont une grande partie en quartiers prioritaires. Grâce à des équipements connectés et des ateliers immersifs, les participants ont découvert le triathlon dans une approche ludique et éducative. Une attention particulière a été portée à la sensibilisation au para'sport, offrant une expérience inclusive et éducative aux jeunes. 100 % des participants se sont déclarés satisfaits de l'expérience, et 92 % des enseignants ont estimé que l'initiative avait renforcé l'engagement de leurs élèves envers l'activité physique.

→ Fil Bleu 2024 (Association Siel Bleu) :

Ce programme, conçu pour immerger les résidents de structures médico-sociales dans l'univers des Jeux Olympiques, a mobilisé plus de 11 000 bénéficiaires en 2023. À travers des séances hebdomadaires d'activités physiques adaptées et des événements festifs, l'initiative a permis de renforcer les liens sociaux tout en promouvant la santé. Les retours des établissements indiquent une augmentation de 15 % de la participation des résidents, accompagnée d'un sentiment accru de bien-être.

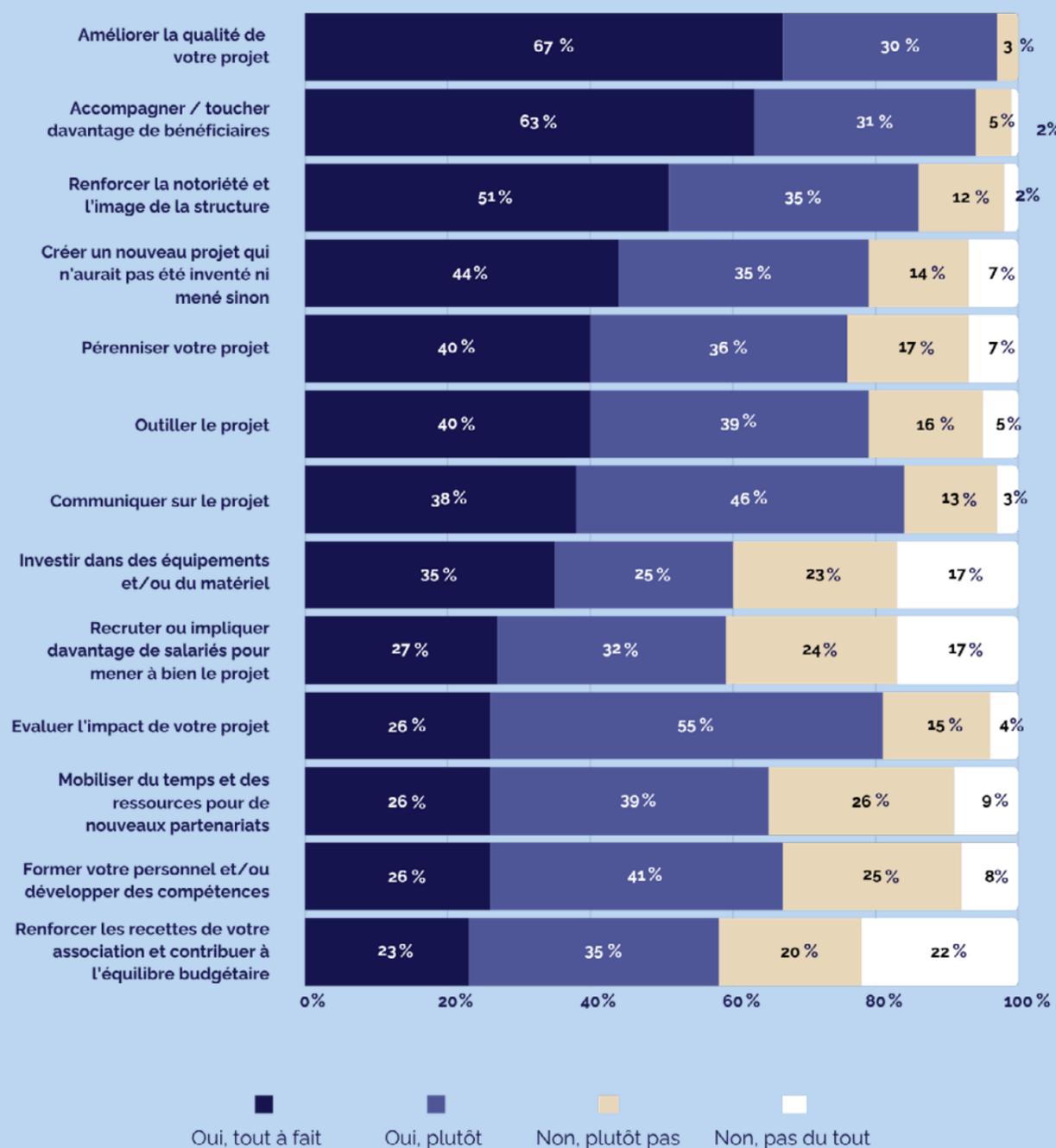
Le renforcement de la professionnalisation et de la structuration du secteur socio-sportif

Le FDD contribue également à la transformation des structures bénéficiaires en acteurs professionnels et pérennes du secteur socio-sportif. 67 % des lauréats ont pu former leur personnel et développer leurs compétences, renforçant ainsi leur capacité à répondre aux enjeux techniques et sociaux spécifiques. Cette montée en compétence s'accompagne d'une meilleure gestion des projets, grâce à 81 % des bénéficiaires qui déclarent avoir pu évaluer leur initiative, instaurant ainsi une culture de la mesure d'impact et de l'amélioration continue.

En parallèle, 86 % des lauréats notent une amélioration de la notoriété et de l'image de leur structure, un élément clé pour leur positionnement stratégique dans l'écosystème local et national. Ces avancées, combinées à 76 % des structures ayant pérennisé leur projet grâce au soutien du FDD, témoignent de l'effet durable de cet accompagnement sur la stabilité et la visibilité des initiatives.



Diriez-vous que le soutien financier du Fonds de Dotation vous a permis de ...



Une promesse d'impact durable pour l'écosystème socio-sportif

Ces résultats s'alignent avec les principes théoriques de la transformation systémique et de la théorie du changement, qui soulignent le rôle des dispositifs ciblés dans l'empowerment des porteurs de projets et l'optimisation de leurs ressources. Le FDD a agi non seulement comme un catalyseur de projets innovants, mais également comme un moteur de structuration d'un secteur en pleine évolution. En diffusant des pratiques de gestion rigoureuses, en favorisant l'émergence de projets structurants et en professionnalisant les acteurs, le FDD contribue à l'ancrage durable d'un secteur socio-sportif plus fort et plus compétent.

D'un point de vue empirique, ces données traduisent une efficacité incontestable. L'amélioration qualitative et quantitative des projets, la création d'outils spécifiques, et l'accroissement de la notoriété des structures renforcent leur capacité à s'inscrire dans un écosystème local plus intégré. En fin de compte, le FDD a combiné des impacts immédiats avec des effets systémiques à long terme, positionnant ce dispositif comme un acteur clé dans la transformation et la pérennisation du secteur socio-sportif.



Un héritage durable et une transformation structurelle



Le Fonds de dotation Paris 2024 ne s'est donc pas contenté de répondre aux besoins immédiats des bénéficiaires, il a aussi permis aux lauréats de préparer l'avenir. En soutenant des projets reproductibles et en intégrant des dimensions d'évaluation, il a contribué à inscrire ses actions dans une logique de transition écologique et de cohésion sociale durable. Les collaborations entre fédérations sportives, structures de l'ESS et collectivités ont permis d'ancrer ces initiatives dans les territoires, créant des écosystèmes résilients et innovants. Le Fonds de Dotation Paris 2024 est bien plus qu'un instrument de financement : c'est un levier de transformation sociale et environnementale. Le FDD a contribué à redéfinir le rôle du sport dans la société, en l'inscrivant davantage dans une logique d'inclusion, de solidarité et de respect. Par ses résultats et sa structuration progressive, il constitue aujourd'hui une référence utile pour d'autres initiatives cherchant à articuler action sportive et impact social.

« Nous avons appris à intégrer les enjeux sociétaux dans notre pratique sportive. Le projet a changé la manière dont nous travaillons avec les acteurs locaux. »

— Pierre-Louis Manouvrier,
Fédération Française de
Cyclisme

« Le Fonds nous a donné la crédibilité nécessaire pour attirer des financements supplémentaires et pour professionnaliser nos actions. »

— Antoine Miche, Football
Écologie France

1.2

Les impacts du volet accompagnement du Fonds de dotation

En parallèle, le Fonds de dotation Paris 2024 a également proposé un volet accompagnement.

Le dispositif d'accompagnement a été conçu et développé en quatre grandes phases dans un cadre d'innovation sociale, selon un schéma d'analyse, de prototypage, de déploiement et d'évaluation & capitalisation.

→ **Phase 1 (de décembre 2020 à avril 2021) - Structuration du dispositif d'accompagnement.** Il s'agissait de s'aligner sur la compréhension du besoin des futurs bénéficiaires et définir les rôles des acteurs du fonds de dotation.

→ **Phase 2 (de juin 2021 à janvier 2022) - Conception du dispositif d'accompagnement.** Il s'agissait d'un temps de conception et de test des principes et outils du dispositif d'accompagnement.

→ **Phase 3 (de septembre 2022 à juin 2024) - Mise en œuvre du dispositif d'accompagnement.** Il s'agissait de la mise en œuvre opérationnelle du dispositif sur le territoire.

→ **Phase 4 (à partir de juillet 2024) - Héritage du dispositif d'accompagnement.** Il s'agit depuis de capitaliser sur les réalisations du Fonds de dotation Paris 2024 et de pérenniser ses dispositifs, dont la poursuite potentielle du dispositif d'accompagnement.



Le dispositif d'accompagnement du Fonds de Dotation Paris 2024 a démontré sa pertinence et son utilité en structurant et renforçant durablement les organisations lauréates. Avec un total de plus de 4 000 heures d'accompagnement dispensées et de 354 projets accompagnés, il a permis de répondre à des besoins spécifiques et variés tout en maximisant l'impact des projets socio-sportifs soutenus.

Chiffres clés du dispositif d'accompagnement des lauréats du Fonds de dotation Paris 2024 depuis son lancement :

- **+ 4 100** heures d'accompagnement reçues
- **354** projets accompagnés
- **51** formations dispensées, 46 mêlées (ateliers de pair à pair) organisées
- **39** projets accompagnés individuellement ou collectivement par des experts
- **1 607** participations aux formations sur les deux années du programme
- **67%** des bénéficiaires déclarent avoir développé leurs compétences
- **77%** des lauréats ont bénéficié d'un renforcement de leurs capacités en matière d'évaluation, leur permettant de mieux comprendre et appliquer des méthodologies rigoureuses pour mesurer les résultats de leurs actions

« Nous avons souvent des aides financières qui nous sont allouées, mais le fait d'avoir un suivi et d'échanger avec les lauréats est un vrai plus et permet d'approfondir notre projet... »

L'un des principaux apports de l'accompagnement réside dans la montée en compétence des structures bénéficiaires. Grâce aux formations collectives et aux parcours experts, les lauréats ont pu acquérir des outils stratégiques et opérationnels adaptés, et les mettre en musique au sein de leurs organisations respectives. Par exemple, 67% des bénéficiaires déclarent avoir formé leur personnel et développé leurs compétences, ce qui a directement contribué à une meilleure gestion de leurs projets et à leur structuration interne. Les formations ont couvert des axes stratégiques tels que l'évaluation d'impact, le changement d'échelle et la transformation numérique, avec une note moyenne de 4/5 attribuée par les participants, soulignant leur qualité et leur utilité.

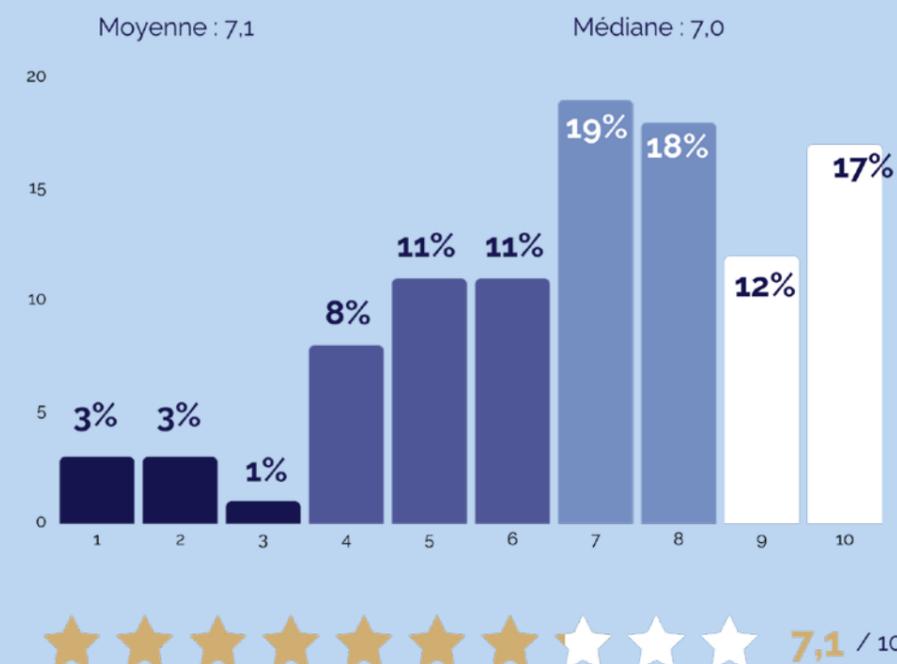
« J'ai apprécié l'équipe d'accompagnement et la méthodologie sous forme de discussion (mêlées) qui m'a pleinement convaincu. »

« Le dispositif lui-même est très utile : il donne les moyens aux acteurs associatifs d'imaginer, de penser, de construire de déployer et d'évaluer des projets qui n'auraient soit pas existé soit qui auraient été moins aboutis. Il favorise de nouvelle façon de travailler en particulier en consortium.. »

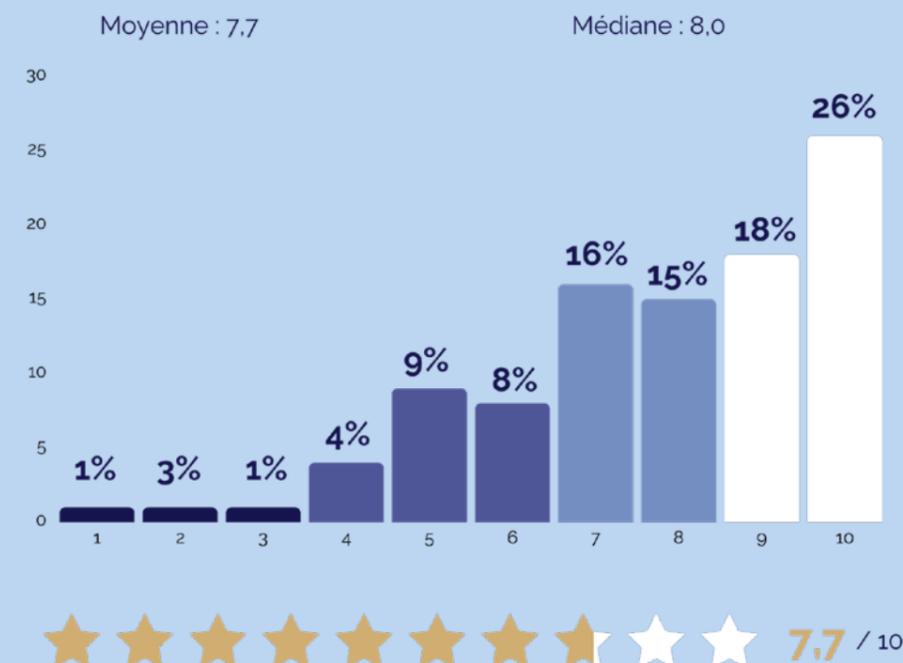
« La possibilité d'être accompagné individuellement sur 1 ou 2 sujets très critiques pour l'association. »

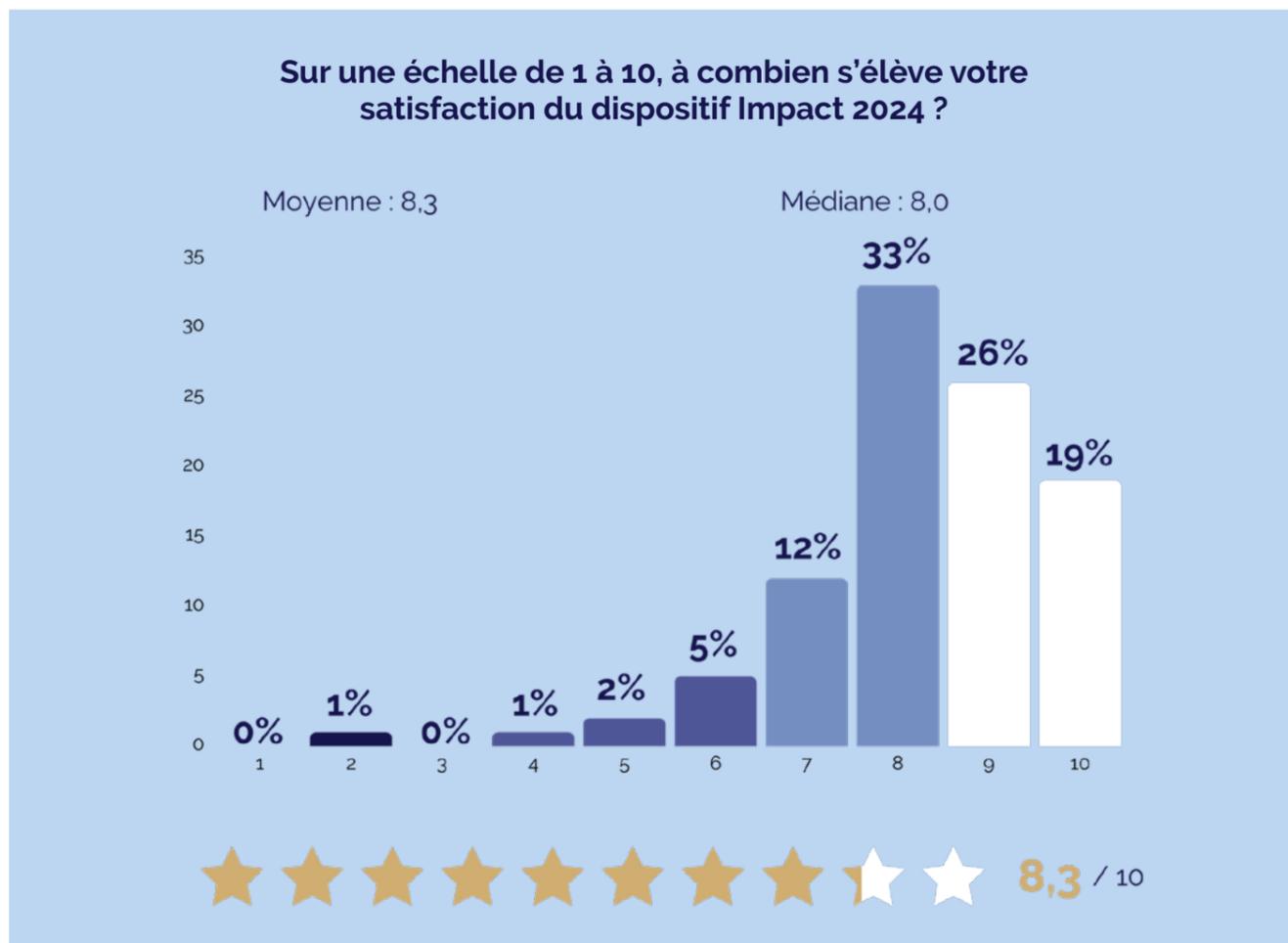
« L'accompagnement et ses différents formats sont une vraie plus-value de l'appel à projets et du soutien du Fonds de dotation Impact 2024. »

Le dispositif d'accompagnement a été utile pour votre structure ?



Le dispositif d'accompagnement a été utile pour votre projet ?





Ainsi, si la satisfaction est au rendez-vous, la promesse d'impact global est très significative, la grande majorité des lauréats considérant que le dispositif d'accompagnement contribue ou contribuera à générer des effets pérennes au sein de leur organisation.

L'évaluation des projets a constitué un domaine d'impact majeur du dispositif. Près de 77% des lauréats ont bénéficié d'un renforcement de leurs capacités en matière d'évaluation, leur permettant de mieux comprendre et d'appliquer des méthodologies rigoureuses pour mesurer les résultats de leurs actions. Cette approche a non seulement permis de valoriser leurs initiatives auprès des financeurs et partenaires, mais a également servi à optimiser leurs stratégies d'intervention et à améliorer leurs projets. L'évaluation d'impact, plébiscitée avec une note de 7,3/10 par les bénéficiaires, illustre la centralité de cette démarche dans le dispositif d'accompagnement.

Le programme a également joué un rôle clé dans la mise en réseau des acteurs. Des formats tels que les mêlées, qui ont réuni entre 5 et 12 lauréats autour de problématiques communes, ont favorisé les échanges de bonnes pratiques et la construction de partenariats. Ce renforcement des liens entre associations, collectivités et autres acteurs de l'écosystème socio-sportif a été jugé essentiel par les bénéficiaires. Par ailleurs, la plateforme Impact 2024 a permis à l'ensemble des lauréats d'accéder à des ressources pédagogiques, des replays de formations et des outils pratiques, offrant ainsi un soutien continu et accessible.

L'impact territorial et social du dispositif est tout aussi notable. L'accompagnement a contribué à élargir la portée des initiatives, avec 94% des lauréats déclarant avoir touché davantage de bénéficiaires grâce au soutien du FDD. Ces projets ont majoritairement ciblé des publics vulnérables, tels que les jeunes en quartiers prioritaires et les personnes en situation de handicap. En conséquence, 93 % des participants aux projets soutenus ont signalé une amélioration de leur bien-être, avec des effets tangibles sur leur santé mentale, leur insertion sociale et leur autonomie.

Le dispositif d'accompagnement du Fonds de dotation Paris 2024 ne s'est donc pas limité à des apports techniques ou financiers ponctuels. Il a instauré une véritable dynamique de professionnalisation et de collaboration au sein du secteur socio-sportif. En favorisant à la fois la structuration interne des organisations, l'élargissement de leur impact et l'essor d'une culture de l'évaluation, il a posé les bases d'un héritage durable pour les initiatives soutenues. Ces résultats, largement attestés par les données et les retours des lauréats, positionnent le dispositif comme un modèle exemplaire de soutien intégré et pérenne.

02

Le
sport
pour
l'éducation

Tableaux de bord d'indicateurs

TABLEAU N°1 :

— Tableau de bord d'indicateurs de Paris 2024

Indicateur	Réalisations et résultats de la stratégie
<p>Indicateur 4 — Évolution du nombre d'enfants engagés dans la Semaine Olympique et Paralympique</p>	<p>→ 5 millions de jeunes mobilisés et sensibilisés entre 2018 et 2024 : de 72 000 en 2018 à 2 000 000 en 2024.</p> <p>→ 5 000 écoles et établissements mobilisés en 2022, 8 000 en 2023 et 12 000 en 2024.</p> <p>→ Encore 700 000 élèves mobilisés et 2 500 établissements participants en 2025</p>
<p>Indicateur 5 — Nombre d'écoles, d'établissements scolaires et d'enseignement supérieur labellisés Génération 2024</p>	<p>→ Plus de 11 000 écoles, établissements scolaires et d'enseignement supérieur labellisés Génération 2024 entre 2018 et 2024 sur un total de 62 410 établissements en France, soit près de 19% du total</p>
<p>Indicateur 7 — Nombre de volontaires des Jeux (Paris 2024 et autres parties prenantes)</p>	<p>→ 45 000 volontaires mobilisés par Paris 2024 et 5 300 par la Ville de Paris</p>
<p>Indicateur 8 — Évolution du nombre de services civiques dans le sport entre 2018 et 2024 et pérennité de l'engagement dans le sport à l'issue des Jeux</p>	<p>→ 26 000 jeunes en service civique « Génération 2024 » en cumulé entre 2021 et 2024</p>

TABLEAU N°2 :

— Tableau de bord des indicateurs d'impact pour les événements culturels, sportifs et commerciaux issus des guides de l'OCDE

Indicateur	Programmes retenus pour renseigner l'indicateur	Réalisations / Résultats associés au programme sélectionné	Source
Part des personnes de groupes cibles indiquant une augmentation de la fréquence de la participation à des activités (sportives, culturelles, économiques, etc.). Pour le sport : augmentation de la pratique d'activités physiques et sportives	Projets Impact 2024 (Projets soutenus par le Fonds de dotation Paris 2024)	→ 70,2% des bénéficiaires déclarent pratiquer plus fréquemment une activité physique et/ou sportive qu'avant leur participation au projet	Enquête réalisée par le Comité d'organisation des Jeux de Paris 2024 auprès des bénéficiaires des actions financées par le Fonds de dotation de Paris 2024
Part des participants issus de groupes sous-représentés	Label Génération 2024	→ 17% du nombre total des établissements labellisés Génération 2024 sont issus des Quartiers Politiques de la Ville, soit 1820 établissements sur 11 023	Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
Part des volontaires indiquant vouloir faire davantage de volontariat	Programme « volontaires » de Paris 2024	70% des volontaires des Jeux souhaitent se réengager dans un club ou une association dans l'année qui vient (sur un total de 36 700 volontaires)	Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJEP) ¹⁴

¹⁴ INJEP, "Jeux Olympiques et Paralympiques. Profils et motivations des volontaires, entre passion du sport et désir d'engagement". Collection Analyse et Synthèse. N°81. Janvier 2025

Depuis plus d'une dizaine d'années, les travaux de recherche démontrent que des programmes de sport peuvent avoir une vertu éducative, renforcer l'acquisition de compétences par les jeunes et le sens de l'engagement au service de l'intérêt général¹⁵. Le développement de la pratique sportive n'est pas cependant automatiquement un vecteur de transmission de valeurs positives. La vertu éducative du sport dépend très largement de la qualité de l'accompagnement proposé par des enseignants ou des éducateurs, et donc des méthodes et des pédagogies qui sont mobilisées¹⁶.

2.1 Les objectifs de Paris 2024

Dans ce contexte, l'ambition de Paris 2024 était de générer des Jeux exemplaires en matière d'éducation et d'engagement autour de trois objectifs : mettre plus d'activités physiques et sportives dans la vie des jeunes, utiliser le sport et ses valeurs comme moyen d'éducation et, enfin, en faire un moteur d'engagement.

1 — Augmenter l'activité physique et sportive de la maternelle à l'université

Paris 2024, en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, souhaitait :

- Renforcer la place de l'activité physique et sportive dans le projet pédagogique des écoles et établissements universitaires et médico-sociaux ;
- Développer des passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour encourager la pratique quotidienne des jeunes.

2 — Soutenir le rôle du sport pour le plaisir d'apprendre et pour mieux vivre ensemble

Paris 2024 souhaitait également soutenir le rôle du sport comme vecteur d'inclusion, de mixité et de vivre-ensemble. Paris 2024 se donnait comme objectifs d'utiliser le sport et ses valeurs à des fins pédagogiques pour accompagner les publics en difficultés éducatives et lutter contre le décrochage scolaire, de promouvoir les sports et les valeurs olympiques et paralympiques et de faire connaître les Jeux à la « Génération 2024 ».

¹⁵ Peter Taylor, Larissa Davies, Peter Wells, Jan Gilbertson and William Tayleur, "A review of the Social Impacts of Culture and Sport", CASE, March 2015

¹⁶ De nombreux travaux scientifiques soulignent le caractère conditionnel et contextuel de sa valeur ajoutée éducative, sociale, sanitaire ou environnementale. Voir notamment : Fred Coalter [2017], *Sport for Development and Peace*, 2017 ; William Gasparini, [2012], *Penser l'intégration et l'éducation par le sport en France : réflexions sur les catégories d'analyse sociale et politique*, *Movement & Sport Sciences*, vol. 78, no. 4.



©alvarez / Getty Images

3 — Utiliser le sport comme moteur d'engagement et de citoyenneté

Paris 2024 souhaitait enfin soutenir le sport comme vecteur d'engagement. Pour ce faire, Paris 2024 avait pour ambition de renforcer la place du sport dans les dispositifs d'engagement citoyen en France et à l'international et de renforcer l'engagement citoyen dans le mouvement sportif.

Bonne santé
et bien-être
(ODD3)



Éducation de
qualité
- Objectif de
Développement
Durable (ODD 4)



Égalité entre les
sexes (ODD5)

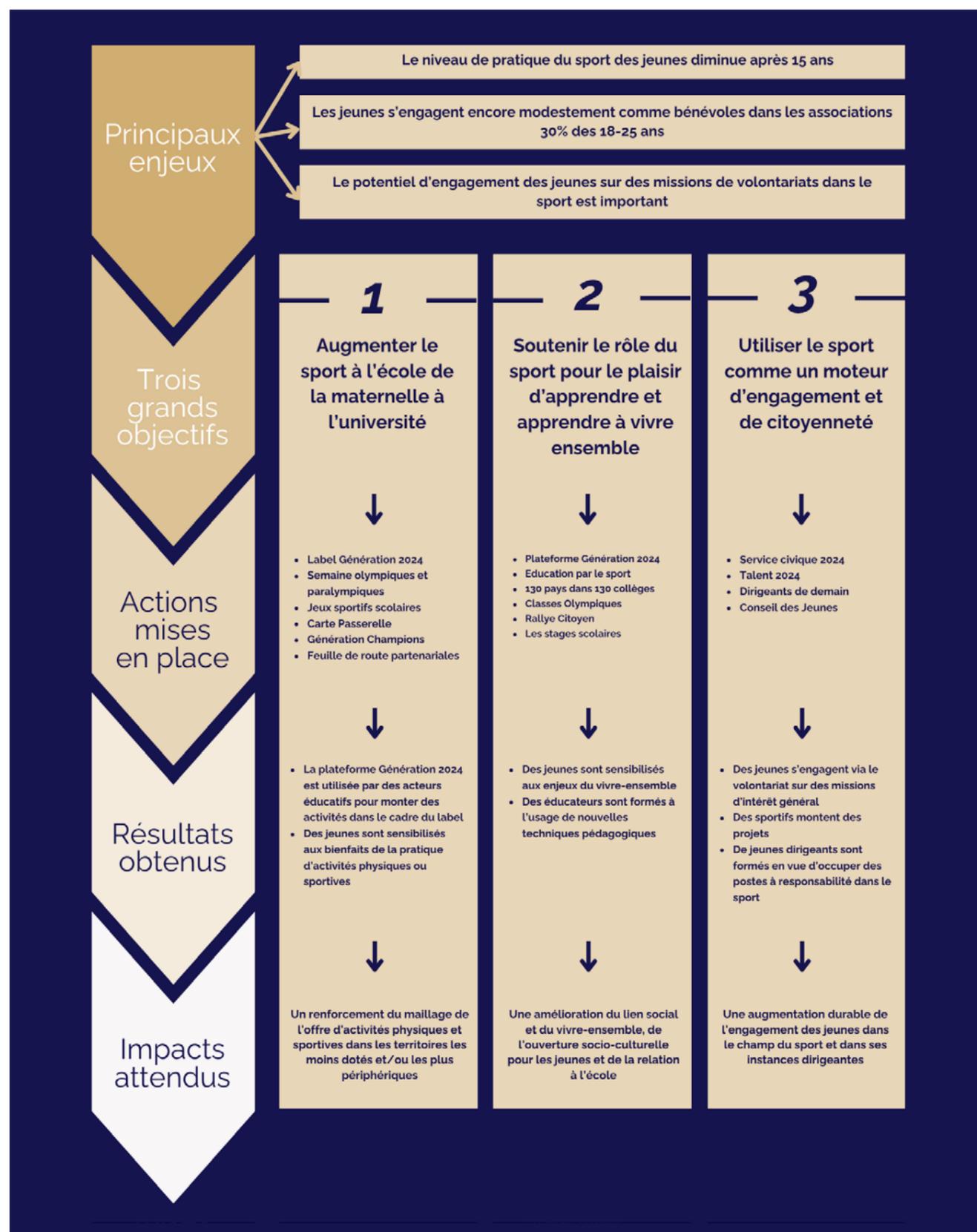


Partenariats
(ODD 17)



SCHÉMA N°2 :

— La théorie du changement de l'axe éducation et engagement



2.2 Les actions emblématiques

2.2.1 Objectif #1 : Augmenter l'activité physique et sportive de la maternelle à l'université

Le niveau de la pratique sportive en France a connu une forte hausse entre 2018 et 2022, porté notamment par la pratique de la marche et de la course à pied¹⁷. Cette tendance est désormais stable, avec 58% des personnes de plus de 15 ans ou plus qui ont pratiqué une activité physique et sportive régulière en 2024, une tendance qui monte à 71% en tenant compte des pratiques occasionnelles¹⁸. Les plus jeunes sont les plus actifs sur le plan de la pratique régulière (72%). Cette tendance ne doit cependant pas occulter de profondes disparités. Pour beaucoup de jeunes avant 15 ans, l'Education Physique et Sportive, matière enseignée à l'école primaire, constitue le seul accès à l'activité physique et sportive¹⁹. Plus encore, et paradoxalement, l'enseignement de l'EPS à l'école est fragilisé. Les facteurs sont connus. Toutes les écoles n'ont pas accès à des équipements sportifs de qualité, les enseignants ne sont pas tous formés, et le tissu associatif local des écoles peut varier d'un territoire à un autre. Dans ce contexte, l'objectif de renforcer les coopérations locales a été soutenu par la mise en place d'un label dédié, « Génération 2024 », et par le lancement d'un événement fédérateur, la Semaine Olympique et Paralympique.

— Le label « Génération 2024 » pour développer et renforcer les passerelles entre le mouvement sportif et les communautés éducatives



Le label Génération 2024 est destiné aux écoles, établissements scolaires, établissements ou services sociaux ou médico-sociaux et établissements de l'enseignement supérieur qui partagent la conviction que « le sport change les vies ». Délivré par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le label vise à développer la création de liens et

la coopération entre le monde scolaire, le mouvement sportif et les collectivités pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes. Concrètement, ce label est proposé aux établissements scolaires sur la base d'un cahier des charges afin de les inciter à²⁰ :

- Développer des projets structurants avec les clubs sportifs du territoire.
- Participer aux événements promotionnels olympiques et paralympiques.
- Accompagner et accueillir des sportifs de haut niveau.
- Ouvrir les équipements sportifs des établissements

¹⁷ Avec une hausse de 52% en 2018 à 59% en 2023. INJEP, Les pratiques sportives en France, 2023

¹⁸ La pratique se répartit alors de la façon suivante : 66% des personnes pratiquent hors des structures, 23% pratiquent dans des associations sportives, et 11% pratiquent dans les centres de remise en forme, de fitness ou de gymnastique, INJEP, Les pratiques sportives en France, 2024.

¹⁹ En Seine-Saint-Denis, l'EPS constitue le seul accès aux activités physiques et sportives pour un collégien sur six. Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis, 2025, Bilan et perspective d'évaluation des JOP.

²⁰ Le dispositif national Génération 2024 et la labellisation des écoles et des établissements | éducol | Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche | Dgesco

Ce label intervient dans un contexte complexe. A l'échelle nationale, les relations entre le monde scolaire et le mouvement sportif sont historiquement distendues entre le ministère de l'Éducation nationale et le ministère des Sports, ce qui ne permet pas d'avoir une stratégie partagée et une approche intégrée du sport à l'école²¹. A l'échelle locale, l'enseignement de l'Education Physique et Sportive (EPS) est relativement discontinu en raison du manque de formation et de moyens à l'école primaire, même s'il est plus soutenu dans l'enseignement secondaire. Le déploiement et le maillage du sport scolaire varient selon les moyens dans les territoires et les collaborations avec le mouvement sportif sont limitées et très circonstanciées à l'existence de dispositifs publics locaux portés par les collectivités²². Comme le souligne un représentant de l'Education nationale, la mise en mouvement de la communauté éducative pour les Jeux n'avait rien d'une évidence en 2018.

Dans ce contexte, force est de constater que le label *Génération 2024* a été pertinent sur deux niveaux. D'abord, il a permis à des établissements scolaires de se faire connaître, identifier et de s'insérer dans des événements sportifs. Ensuite, il a facilité directement à l'échelle locale des rencontres et des partenariats entre des établissements scolaires. Enfin, il a permis à des clubs sportifs et des athlètes d'intervenir dans les écoles pour favoriser la mobilisation croissante du système scolaire autour d'événements tels que la Semaine Olympique et Paralympique. Autrement dit, le label a participé à largement renforcer, en amont et pendant les Jeux, la continuité pédagogique des moyens dans les territoires.

La mise en place du label semble avoir été également très efficace. Les résultats obtenus se situent en effet au-delà des espérances du Comité d'organisation des Jeux de Paris 2024 et du ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Lancé en 2021, le processus de labellisation a permis de rassembler 11 023 établissements labellisés²³, ce qui représente 19 % des écoles, collèges et lycées en France, dont une part significative (17 %) issus d'établissements prioritaires (REP et REP+). Au total, le label a permis de toucher directement plus de 3 millions d'élèves.

« Contrairement à ce que l'on pourrait penser aujourd'hui, en 2018-2019, mobiliser la communauté éducative n'était pas évident, car l'intérêt pour les Jeux n'était pas unanime. Paris 2024 avait développé des outils très pertinents, comme la plateforme Génération 2024, qui offrait beaucoup de ressources, mais qui restait encore méconnue des professeurs et des équipes pédagogiques. »

— Entretien avec un représentant de l'Education nationale

11 023
écoles
et établissements
labellisés
(19% du total)

1 820
écoles
et établissements
dans les quartiers
de l'éducation
prioritaire
(17% du total)

3,2 millions
élèves
et étudiants
concernés

121
structures à
l'étranger
(via les
établissements
scolaires
d'enseignement
français à
l'étranger)



©Alistair Berg / Getty Images

Plusieurs facteurs expliquent le rayonnement du label et sa cohérence pour favoriser une couverture adéquate des territoires. Premièrement, la désignation de pilotes clairement positionnés (le ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et ministère des Sports) et la co-animation du label par ceux-ci et le Comité d'organisation des Jeux de Paris 2024, dans un comité de pilotage national, a permis de définir des objectifs communs et une déclinaison territoriale harmonieuse. Cette mobilisation nationale s'est appuyée sur les ressources de l'administration. Des comités de pilotage territoriaux ont orienté les efforts des services déconcentrés de l'Etat qui étaient eux-mêmes activement mobilisés dans la promotion du label dans les différentes régions.

A l'échelle infra-régionale, la constitution et l'animation d'un réseau de référents « *Génération 2024* », nommés par les recteurs de chaque académie, ont constitué le bras opérationnel du label, ce qui a permis de rencontrer et de diffuser les informations directement auprès des établissements. Deuxièmement, les collectivités, notamment hôtes des Jeux, ont également favorisé le rayonnement du label sur certains territoires : en effet, les référents « Héritage » de ces collectivités territoriales ont diffusé les informations relatives au label auprès des académies et établissements scolaires.

²¹ Cours des Comptes. 2019. *Le sport à l'École : une ambition à concrétiser. Rapport public thématique.*

²² Cours des Comptes. *Ibid.* pp.25-41.

²³ Données arrêtées au 30 juin 2024.

À l'échelle des territoires, force est de constater que les partenariats entre l'Éducation nationale et les collectivités locales ont favorisé la mobilisation significative des établissements scolaires, et les collectivités ont cherché à faire labelliser les établissements déjà engagés dans leurs propres dispositifs. À titre d'exemple, le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis a accompagné les établissements lauréats de son dispositif 130 pays dans 130 collèges dans l'obtention de ce label²⁴, ce qui a résulté dans la labellisation de 66 collèges sur les 130 du dispositif, dont 45 situés en REP/REP+, un résultat qui souligne l'attention portée par la collectivité à réduire les inégalités sur le territoire.

« Nous avons des réunions tous les mois ou mois et demi, depuis trois ans (...) pour coordonner nos efforts avec l'État pour choisir et accompagner les clubs dans la mise en œuvre de leurs projets (...). Nous avons vraiment travaillé main dans la main avec l'Académie de Paris. Cette gouvernance, instaurée dès 2022, nous a permis de collaborer à la fois sur Génération 2024 et la SOP. En 2021, nous avons appris à nous connaître, et depuis 2022, nous avons avancé ensemble avec un bel esprit de collaboration. »

— Entretien avec un représentant d'une collectivité

Un premier bilan du dispositif²⁵ réalisé en Seine-Saint-Denis pointe, cependant, que le label a surtout consacré des alliances déjà existantes dans des territoires hôtes des jeux, et que de nouvelles coopérations ont été difficiles à mettre en œuvre sur deux plans. Dans certains cas, le ministère des Sports, qui s'appuie sur des systèmes de relations moins hiérarchiques que le ministère de l'Éducation nationale, a suscité un niveau de mobilisation inégal selon les fédérations sportives et les clubs. Dans d'autres cas, des collectivités ont pu éprouver des réticences à promouvoir un label perçu comme concurrent de leurs propres initiatives. Enfin, dans d'autres cas encore, les acteurs éducatifs n'ont pu se mobiliser fortement lorsque les infrastructures n'étaient pas suffisantes²⁶. Autrement dit, la reconnaissance des acteurs par le label et la mise à disposition de contenus pédagogiques n'a pas résolu le frein de la carence en équipements sportifs disponibles. Celle-ci aurait par ailleurs constitué l'un des principaux freins à la mise en œuvre du dispositif sur le territoire de la Seine-Saint-Denis par exemple.

« Dans certains territoires, les infrastructures sont peu nombreuses et il y a une forte concurrence pour leur utilisation entre les écoles, collèges et lycées. De plus, dans le primaire, les déplacements pour accéder à ces installations sont un obstacle : si le gymnase n'est pas à proximité immédiate, il faut un bus, ce qui prend beaucoup de temps. Résultat, on passe davantage de temps dans le transport qu'en activité physique. »

— Entretien avec un représentant national du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

²⁴ Voir descriptif du dispositif en annexe.

²⁵ Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis. 2025. Bilan et perspective d'évaluation des JOP.

²⁶ Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis. 2025. Ibid.

Pour couvrir les besoins, l'ambition de promouvoir le dispositif « 30 minutes d'activité physique quotidienne » à l'école primaire (cf. section 3.2.1. du présent rapport) a été, en ce sens, complémentaire des efforts déployés autour du label.

En résumé, le succès du label illustre une dynamique prometteuse pour institutionnaliser la pratique sportive dans les parcours éducatifs, en renforçant les coopérations locales, la mutualisation des moyens et le maillage du territoire. Le label a suscité l'intérêt des établissements, et généré de la mobilisation et un sentiment d'appartenance du monde scolaire au projet des Jeux de Paris 2024. L'organisation de la Semaine Olympique et Paralympique, de ce point de vue, a joué un rôle de catalyseur important dans la diffusion du label et la création de coopérations locales. Cependant, pour avoir de véritables effets, ce label dépend aussi de la présence et de la qualité des infrastructures sportives locales ainsi que de l'animation territoriale proposée.

— La Semaine Olympique et Paralympique : un événement fédérateur pour développer la pratique sportive sur l'ensemble du territoire



Comme il l'avait annoncé dès la phase de candidature, le Comité d'organisation des Jeux de Paris 2024 a animé chaque année, sans interruption depuis 2017, l'organisation de la Semaine Olympique et Paralympique (SOP) pour mobiliser la communauté éducative et promouvoir la pratique sportive chez les jeunes et autour des valeurs

citoyennes et sportives. Cette semaine est organisée avec le concours de l'État, notamment du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), du Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF), des Fédérations du sport scolaire et universitaire (USEP, UNSS, UGSEL, FFSU, UNCU), et de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE).

La SOP a poursuivi plusieurs objectifs concrets :

- Sensibiliser les élèves et étudiants aux valeurs de l'Olympisme et du Paralympisme.
- Utiliser le sport comme support pédagogique.
- Découvrir avec les élèves et les étudiants les disciplines olympiques et paralympiques.
- Changer le regard des jeunes sur le handicap.
- Amener les jeunes à la pratique.
- Eveiller les jeunes à l'engagement bénévole et citoyen.

Au premier abord, la SOP a permis de répondre à un besoin de rassemblement, de célébration et de transmission en amont des Jeux Olympiques et Paralympiques. Le format de l'événement s'est avéré particulièrement pertinent sur trois points. Premièrement, il s'agit d'un événement commun organisé de la maternelle jusqu'à l'université, ce qui permet de toucher une grande diversité de classes d'âges et constitue un levier de continuité éducative entre les niveaux scolaires et les territoires.

Deuxièmement, le renouvellement, chaque année, des thématiques adressées par la SOP a permis d'amplifier l'intérêt de la communauté éducative et des élèves. Se sont ainsi succédé les thématiques de la mixité et égalité filles-garçons en 2019, de l'interculturalité en 2020, de la santé en 2021, de l'environnement en 2022 et de l'inclusion en 2023. Troisièmement, la promotion d'activités pratiques et ludiques a particulièrement répondu aux attentes des jeunes et de la communauté éducative, à rebours de formats trop formels. Autrement dit, le format de la SOP a permis de diversifier l'offre et les supports éducatifs des établissements scolaires.



©FatCamera / Getty Images

Sur le plan des moyens mobilisés, la cohérence de la SOP peut s'appréhender de différentes manières. Au premier abord, Paris 2024 et ses partenaires ont favorisé la diffusion de contenus et de kits adaptés pour déployer les activités. Pour soutenir cette mobilisation importante, le déploiement de la SOP a pu s'appuyer sur des initiatives concrètes telles que le programme des Ambassadeurs du sport, par lequel des athlètes de haut niveau intervenaient directement dans les établissements pour promouvoir les disciplines olympiques et paralympiques. Au total, ce sont 500 athlètes qui se sont mobilisés au cours de la SOP entre 2017 et 2024. Si les établissements scolaires n'ont pas reçu de budget dédié pour organiser les événements, ce qui aurait pu être un frein à la mobilisation, des synergies ont pu être trouvées avec d'autres programmes et activités financées par les collectivités, comme l'indique le témoignage suivant :

« Il n'y avait aucun budget dédié pour la SOP. Mais ils ont malgré tout réussi à mobiliser sans argent, ce qui est tout à leur honneur. [Nous] avons mis de notre côté 300 000 euros pour financer un autre programme, qui a contribué au lancement d'activité pour la SOP. »

— Entretien avec un représentant d'une collectivité

Le dispositif événementiel s'est révélé particulièrement efficace, avec des résultats obtenus qui vont au-delà des objectifs et des attentes initiales de Paris 2024. Depuis son lancement en 2017, l'événement a progressivement, et de manière croissante, mobilisé massivement les établissements scolaires. En 2024, pour sa 8ème édition, la SOP a touché plus de 2 millions d'élèves avec une part considérable des projets déposés intégrant la découverte du paralympisme (88 %). Au total, depuis 2017, ce sont plus de 5 millions d'élèves qui ont été sensibilisés aux bienfaits du sport et aux valeurs olympiques et paralympiques²⁷.

L'engagement a également été important, avec une montée en puissance au cours du temps de la mobilisation des écoles et établissements scolaires, leur nombre passant de 8 000 à 12 000 entre 2022 et 2024. Si la SOP 2025 a logiquement suscité un moindre engouement, ce sont encore 700 000 élèves issus de 2 500 établissements scolaires qui ont été mobilisés cette année. Les données disponibles démontrent que les potentielles collaborations stimulées par le label ont été concrétisées de manière durable lors de la SOP. Ainsi, selon les données obtenues par le CNOSF, 50% des établissements scolaires engagés dans la SOP auraient été accompagnés par des acteurs du mouvement sportif, et près de 70% des porteurs de projet envisagent de rester en contact avec ces acteurs²⁸.

Il est important de noter que cette efficacité s'observe aussi à l'échelle locale. Les actions ont également visé à faire découvrir certaines installations olympiques aux jeunes. A titre d'exemple, plus de 1 500 jeunes scolarisés de l'école maternelle au lycée ont participé à un événement emblématique au Stade nautique olympique d'Île-de-France à l'occasion de la SOP 2024. Cet événement a réuni plus de 60 fédérations sportives, offrant une opportunité unique de découvrir diverses disciplines nautiques.

5,7 millions d'élèves sensibilisés depuis 2018 dont 2 millions en 2024 et encore 700 000 en 2025

Plus de **12 000 écoles et établissements** mobilisés par la SOP 2024 (vs 8 000 en 2022), soit 20% des établissements en France. **2 500 établissements** mobilisés en 2025.

59 pays concernés par la SOP 2024.

180 000 jeunes en Seine Saint Denis entre 2019 et 2024.

500 athlètes et personnalités à la rencontre des élèves depuis 2018.

85% des projets intègrent une dimension paralympique.

²⁷ Paris 2024, 2024, Bilan du programme éducation et jeunesse.

²⁸ CNOSF, Guide SOP 2025. Source : questionnaire de participation post SOP 2024.

Au regard de ces tendances et de ces résultats, force est de constater que la SOP s'est affirmée comme un outil essentiel de promotion des valeurs de l'Olympisme auprès des populations scolaires. Le pilotage national mené par le ministère de l'Éducation nationale a été utile pour structurer et rendre la SOP connue à l'échelle française, ce qui a permis de mobiliser efficacement et nationalement la communauté éducative. Ce pilotage centralisé, combiné à une grande autonomie accordée aux établissements scolaires pour concevoir leurs propres projets, a favorisé l'adaptabilité des différentes éditions de la SOP aux spécificités locales. Par exemple, certains établissements ont organisé des ateliers interdisciplinaires mêlant sport et éducation civique, tandis que d'autres se sont concentrés sur des rencontres sportives uniquement. La coanimation du dispositif au sein de comités de pilotage dans les territoires a permis des réflexions sur la couverture et l'équilibre territorial du dispositif. La mise en place d'appels à projets spécifiques a enfin incité les établissements, les associations et les clubs à proposer des activités. Enfin, les rencontres avec les athlètes, lors des ateliers pratiques ou lors des initiations aux disciplines paralympiques, ont permis d'ancrer les valeurs olympiques dans des expériences tangibles pour les élèves.

« En parallèle, dès 2019, la présidente a souhaité mobiliser les lycées lors de la SOP grâce au programme des "Ambassadeurs du sport" de la région. Ce dispositif soutient des athlètes en Île-de-France, qui, en contrepartie, mènent des actions pédagogiques dans les lycées. Nous avons particulièrement orienté leurs interventions pendant la SOP pour les établissements qui voulaient s'impliquer. »

— Entretien avec un représentant d'une collectivité d'Île-de-France



©Paris 2024

Les collectivités territoriales ont également joué un rôle central dans la réussite de l'événement. Ce sont ainsi plus de 3 000 collectivités, dont la plupart des territoires labellisés *Terres de Jeux*²⁹, qui ont participé aux projets en étroite collaboration avec le mouvement sportif (associations sportives locales, Comités Régionaux, départementaux ou territoriaux olympiques et sportifs (CROS/ CDOS / CTOS)³⁰. Dans le cas spécifique du département de la Seine-Saint-Denis, 235 établissements (dont 52 collèges) ont porté des projets d'activité physique et sportive et de rencontres entre jeunes dans ce cadre³¹, ce qui en fait l'un des 10 départements les plus mobilisés en France. Les entreprises partenaires sponsors, notamment le groupe BPCE, Danone, EDF, Le Coq Sportif, Allianz et PwC, ont également mobilisé leurs réseaux, des équipes d'athlètes et/ou leurs employés et stagiaires pour communiquer sur la SOP et se déplacer dans des écoles.



©Paris 2024

A ce stade, l'impact effectif de ce label sur la transformation durable du niveau d'activité physique et sportive en France ne peut être évalué. Tout au plus, les observateurs s'accordent à souligner que, lors de l'organisation des événements sportifs sur le territoire, la communauté des acteurs publics impliqués a pu chercher à favoriser la mixité de publics issus de différents territoires. Il s'agit notamment du cas de la mairie de Paris et du Département de Seine-Saint-Denis, qui se sont appuyés sur la SOP pour favoriser la rencontre de jeunes de milieux scolaires et sociaux différents.

« Avec le département de la Seine-Saint-Denis, nous avons travaillé de manière très efficace. Ce n'est pas simple, car en matière éducative, il est difficile de mélanger les populations. [Cela] demande des moyens de transport scolaire et de l'argent, ce qui complique la logistique. Toutefois [...] nous avons accueilli de nombreuses classes de Seine-Saint-Denis. Nous avons aussi essayé de mixer les élèves pour les Jeux Sportifs Scolaires et pour l'Éducation par le Sport. »

— Entretien avec un représentant d'une collectivité

²⁹ Le programme *Terre de Jeux 2024* est un label créé par Paris 2024 et destiné à tous les niveaux de collectivités territoriales et au mouvement sportif (fédérations, clubs) qui souhaitent, quels que soient leur taille et leur moyen, s'engager dans l'aventure des Jeux.

³⁰ Paris 2024. 2024. Bilan du programme éducation et jeunesse.

³¹ Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis. 2025. Bilan et perspective d'évaluation des JOP.

Si la construction de la SOP entre 2017 et 2024 a favorisé une meilleure interconnaissance des acteurs, notamment entre collectivités, certaines Académies et collectivités ont rencontré des difficultés logistiques et financières qui ont pu ralentir la mise en œuvre homogène du dispositif. L'absence de budget dédié dans plusieurs territoires a parfois limité la portée des initiatives locales, en dépit d'un engagement notable des acteurs de terrain. Les initiatives locales, comme les grands événements populaires organisés par la Région Île-de-France ou la Ville de Paris, ont offert des exemples réussis de synergies territoriales. Cependant, ces exemples ne sont pas uniformément reproduits sur l'ensemble du territoire, en partie en raison des disparités dans les moyens alloués.

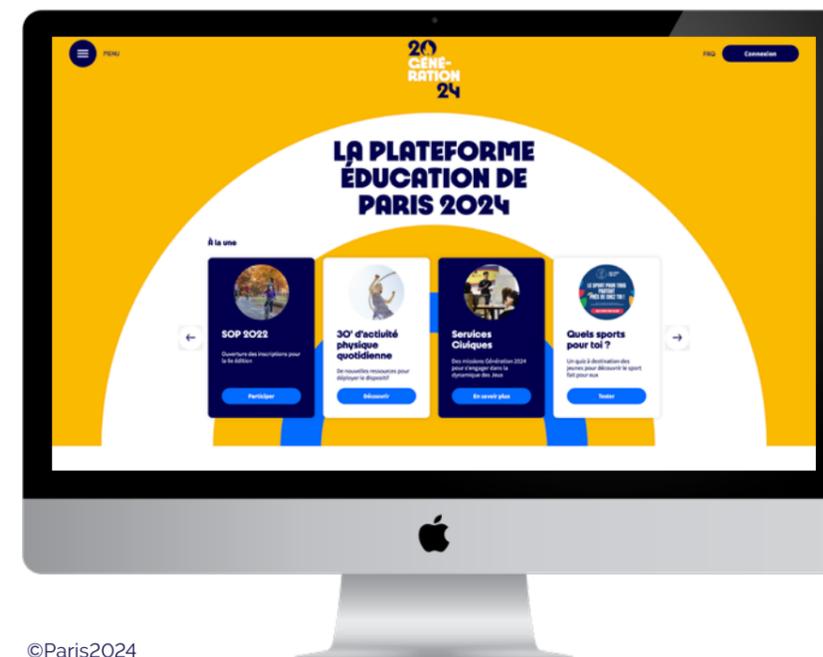
Depuis 2025, le CNOSFa repris le flambeau de l'organisation de la SOP, en partenariat avec le CPSF. L'événement vise désormais à ancrer durablement la pratique du sport dans l'année scolaire, avec en perspective, l'enjeu d'une nouvelle montée en puissance d'ici les Jeux Olympiques et Paralympiques d'Hiver de 2030. 90% des porteurs de projet mobilisés en 2024 s'étaient déclarés intéressés pour participer en 2025 qui aura donc mobilisé 700 000 élèves et 2 500 établissements, signe de l'intérêt pour le moment durable des acteurs locaux pour l'évènement³².



2.2.2 Objectif #2 : Soutenir le rôle du sport pour le plaisir d'apprendre et de vivre ensemble

La promotion du sport pour diffuser des valeurs de l'olympisme est une ambition qui se situait au cœur de la stratégie « Héritage & Durabilité ». Ici, force est de constater que la plateforme *Génération 2024* a joué un rôle particulièrement important pour outiller les communautés éducatives, non sans quelques limites. Certains programmes, à l'image du dispositif « *Education par le Sport* » de la Ville de Paris, ont démontré des impacts sur les jeunes en matière d'éducation et d'ouverture culturelle.

— Une plateforme Génération 2024 pour outiller les communautés éducatives



Lancée en novembre 2020, la plateforme *Génération 2024* rassemble et propose des ressources pédagogiques en lien avec le sport et sa pratique, l'Olympisme et le Paralympisme dans le but d'accompagner les enseignants et éducateurs dans la construction de leurs cours et de leurs projets éducatifs. Conçue comme un guichet unique d'informations et de ressources pédagogiques, cette plateforme a été construite par une collaboration entre Paris 2024, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative et ses services déconcentrés, le CNOSF, le CPSF et les Fédérations du sport scolaire.

³² CNOSF, Guide SOP 2025. Source : questionnaire de participation post SOP 2024.

Concrètement, la plateforme répondait à un besoin d'outillage des écoles et des établissements scolaires. Elle a permis d'élargir les possibilités d'apprentissage pour les enseignants via le recensement, la centralisation et la mise à disposition de plus de 290 ressources pédagogiques, notamment des vidéos, témoignages d'athlètes et outils éducatifs variés.

La mobilisation initiale de la communauté éducative pour cet outil n'a pas été immédiate et est progressivement montée en puissance. En 2018/2019, l'intérêt pour les outils pédagogiques liés aux Jeux était encore très limité, notamment dans les grandes métropoles où la gestion éducative est souvent décentralisée. Pour y remédier, des efforts spécifiques ont été déployés pour promouvoir la plateforme auprès des écoles, notamment dans les zones rurales, où les collaborations entre acteurs locaux et Fédérations sportives ont montré une plus grande efficacité. Cette stratégie incluait des campagnes ciblées lors des rentrées scolaires et l'organisation de webinaires éducatifs pour former les enseignants à utiliser ces outils.

La plateforme a ainsi connu un succès croissant au fur et à mesure du déploiement de la SOP et de l'avancement de l'organisation des Jeux. Entre septembre 2022 et avril 2023, 320 000 pages avaient été consultées par 65 000 utilisateurs, c'est-à-dire de personnes ayant créé un compte sur la plateforme, et 67 000 ressources avaient été téléchargées. Le nombre d'utilisateurs est passé à 165 000 entre janvier et juin 2024, signe que la plateforme a été bien identifiée et utilisée par les différents acteurs éducatifs mobilisés (écoles et établissements scolaires). Cette tendance à la hausse du nombre d'utilisateurs reflète en effet une bonne appropriation de leur part.

62 000
membres ont créé
un espace connecté
depuis 2020
(vs 40 000 en 2023)

65 000
utilisateurs entre
septembre 2022
et avril 2023

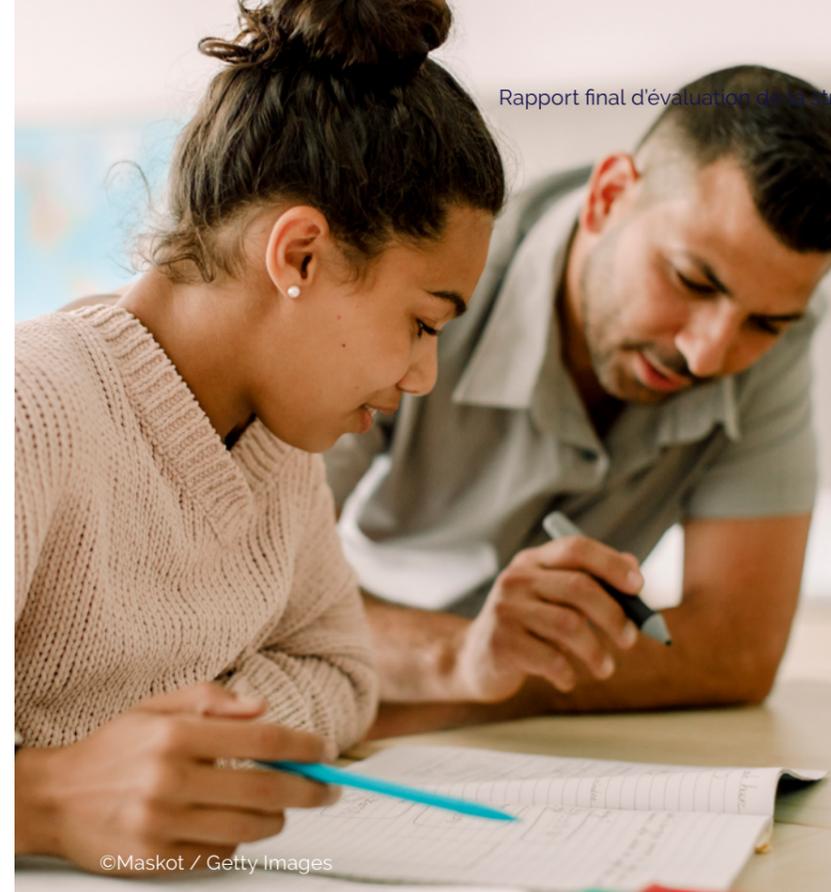
320 000
pages consultées
entre septembre 2022
et avril 2023

164 000
utilisateurs entre
janvier et juin 2024

Environ **290**
ressources
pédagogiques
proposées.

15 newsletters
envoyées à la
communauté
Génération 2024

Rapportée au nombre d'établissements labellisés *Génération 2024* et mobilisés sur la SOP, soit entre 11 000 et 12 000 au total, le nombre d'utilisateurs est très largement satisfaisant. Si les données disponibles ne permettent pas d'évaluer la part globale des enseignants ayant eu recours à la plateforme en 2024, les données disponibles en 2022 montrent que la plateforme a largement touché sa cible. Une étude réalisée en 2022 par le réseau Canopé, menée auprès de 400 membres connectés³³ a permis d'identifier que les utilisateurs de cette plateforme étaient des agents territoriaux (8%), des membres d'associations (10%) et surtout des professionnels de l'éducation (68,5%). Ceux-ci étaient principalement issus de l'école primaire, dont les établissements sont le plus souvent les moins dotés en moyens. Sur la base de cette étude de cas, la plateforme semblait donc bien constituer un moyen de renforcer la qualité et à la continuité éducative sur les territoires.



©Maskot / Getty Images

Parmi les facteurs de réussite de la plateforme *Génération 2024*, l'efficacité de l'approche collaborative — incluant la diffusion des ressources via les canaux régionaux et les communications régulières aux chefs d'établissement — a été déterminante. Elle a en effet été fortement utilisée par les communautés éducatives et le mouvement sportif lors des événements clés tels que la Semaine Olympique et Paralympique (SOP) et les Journées Olympiques, tout en encourageant une pratique sportive quotidienne grâce à l'initiative des 30 minutes d'activité physique quotidienne (cf. section 3.2.1. du présent rapport).

La collaboration étroite entre les différents acteurs éducatifs et sportifs a permis une mise en œuvre globalement cohérente de la plateforme *Génération 2024*. Au niveau national, les ministères de l'Éducation nationale et des Sports, en partenariat avec le CNOSF, ont joué un rôle central dans le pilotage et la coordination du dispositif. Au niveau local, les collectivités territoriales ont contribué à relayer les ressources pédagogiques, comme en témoigne la mobilisation de la région Île-de-France qui, à chaque rentrée, diffuse les outils de la plateforme aux établissements scolaires et sensibilise les lycées à son existence.

« Pour diffuser les ressources de la plateforme Génération 2024, nous avons intégré des communications régulières dans les échanges avec les lycées, avec un focus lors des rentrées scolaires. Chaque rentrée, nous transmettons aux chefs d'établissement les informations régionales, y compris la distribution des ordinateurs aux lycéens franciliens en classe de seconde. C'était l'occasion de leur rappeler l'existence de Génération 2024 et de les encourager à partager ces ressources avec leurs équipes pédagogiques. »

— Entretien avec un représentant d'une collectivité

³³ Réseau Canopé, Usages de la plateforme 2024. Etude d'usages sur la plateforme éducative Paris 2024.

Malgré ces éléments de réussite, au premier rang desquels l'important travail de collecte et de promotion des ressources, plusieurs axes d'amélioration sont identifiés. D'abord, des doublons dans les calendriers et les objectifs des initiatives peuvent réduire leur efficacité globale. Selon l'étude du réseau Canopé, certains enseignants ont exprimé des difficultés à s'y retrouver entre les ressources disponibles pour la SOP et celles proposées pour d'autres événements éducatifs ou plus largement le programme scolaire, ce qui a pu contribuer à limiter l'intégration harmonieuse de la plateforme dans leurs pratiques. Ensuite, le mode de pilotage, majoritairement descendant, a également pu limiter l'appropriation des outils par la communauté éducative. Les enseignants, bien qu'ils aient exprimé un intérêt croissant pour les contenus proposés, ont parfois ressenti un manque d'accompagnement dans l'appropriation et l'usage de ces ressources. Autrement dit, si la centralisation des ressources est pertinente, les besoins en animation de la plateforme demeurent importants.

Sur ce point, il importe de noter qu'aucune évaluation n'a été menée pour identifier la manière dont les ressources utilisées font durablement évoluer les pratiques des enseignants, et si ces ressources ont eu des effets spécifiques sur les élèves. En l'état, l'impact à long terme de la plateforme dépendra de son intégration concrète dans les projets pédagogiques des enseignants

À ce stade, la plateforme Génération 2024 est désormais opérée par le CNOSF, qui souhaite encourager les usages et la dynamique de contribution autour de l'outil. Plusieurs leviers sont envisagés. D'abord, l'inscription des établissements sur la plateforme concomitante de la participation à la SOP constitue un moyen d'augmenter le nombre d'inscrits. L'objectif est d'encourager également les fédérations à déposer leurs ressources pédagogiques sur la plateforme. À cet égard, le cas des programmes de sport portés par la ville de Paris montre que l'évaluation peut jouer un rôle dans la pérennisation des initiatives.

— Un programme Éducation par le sport pour lutter contre le décrochage scolaire et améliorer l'engagement des élèves à l'école



La ville de Paris a mis en place plusieurs programmes dans le champ de l'éducation. Le dispositif *Éducation par le sport*, destiné aux élèves de CM1, CM2 et des collèges situés en REP, vise à utiliser le sport comme un levier éducatif pour prévenir le décrochage scolaire, améliorer la confiance en soi des élèves, et renforcer leur engagement à l'école. « Sport et décrochage scolaire » cible chaque année 200 à 300 élèves pour rétablir un lien positif avec l'école et encourager les élèves exclus à se réinsérer dans leur environnement scolaire. Le projet « Émancipation par le break » reprend le modèle éducatif en utilisant le breakdance comme outil principal. Ce programme touche environ 200 élèves chaque année grâce à l'intervention de six compagnies de danse qui intègrent des valeurs de mixité, d'estime de soi et de dépassement personnel à travers des ateliers intensifs.

Le cas du programme *Éducation par le Sport* illustre la manière dont un dispositif peut accélérer les relations partenariales sur un territoire, générer de l'impact auprès des jeunes, et plus largement transformer les politiques publiques locales. Le programme a d'abord été initié en 2019 par la Ville de Paris, en collaboration avec la DASCO (Direction des Affaires Scolaires) et l'Académie de Paris. Il a permis de soutenir des clubs et des associations qui proposaient une séance sportive hebdomadaire et des ateliers éducatifs auprès d'établissements situés majoritairement dans les quartiers prioritaires. Chaque appel à projets annuel imposait un cahier des charges exigeant, incitant les clubs à élaborer des interventions adaptées aux besoins des élèves identifiés comme en difficulté par leurs enseignants. Parmi les clubs impliqués, des structures comme l'Académie Football Paris 18 ou le Club Enfants de la Goutte d'Or proposaient des activités innovantes, comme des séances sportives en anglais ou des ateliers de gestion des émotions.

Depuis son lancement, Éducation par le sport a connu une expansion notable, tant en termes de structures partenaires que de bénéficiaires. En 2019, le programme mobilisait cinq associations travaillant avec 14 établissements scolaires, touchant environ 400 élèves. En 2023/2024, il a impliqué 28 clubs partenaires opérant dans 39 établissements scolaires, ce qui a permis de soutenir près de 2 000 élèves, dont de nombreux issus de REP. En 2023/2024, 1 915 enfants ont été directement accompagnés par les clubs lauréats, avec un impact mesurable sur leur motivation et leur participation scolaire. Le programme a également permis de consolider des partenariats solides entre les établissements scolaires et les clubs locaux, pérennisant ainsi une approche intégrée du sport comme outil éducatif. La Ville de Paris et le Rectorat de l'Académie de Paris ont lancé un ambitieux programme d'évaluation afin d'analyser les impacts du dispositif sur les jeunes en menant 28 études de cas coordonnées par le cabinet Pluricité.

Cas d'étude : Education par le Sport de la Ville de Paris

→ Impact 1 : l'amélioration de la relation à l'école

Tout d'abord, l'évaluation du projet démontre que le sport a permis à des enfants d'améliorer leur relation au contexte scolaire et à l'enseignant, et ce faisant de renforcer certaines pratiques telles que l'écoute en classe, le respect des règles, le travail d'équipe. À l'inverse, d'autres compétences socio-émotionnelles telles que la gestion des émotions, le sens du compromis, l'anticipation sont moins mises en avant.

→ Impact 2 : leur épanouissement social dans l'environnement scolaire

L'évaluation a également démontré que les activités proposées renforcent la construction de lien social et le brassage des liens sociaux entre les jeunes dans l'environnement scolaire. Ainsi 73% d'entre eux déclarent s'être faits de nouveaux amis au cours des activités proposées et les jeunes ne manquent pas de souligner qu'ils se sentent davantage proches de jeunes avec lesquels ils n'avaient pas de relations auparavant.

→ Impact 3 : une plus grande ouverture sociale et le développement de leur curiosité

L'analyse des caractéristiques des projets permet de nuancer ces résultats. Le troisième impact a davantage été atteint lorsque les lauréats ont articulé des activités d'éducation par le sport et d'autres activités (sorties culturelles, événements de convivialité, des initiations thématiques ou des ateliers de créativité tels que la création de podcast, des ateliers de cuisine, via des supports numériques, etc.).

Les projets ont mis en avant une variété de disciplines, du basketball au judo en passant par le roller et la boxe, tout en intégrant des actions éducatives comme le soutien scolaire, la médiation sociale, et la sensibilisation citoyenne. Par exemple, le cercle d'escrime franco-cubain accompagne les élèves de 6^{ème} et de 5^{ème} à canaliser leur stress à travers l'escrime, tandis que l'association Sparring Partner JBC utilise la boxe pour aider des collégiens à reprendre confiance en eux grâce à des ateliers combinant sport et lecture.



La majorité des projets lauréats du programme ont adopté le sport comme un outil éducatif à part entière (pour 59% d'entre eux) pour porter des messages éducatifs. À rebours d'approches qui considèrent qu'il s'agit surtout d'un outil de captation des publics ou bien d'un levier pour diffuser des valeurs positives, le sport est ici utilisé comme une opportunité de déployer des pédagogies et des messages.

Une des principales limites du dispositif est constatée par l'étude : environ la moitié des lauréats a également privilégié la rotation des bénéficiaires plutôt que de privilégier des accompagnements de long-terme, ce qui a limité la portée éducative du programme et ne permet pas de dire si ses effets sur les jeunes seront durables.

Au-delà des chiffres, le succès de ce programme a reposé sur une coordination étroite entre les établissements scolaires, la Ville de Paris et les associations partenaires. Les témoignages des bénéficiaires et des éducateurs ont confirmé que cette approche intégrée contribuait à redonner aux élèves exclus une motivation pour leur parcours éducatif et à les reconnecter à leur environnement scolaire. La Ville de Paris prévoit de pérenniser ce dispositif après les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, en intégrant de nouveaux outils pédagogiques pour élargir son impact.

2.2.3 Objectif #3 : Utiliser le sport comme un moteur d'engagement et de citoyenneté

Le soutien à l'engagement des jeunes a été principalement porté par un plan d'engagement de 40 000 volontaires pour participer à l'organisation des Jeux ainsi que par un certain nombre d'autres dispositifs mis en œuvre par les parties prenantes de Paris 2024. Dans le cadre de la stratégie « Héritage & Durabilité », le CNOSF s'est particulièrement mobilisé autour de deux programmes : le « Club des 300 », un programme dédié à l'accompagnement des femmes afin de favoriser leur accès à des postes de dirigeantes, et le programme « Dirigeants de Demain », lauréat du Fonds de dotation Paris 2024 en 2023 et 2024, destiné à favoriser l'engagement des jeunes et l'accès de ceux-ci à des postes de dirigeants dans le mouvement sportif. En plus de ces deux programmes, le CNOSF a également contribué, en partenariat avec l'Agence du Service Civique, au déploiement d'un dispositif de politique de jeunesse déjà existant, le Service Civique. Celui-ci a constitué un levier d'action particulièrement pertinent et cohérent de la stratégie « Héritage & Durabilité ».

— Le dispositif du service civique au service du sport amplifié et valorisé via le label *Génération 2024*



Afin de favoriser l'engagement de jeunes autour de la préparation des Jeux et de favoriser plus largement leur engagement dans le mouvement sportif, Paris 2024 s'est appuyé sur un dispositif de politique publique déjà existant : le service civique.

De façon générale, le service civique propose des opportunités de volontariat de six mois à des jeunes âgés de 18 à 24 ans dans le cadre de missions proposées par le mouvement sportif, les établissements scolaires et les collectivités territoriales. Ces missions sont indemnisées à hauteur de 610€ par mois, avec une prise en charge par l'Etat français à hauteur de 81% du coût. Les jeunes sont acceptés sans condition de diplômes, sur la base minimum de 24 heures hebdomadaires d'engagement. En règle générale, les missions de service civique doivent être accessibles à toutes et tous, quels que soient le profil, la situation et l'origine des candidats, leur parcours ou leur formation initiale. Le processus de sélection doit tenir compte de ce principe fondamental et se faire sur la base de la motivation des jeunes à s'engager.

Afin de faire vivre une expérience de mixité aux volontaires, l'Agence du Service Civique (ASC) et Paris 2024 ont encouragé les structures à constituer des binômes ou des équipes mixtes de volontaires : binôme ou équipe de volontaires paritaire femmes-hommes, jeunes de niveaux de formation différents (décrocheurs, diplômés de l'enseignement supérieur, niveau Bac, etc.), volontaires en situation de handicap avec des jeunes sans handicap. Selon l'ASC et Paris 2024, au-delà de l'expérience de mixité qu'elle a fait vivre aux volontaires, cette approche comportait plusieurs avantages pour les structures. Elle a ainsi favorisé l'émulation entre volontaires et leur a permis de mutualiser leurs compétences pour réaliser leur mission. En outre, une mission effectuée en équipe en assurait la pérennité en cas de départ anticipé d'un volontaire.

L'Agence du Service Civique, en partenariat avec Paris 2024 et le CNOSF, a donc élaboré le programme **Service Civique Génération 2024** pour mobiliser les jeunes autour des Jeux. Trois objectifs étaient visés :

- Encourager le mouvement sportif à renforcer son offre de missions incluant la réalisation d'actions qui contribuent à ces divers champs.
- Encourager les autres structures d'accueil qui proposaient des missions incluant ce type d'actions, notamment les collectivités labellisées Terre de Jeux 2024, à intégrer une dimension sportive dans leurs missions.
- Encourager les jeunes à choisir une mission avec une dimension sportive, au service de l'intérêt général, et à rejoindre la communauté Génération 2024.

Il importe de noter que l'Agence du Service Civique et le CNOSF ont surtout porté une approche qualitative, avec le souhait de renforcer la connaissance du dispositif par les partenaires, et la formation des encadrantes et des encadrants concernant les normes et règles du dispositif. Il s'agissait notamment de rappeler que les jeunes volontaires ne pouvaient réaliser le travail de salariés, ni jouer le rôle de bénévoles : ils pouvaient surtout venir en appui de ces autres rôles en échange d'une indemnisation.

Au regard de ces objectifs, il importe de noter que le recours au Service Civique a constitué une réponse pertinente pour mobiliser des volontaires autour d'événements tels que la SOP car les besoins étaient très importants. Valoriser un dispositif existant permettait d'activer des réseaux et des compétences éprouvés. Les acteurs du programme ont donc conçu des missions diversifiées, destinées à répondre aux besoins des établissements labellisés *Génération 2024*. Les collectivités *Terre de Jeux* et les clubs sportifs ont aussi été identifiés comme des lieux privilégiés pour accueillir ces volontaires.

La réussite du dispositif s'observe sur un plan quantitatif. Le dispositif espérait mobiliser environ 10 000 volontaires par an d'ici 2024, pour atteindre un total cumulé de 30 000 jeunes engagés sur la période. Dans les faits, on constate rétrospectivement une montée en puissance progressive du dispositif, pour atteindre un total de 26 000 jeunes volontaires en 2024, proche de l'objectif initial 30 000 volontaires.

On constate toutefois que l'action de Paris 2024 n'a pas eu d'effet structurel sur le volume du volontariat dans le champ du sport en France. Une comparaison dans le temps permet d'éclairer concrètement cette tendance. En effet, en 2019 le sport concernait 14% des 140 000 missions au niveau national. Ce pourcentage est resté relativement stable avec 15% des 132 000 missions en 2021 (soit 19 800 missions) et 15% des 144 000 missions en 2022 (soit 21 600 missions). La proportion du sport demeure donc stable. Autrement dit, on ne constate pas « d'effet » Paris 2024 à ce jour sur la hausse de la part des volontariats en sport : beaucoup de missions labellisées Paris 2024 existaient déjà, et la hausse du nombre de volontariats dans le champ du sport procède surtout d'une reprise généralisée du volontariat en France.

Pour comprendre ces résultats ambivalents, il faut d'abord interroger les facteurs de succès du dispositif. L'atteinte des objectifs quantitatifs s'explique notamment par la forte mobilisation des établissements de l'Education nationale, des collectivités hôtes des Jeux, et de certaines Fédérations sportives déjà sensibilisées. La mise en œuvre du programme a nécessité la mise en place d'une gouvernance collaborative et d'événements entre l'Agence du Service Civique, les services déconcentrés de l'État, et le mouvement sportif.

26 000 jeunes
en service civique entre 2021
et 2024 dont **12 000** en 2024

813
missions labellisées en 2024

76 services civiques
à l'international



Plusieurs facteurs peuvent expliquer et nuancer la quasi-atteinte de l'objectif initial de 30 000 jeunes. Premièrement, il convient de noter que l'Agence du Service Civique ne souhaitait globalement pas augmenter le nombre de missions « sport » au détriment d'autres missions thématiques : elle a surtout cherché à transformer des missions de sport existantes en missions autour des Jeux et de la Stratégie Héritage. Deuxièmement, le recours au service civique *Génération 2024* a été réalisé à moyens constants : sa création n'a pas entraîné une hausse de budget de la part des partenaires impliqués dans sa conception ou dans sa mise en œuvre.

Troisièmement l'Agence du Service Civique a poursuivi des objectifs qualitatifs visant à améliorer la connaissance du dispositif par les acteurs sportifs et donc les conditions de volontariat par les jeunes. À partir de 2019, des formations ont été organisées pour accompagner la montée en compétences des acteurs locaux, notamment par le biais de webinaires et d'interventions spécifiques en partenariat avec le CNOSF et des fédérations sportives comme celles de handball, de basketball et de rugby. Sur ce point, l'objectif n'est que partiellement atteint.

En effet, si la progression du service civique est encourageante, elle demeure inégale selon les territoires et les fédérations. Si certains départements comme la Seine-Saint-Denis ont su mobiliser efficacement grâce à leur proximité avec les Jeux, d'autres ont rencontré davantage de difficultés, notamment en raison du manque de moyens financiers dédiés ou d'une sensibilisation insuffisante des acteurs locaux. Les territoires n'ont pas fait, dans l'ensemble, l'objet d'une attention particulière, à l'image du cas de la Seine-Saint-Denis car, comme le souligne un observateur mobilisé autour du dispositif du service civique :

« On ne peut pas forcer le développement de telle ou telle mission sur un territoire, mais ce territoire est l'un de ceux qui a le plus recruté car il était l'un des plus concernés par les Jeux. »

— Un représentant d'une institution publique

Les fédérations sportives se sont également inégalement emparées du dispositif. Sur les 112 fédérations associées au CNOSF, seulement une cinquantaine ont eu recours au service civique. Les fédérations déjà familières du dispositif, à l'image de la Fédération Française de Rugby, se sont fortement mobilisées. Les autres ont eu davantage de difficultés à saisir sa pertinence et son intérêt. Les Fédérations sportives ont par ailleurs de leur côté parfois perçu le service civique comme une contrainte administrative plutôt que comme un levier stratégique, nécessitant un travail accru de communication pour démontrer la plus-value sociétale de ces missions.

« L'idée de service civique dans le sport est parfois difficile à promouvoir auprès des Fédérations. Nous avons toujours ce défi de le présenter comme une opportunité d'engagement et non comme un moyen d'obtenir des bénévoles ou des éducateurs sportifs à bas coût. Il y a tout un travail de sensibilisation à faire (...) Cependant, pendant la période avant les Jeux, il y avait beaucoup d'autres priorités qui faisaient que cette sensibilisation n'a pas toujours été une priorité. J'estime qu'il y a encore un travail à faire dans cette logique d'héritage pour montrer en quoi le service civique est un atout et non une contrainte. »

— Entretien avec un représentant du mouvement sportif

Dans l'ensemble, les observateurs rencontrés dans le cadre de cette évaluation, à l'image de l'extrait d'entretien ci-dessus, convergent sur le fait que l'objectif qualitatif de sensibilisation et de mobilisation du mouvement sportif concernant le service civique n'a pas été atteint de manière satisfaisante. La question des modalités d'obtention de l'agrément de service civique (à l'échelle des fédérations, des ligues, des clubs) demeure ainsi un point institutionnel non-résolu à ce stade.

2.3 Evaluation intermédiaire

2.3.1 Une stratégie très pertinente et cohérente pour promouvoir le sport comme un levier d'éducation

Le déploiement, par Paris 2024, d'une stratégie pertinente et cohérente a permis une forte mobilisation des communautés éducatives et du mouvement sportif autour des objectifs d'éduquer et d'engager par le sport.

En termes de cohérence interne, les dispositifs et labels mobilisés ont eu des effets cumulatifs. Le label *Génération 2024* a permis de susciter l'intérêt de la communauté éducative ; la plateforme *Génération 2024* a fourni des repères et des outils pratiques largement diffusés au fur et à mesure que les Jeux approchaient ; de grands événements thématiques, tels que la SOP, ont eu **un effet d'entraînement** permettant de mobiliser de nombreux établissements scolaires, associations et clubs sportifs.



Des instruments financiers cohérents ont accompagné le déploiement de cette stratégie. Les financements, notamment du Fonds de dotation Paris 2024, ont soutenu les efforts des opérateurs de terrain, au premier rang desquels le mouvement sportif et les associations. Enfin, cette stratégie a été cohérente car elle a été opérationnalisée bien en amont des Jeux, et accompagnée par Paris 2024 et ses partenaires, autant que possible, à tous les échelons territoriaux.

En termes de cohérence externe, Paris 2024 s'est appuyé sur des réseaux institutionnels existants ou sur des réseaux de collectivités émergents. Le recours au service civique a constitué une preuve intéressante de la souplesse du dispositif pour s'adapter aux défis de l'organisation de grands événements sportifs, *a fortiori* également dans d'autres domaines tels que la culture. Le label *Terre de Jeux*, au départ perçu comme un outil de communication, a favorisé des rapprochements entre collectivités et avec des établissements labellisés *Génération 2024*.

En résumé, la stratégie « Héritage & Durabilité » a surtout eu un effet accélérateur de rencontres entre les parties prenantes impliquées. Le déploiement de certains dispositifs a rencontré des freins, déjà existants avant le déploiement de la stratégie « Héritage & Durabilité » de Paris 2024, notamment à l'échelle des territoires et de certaines fédérations sportives, ceux-ci étaient déjà existants avant le déploiement de la stratégie Impact et Héritage de Paris 2024.

2.3.2 Des résultats quantitatifs significatifs mais des impacts réels sur les jeunes et les professionnels à préciser

Les données obtenues montrent que les objectifs initiaux sont atteints. Ils concernent plusieurs millions de jeunes, et des dizaines de milliers de professionnels du champ de l'éducation et du sport. Le succès de la stratégie éducative de Paris 2024 s'explique grandement par le rôle de l'Etat central et de ses services déconcentrés, tant au niveau du ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche que du ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, dans la mobilisation des acteurs locaux. Il s'explique également par l'engagement fort de certaines collectivités territoriales, notamment celles hôtes des Jeux, ayant bénéficié de nouveaux équipements ou d'équipements rénovés, ou lors du relais de la Flamme Olympique. La mobilisation concertée de ces acteurs, dans les territoires, a accompagné la mobilisation des établissements scolaires en leur donnant des repères. Cet engagement a été plus inégal selon les territoires en fonction de l'importance du tissu associatif et sportif.

La mobilisation des collectivités et du mouvement sportif a été variable selon les territoires et les disciplines sportives. Des collectivités sont restées en retrait des événements en raison du manque d'équipement ou d'un tissu associatif et sportif peu développé, ou peu mobilisé. Au-delà de la sensibilisation réussie du grand public à des disciplines olympiques et paralympiques, des collectivités ont rencontré des difficultés à faire émerger des dispositifs portés par des clubs sportifs, à l'image du département de la Seine-Saint-Denis. La mobilisation du mouvement sportif sur les actions à finalité éducative a été également variable. Seule la moitié des Fédérations s'est mobilisée sur le service civique.



Les impacts de cette stratégie sur l'éducation et l'engagement des jeunes sont à ce stade peu connus. Plusieurs facteurs sont à souligner. Peu de dispositifs dans le champ de l'éducation et de l'engagement ont fait l'objet d'évaluations ou de mesure d'impact auprès des publics et des professionnels, et ces études prennent rarement en compte la situation de départ des personnes concernées pour mesurer la robustesse du changement. Ces cas d'étude de dispositifs permettent de constater des impacts très circonstanciés à des dispositifs et/ou à des territoires. L'absence de données, ne permet pas de construire une représentation globale de l'impact du pilier de cette stratégie.

Enfin, le manque de recul temporel limite également la capacité à tirer des enseignements globaux et définitifs sur les effets de la stratégie « Héritage & Durabilité » à moyen et long terme. Si certaines dynamiques locales apparaissent prometteuses, leur pérennité et leur diffusion restent encore incertaines à ce stade.

2.3.3 Un héritage à considérer avec précaution

En matière d'héritage sur le plan de l'éducation, il importe de considérer que celui-ci concerne l'ensemble des bénéfices générés à moyen et long terme par les Jeux. L'héritage peut donc commencer en amont des Jeux stricto-sensu et perdurer ensuite. Il peut également s'entendre à l'échelle de la population d'un pays dans son ensemble (au niveau macroéconomique) mais aussi à l'échelle d'individus (niveau microéconomique) ou de territoires (niveau mésoéconomique). Il est également volatil et certainement fragile, car soumis aux aléas politiques et économiques des acteurs. Les enseignements sur l'héritage partagés ci-dessous sont donc à considérer avec précaution.

En matière d'éducation, la stratégie de Paris 2024 élaborée avec l'Etat, les collectivités, et le mouvement sportif, a favorisé une forte mobilisation qui a donné une valeur politique à certains dispositifs. Le sport, et notamment la SOP, a été perçu comme un outil intéressant de cohésion sociale, d'éducation citoyenne et d'engagement, même si les représentations en France ont peu évolué sur le sujet en raison de l'interférence probable d'un grand nombre d'événements de politique intérieure³⁴.



Légataire de la SOP, le CNOSF prévoit de pérenniser l'évènement chaque année et de l'ancrer comme un évènement incontournable, en l'intégrant durablement dans le calendrier scolaire et en renforçant les partenariats locaux entre les écoles, les établissements scolaires et les clubs. Également légataire de la plateforme *Génération 2024*, le CNOSF miserait sur son enrichissement en conditionnant l'inscription à la SOP à son utilisation par les établissements scolaires, ceci pour fédérer une communauté active et assurer une continuité des ressources pédagogiques. Des axes de développement ambitieux ont été définis pour créer une communauté active et durable. Par ailleurs, des partenariats avec les Fédérations sportives permettront de mettre à disposition des outils spécifiques aux disciplines, adaptés au cadre scolaire. Ce processus vise à maintenir la qualité des services tout en renforçant l'impact éducatif à long terme.

Un point d'attention subsiste concernant le devenir de la plateforme *Génération 2024* tant elle semble fortement connectée à l'évènement des Jeux. Une étude de 2022³⁵ a montré que seulement 1 utilisateur sur 2 envisageait à ce moment-là de continuer à utiliser la plateforme à l'issue des Jeux. Ce chiffre contrasté peut s'expliquer qualitativement par deux grands facteurs. D'une part, la plateforme est pensée en amont des Jeux et peut-être perçue comme ayant moins d'utilité immédiate au cours des années suivant l'évènement. D'autre part, certains utilisateurs souhaitent que les ressources proposées sur la plateforme s'inscrivent plus directement dans les objectifs et les programmes du monde scolaire afin de mieux les intégrer dans le temps long de leur enseignement.

³⁴ INJEP. (2025). *Enquête sur le suivi des Jeux de Paris et les représentations du sport. Voir les représentations de la cohésion sociale en France avant et après les Jeux*, p.75.

³⁵ Réseau Canopé. 2022. *Usages de la plateforme Génération 2024. Etude d'usages sur la plateforme éducative Paris 2024*.



A l'échelle nationale et locale, les dispositifs et les financements de la stratégie ont permis aux acteurs territoriaux de se rencontrer et de mieux se connaître, dans des instances de pilotage et de gouvernance *ad hoc*, ou bien directement sur le terrain. De nouvelles associations ont pu mobiliser le sport comme un outil éducatif et d'engagement et se faire identifier par les collectivités. Des collectivités hôtes des Jeux telles que la Ville de Paris et le département de Seine-Saint-Denis ont notamment identifié de nouveaux opérateurs de terrain pour diversifier et enrichir leurs politiques éducatives en matière de sport, mais aussi plus largement leurs politiques éducatives. La valorisation de lieux ou d'équipements publics (parcs, etc.) pourrait constituer un héritage si les usages suivent (cf. section suivante).

En matière d'engagement, des dispositifs existants ont démontré leur plasticité en étant adaptés aux enjeux de la préparation de l'événement, à l'image du service civique ou de dispositifs portés par les collectivités. Comme ce rapport l'illustre, l'Etat et les collectivités territoriales ont surtout cherché à valoriser et à améliorer qualitativement les dispositifs concernés en mettant l'accent sur de la formation. L'engagement des volontaires est alors venu irriguer efficacement la mobilisation des collectivités et des associations lors des grands événements tels que la Semaine Olympique et Paralympique ou le passage du relais de la Flamme dans les territoires.

Au sujet de l'impact de la stratégie « Héritage & Durabilité » sur l'engagement de bénévoles, il est trop tôt pour tirer des conclusions. Il convient en effet d'être prudent, tant l'histoire olympique a démontré des effets contrastés en la matière. Ainsi, si Londres 2012 a mobilisé 70 000 volontaires les autorités publiques britanniques n'ont pas constaté une augmentation de l'engagement bénévole de la population après les Jeux. Deux raisons sont évoquées³⁶ : l'organisation de programme de bénévolat avait été mis en place tardivement pour construire une dynamique d'engagement durable, et les bénévoles mobilisés au cours des Jeux de Londres n'ont pas été accompagnés par des programmes spécifiques sur la capitalisation de leurs expériences et de leurs compétences.

³⁶ House of Common, *School Sport Following London 2012, 2013*, cité par Nja Scheu et Holger Preuss, "The Legacy of the Olympic Games from 1896 – 2016. A Systematic Review of Academic Publications", Working Paper Series, Mainzer Papers on Sport Economics & Management, 2017.

Le maintien dans le temps et le déploiement des dispositifs d'engagement et de la mobilisation des volontaires en service civique de Paris 2024 dans le mouvement sportif va dépendre de la capacité de celui-ci, des services déconcentrés de l'Etat et des collectivités à stimuler l'engagement de jeunes au quotidien dans l'animation des clubs, et dans une moindre mesure à soutenir cet engagement vers de nouveaux grands événements sportifs - type Jeux d'Hiver « Alpes 2030 ». Cette dynamique d'héritage est d'ores et déjà soutenue par le CNSOSF, qui propose avec le programme Dirigeants de demain, des modules de formation pour permettre aux volontaires de s'engager plus durablement et de prendre des responsabilités dans les clubs sportifs.

« Avec le CNSOSF et la Direction des sports, nous souhaitons maintenir le nombre de missions, et aussi créer des parcours d'engagement dans le mouvement sportif. En effet, l'idée c'est d'orienter les volontaires vers des formations ou d'autres parcours : le programme « Club des 300 », destiné à soutenir l'émergence de femmes dirigeantes, le programme « Dirigeants de Demain », pour accompagner des jeunes à gagner en compétences en en légitimité, et aussi des formations de CROS ou CDOS pour renouveler l'engagement dans le mouvement sportif, en tant que bénévoles et dirigeants. Il y a des jeunes, au niveau des régions, qui s'intéressent à ces formations. Clairement on voit qu'il y a un intérêt. »

— Un représentant d'une agence nationale de l'Etat

Si les dynamiques initiées par Paris 2024 ont permis d'impulser une mobilisation inédite autour de l'éducation et de l'engagement par le sport, leur pérennité reste conditionnée à un investissement soutenu des acteurs publics, sportifs et associatifs, au-delà de l'événement lui-même et sur le long terme. En l'absence de dispositifs d'évaluation systématique et de données consolidées sur les effets réels à moyen et long terme, il demeure difficile d'estimer l'impact structurel de cette stratégie. Tant le manque de recul temporel que la dépendance de certains projets à l'agenda olympique invitent en effet à la prudence quant à la capacité des dynamiques actuelles à produire un héritage durable. Dans cette perspective, les Jeux d'hiver des « Alpes 2030 » peuvent constituer une opportunité de maintien de la dynamique créée par Paris 2024.

À ce stade, plusieurs facteurs de fragilité pourraient venir atténuer voire faire disparaître l'héritage des Jeux de Paris 2024 au regard des enjeux d'éducation, au premier rang desquels la baisse des dotations financières de l'Etat et des collectivités. Celle-ci se traduit par une baisse des moyens humains et des opportunités de financer des activités. La baisse des moyens financiers et humains dédiés au sport dans les collectivités hôtes des Jeux tels que la Ville de Paris ou le département de Seine-Saint-Denis, pourrait avoir un effet négatif sur la capacité des parties prenantes à maintenir et à animer les réseaux d'acteurs, la baisse de la qualité ou la disparition des activités, et *in fine*, annihiler l'impact sur les jeunes et leurs familles.

03

**Le
sport
pour
la santé**

Tableaux de bord d'indicateurs

TABLEAU N°3 :

— Tableau de bord d'indicateurs de Paris 2024

Indicateur	Réalisations et résultats de la stratégie
<p>Indicateur 9</p> <p>— Nombre de bénéficiaires des programmes mis en place pour lutter contre la sédentarité</p>	<p>→ Entre 42% (selon un rapport sénatorial) et 90% (selon le ministère de l'Education nationale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche) bénéficiaires du dispositif 30 minutes d'activité physique quotidienne</p> <p>→ +120 000 collaborateurs des partenaires des Jeux de Paris 2024 engagés dans le challenge #GoFor30 et 50% des collaborateurs sensibilisés (soit 400 000 personnes)</p> <p>→ 38 000 bénéficiaires du dispositif « 1, 2, 3, Nagez » dont 14 000 en Seine-Saint-Denis (36%)</p>
<p>Indicateur 10</p> <p>— Nombre et évolution du nombre d'organisations (entreprises, collectivités territoriales, écoles) ayant mis en place des actions visant à « Bouger Plus » (en particulier 30'APQ)</p>	<p>→ 100% des écoles primaires françaises sont censées mettre en œuvre le dispositif des 30'APQ</p> <p>→ 20 entreprises engagées dans le challenge #GoFor30</p> <p>→ 6 territoires-pilotes dans la mise en œuvre du design-actif en Ville avec une mise en œuvre hétérogène</p> <p>→ 670 cours d'écoles et espaces de récréation financés à fin 2024 auprès de 318 porteurs de projets accompagnés</p>

TABLEAU N°4 :

— Renseignement du tableau de bord des indicateurs d'impact pour les événements culturels, sportifs et commerciaux issus des guides de l'OCDE

Indicateur	Activité	Réalisations / Résultats	Source
Part des personnes de groupes cibles indiquant une augmentation de la fréquence de la participation à des activités (sportives, culturelles, économiques, etc.). Pour le sport : augmentation de la pratique d'activités physiques et sportives	<p>Bouger Plus à l'école</p> <p>Dispositif des 30 minutes d'activité physique quotidienne</p>	<p>Parmi les enseignants de l'Académie de Créteil ayant mis en place le dispositif des 30 minutes d'activité physique quotidienne :</p> <p>→ 82% estiment que le dispositif améliore l'engagement des élèves à la pratique libre</p> <p>→ 91% estiment que le dispositif contribue à réduire la sédentarité des élèves</p>	Etude approfondie sur le dispositif des 30 minutes d'activité physique quotidienne sur l'Académie de Créteil réalisée par l'Observatoire National de l'Activité Physique et de la Sédentarité (ONAPS)
	<p>Bouger Plus à l'école / Bouger Plus en ville / Bouger Plus en entreprise</p> <p>Actions développées par les lauréats Impact 2024</p>	<p>→ 70,2% des bénéficiaires des actions financées par le Fonds de dotation déclarent pratiquer plus fréquemment une activité physique et/ou sportive qu'avant leur participation au projet</p>	Enquête réalisée auprès des bénéficiaires des actions financées par le Fonds de dotation de Paris 2024
	<p>Bouger Plus en ville</p> <p>Aménagements de Design actif</p>	<p>→ 42% des habitants de Saint-Dizier empruntent régulièrement les aménagements mis en place dans le Parc du Deauville</p> <p>→ 52% des Françaises et des Français ne pratiquant aucune activité physique et sportive déclarent que les aménagements réalisés à Saint-Dizier leur donnent envie de bouger plus et 47% qu'ils leur donnent envie de reprendre une activité physique.</p>	Etude approfondie sur les aménagements de design actif à Saint-Dizier réalisée par Media Filière et Olbia Conseil

Indicateur	Activité	Réalisations / Résultats	Source
Part des personnes de groupes cibles indiquant un changement en matière de santé et de bien-être	Bouger Plus à l'école Dispositif des 30 minutes d'activité physique quotidienne	→ Parmi les enseignants de l'Académie de Créteil ayant mis en place le dispositif des 30 minutes d'activité physique quotidienne, 94% estiment qu'il contribue à améliorer le bien-être des élèves, grâce à leur participation aux projets	Etude approfondie sur le dispositif des 30 minutes d'activité physique quotidienne sur l'Académie de Créteil réalisée par l'Observatoire National de l'Activité Physique et de la Sédentarité (ONAPS)
	Bouger Plus à l'école / Bouger Plus en ville / Bouger Plus en entreprise Actions développées par les lauréats Impact 2024	→ 87,2% des bénéficiaires des actions financées par le Fonds de dotation évoquent que leur condition physique s'est améliorée (45,8% nettement, 41,3% légèrement), grâce à leur participation aux projets → 89,7% des bénéficiaires des actions financées par le Fonds de dotation évoquent que leur bien-être s'est amélioré (56,5% nettement, 33,2% légèrement), grâce à leur participation aux projets	Enquête réalisée auprès des bénéficiaires des actions financées par le Fonds de dotation de Paris 2024

Il a été démontré par la recherche médicale que la pratique d'une activité physique régulière était bénéfique pour la santé physique et mentale des individus³⁷ tandis que, parallèlement, les modes de vie contemporains accentuent les risques associés aux effets négatifs des comportements sédentaires³⁸. Ce phénomène, aujourd'hui considéré comme un problème de santé publique, conduit les autorités publiques et les acteurs sportifs à se mobiliser pour mettre en œuvre des dispositifs d'incitation à la mobilité et à l'activité physique³⁹.

3.1 Les objectifs de Paris 2024

Paris 2024 a eu pour ambition d'impacter positivement et durablement le mode de vie des Françaises et des Français en contribuant à renforcer la place de l'activité physique et sportive dans leur quotidien. Pour cela, Paris 2024 a souhaité développer des actions pour accélérer une prise de conscience au sein des collectivités, des entreprises, des écoles et du grand public des dangers de la sédentarité et des bienfaits d'une pratique sportive régulière. Le Comité d'organisation a également souhaité proposer directement ou faciliter l'émergence de solutions concrètes pour développer l'activité physique et sportive au quotidien et faciliter la mise en mouvement des Françaises et des Français avec une priorité accordée aux enfants âgés de 6 à 11 ans. Cette stratégie « Bouger Plus » se décline en trois objectifs.

1 — Bouger plus à l'école



Grâce à une coopération étroite avec le Collectif pour une France en forme et à un dialogue régulier avec des structures comme l'unité en charge de l'activité physique de l'Organisation mondiale de la Santé ; l'Observatoire national de l'activité physique et de la sédentarité (ONAPS) et Santé Publique France, Paris 2024 a pris toute la mesure du problème de santé publique majeure que représente la sédentarité et le manque d'activité physique des enfants. Il a également constaté les fortes inégalités à l'œuvre en la matière : chez les jeunes (6-17 ans), 50,7% des garçons et 33,3% des filles atteignent les recommandations en matière d'activité physique⁴⁰. Enfin, le comité d'organisation a noté auprès de ces experts combien l'enfance est un moment clé pour bâtir des facultés motrices, développer des habitudes de vie active et construire son capital santé. Pour ces raisons, l'activité physique quotidienne des enfants de 6 à 11 ans a été érigée en priorité de la stratégie « Héritage & Durabilité » avec deux leviers d'actions prioritaires : le développement de la pratique d'une activité physique ou sportive régulière et l'aménagement des espaces scolaires.

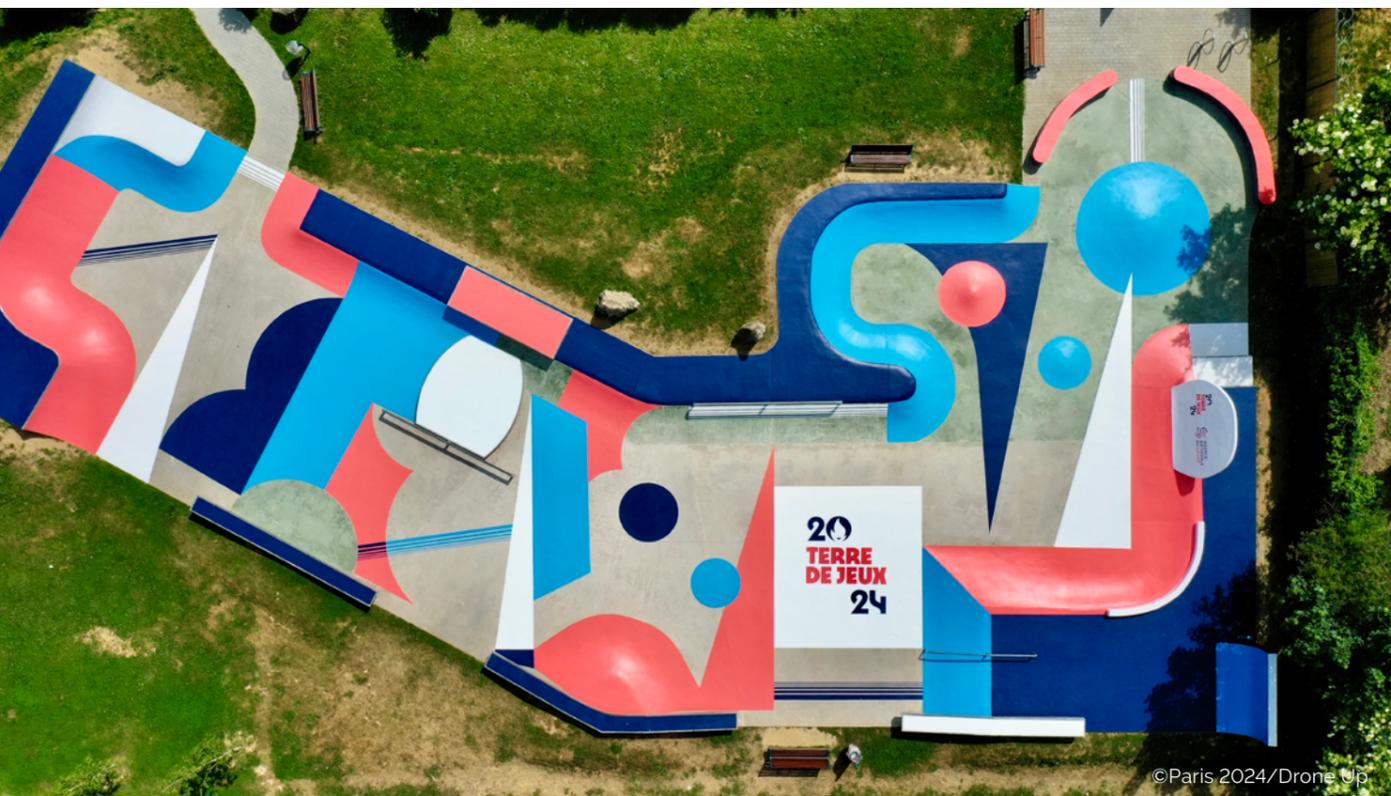
³⁷ Organisation mondiale de la santé (OMS), 2010, *Recommandations mondiales sur l'activité physique pour la santé*, Genève, Les éditions de l'OMS

³⁸ *Activité physique et sédentarité dans la population en France. Synthèse des données disponibles*. Saint-Maurice : Santé publique France ; 2024 : 10 pages.

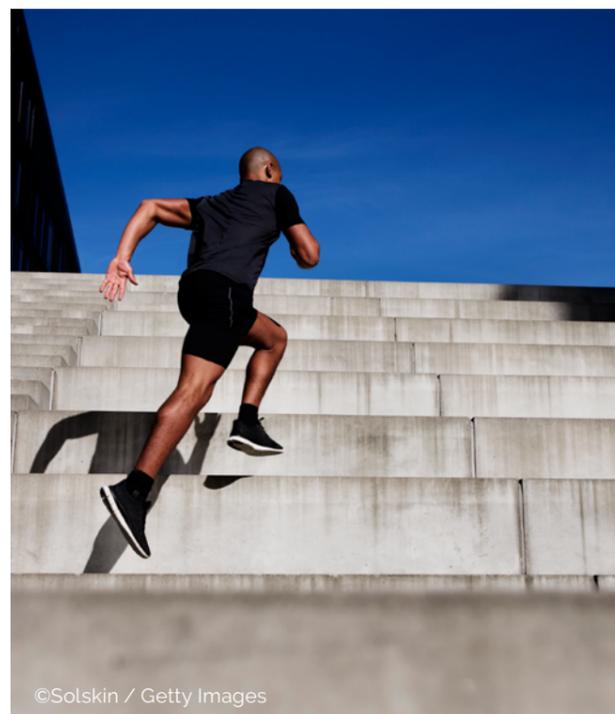
³⁹ Sur ce sujet, voir entre autres les travaux des sociologues Yves Morales, Brice Favier-Ambrosini, Sandrine Knobé, Frédéric Illivi ou Clément Perrier.

⁴⁰ *Étude de santé sur l'environnement, la biosurveillance, l'activité physique et la nutrition (Esteban 2014-2016) Volet Nutrition. Chapitre Activité physique et sédentarité*. Saint Maurice : Santé publique France, Février 2020. 2e édition. 58 p.

2 — Bouger plus en ville



Paris 2024 a également souhaité contribuer à renforcer l'adoption de modes de vie actifs par les Françaises et les Français dans leur vie quotidienne. Pour cela, l'accent a été plus particulièrement mis sur l'intégration du mouvement et du jeu dans la façon de penser et d'aménager leurs espaces de vie quotidienne. Paris 2024 s'est ainsi associé à l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) dans le cadre d'une convention de coopération visant à développer le design actif dans les collectivités territoriales, avec une attention particulière pour les 222 villes du réseau « Action cœur de ville » (ACV). Ce partenariat s'est traduit par la création d'un guide du design actif⁴¹ (décembre 2021) et par l'engagement de 6 villes pilotes en tant que démonstrateurs du design actif.



⁴¹ Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, Guide du design actif, 2021.

3 — Bouger plus au travail

Paris 2024 a enfin souhaité développer la pratique de l'activité physique et sportive en milieu professionnel. Pour cela, un guide spécifique a été édité à l'attention des partenaires des Jeux en vue de les inciter à repenser l'aménagement de leurs bureaux dans une démarche de design actif et d'inciter leurs collaborateurs à s'engager dans le défi de réaliser 30 minutes d'activité physique quotidienne à travers le challenge « Go for 30 ». En outre, Paris 2024 a souhaité faire de son siège social, Pulse, un démonstrateur du design actif. Cela s'est également traduit par le développement d'autres actions telles que les « Chantiers actifs » pour le Village des athlètes et le Village des médias, à travers lesquelles Paris 2024 propose de la préparation physique préventive aux ouvriers des chantiers ou encore la réalisation, en collaboration avec le MEDEF, d'un « baromètre annuel du sport en entreprise » pour suivre l'évolution des attentes et des perceptions.



**Bonne santé et bien-être
(ODD 3)**



**Egalité entre les sexes
(ODD 5)**

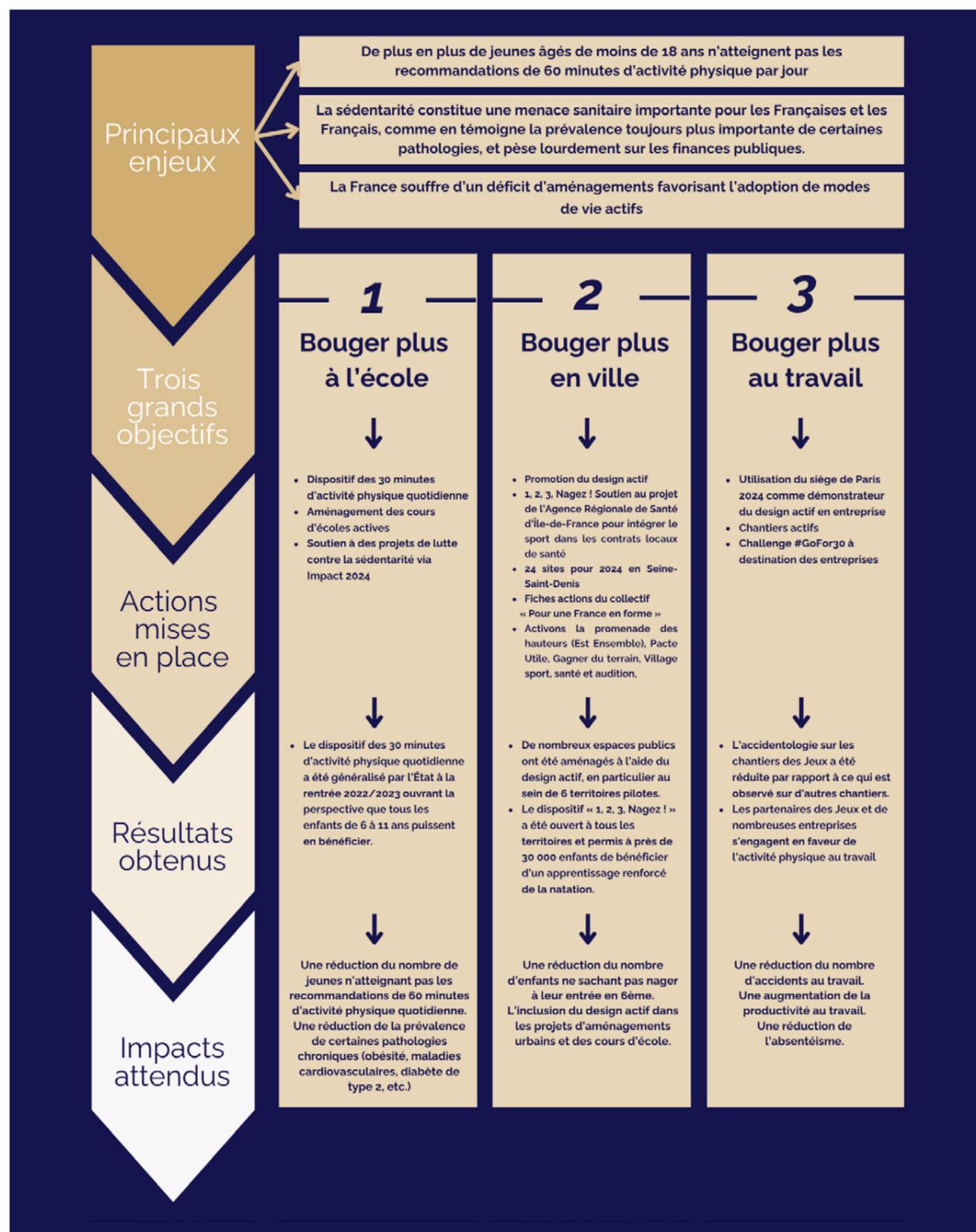


**Villes et communautés durables
(ODD 11)**



SCHÉMA N°3 :

— La théorie du changement de l'axe santé



3.2 Les actions emblématiques

La stratégie « Héritage & Durabilité » de Paris 2024 et de ses parties prenantes a été marquée par l'impulsion ou l'accélération d'un nombre conséquent de programmes d'ampleur variable (au regard des moyens consacrés et/ou des territoires d'expression) visant à utiliser les activités physiques et sportives comme un moyen de favoriser l'adoption de modes de vie actifs par les Françaises et les Français avec une attention particulière portée aux jeunes générations. Le présent rapport présente une sélection d'actions emblématiques.

3.2.1 Objectif #1 : Bouger plus à l'école

— Le programme « 30 minutes d'activité physique quotidienne » à l'école pour inciter les jeunes à adopter des modes de vie actifs

Ce programme est l'un des piliers de la stratégie « Bouger plus » du Comité d'organisation des Jeux de Paris 2024 et l'une des principales mesures d'héritage des Jeux. En effet, la mise en mouvement des jeunes Françaises et des jeunes Français a été érigée en priorité par Paris 2024 et ses parties prenantes. Cet engagement s'explique au regard des statistiques alarmantes concernant l'inactivité physique et de la sédentarité des jeunes écoliers : 37% des jeunes âgés de 6 à 10 ans n'atteindraient pas les recommandations de 60 minutes d'activité physique par jour de l'OMS ; ils passeraient en moyenne 3h07 devant les écrans⁴² ; enfin, 65% d'entre eux regarderaient ainsi les écrans plus de 2h par jour⁴³.

Cette priorité accordée au sein de la stratégie « Héritage & Durabilité » à la pratique d'une activité physique quotidienne des enfants de 6 à 11 ans s'est avant tout traduite par un soutien à l'Education Physique et Sportive (EPS) et à sa réalisation dans de bonnes conditions. Paris 2024 a ainsi plaidé pour que les conditions de formation, d'enseignement, de dispenses, d'inspection et d'évaluation de l'EPS permettent une mise en œuvre effective facilitée pour tous les enfants. Paris 2024 a également soutenu les coopérations entre EPS et clubs locaux, à l'initiative du corps enseignant et en lien avec les Fédérations sportives scolaires. Ce soutien s'est concrétisé notamment à travers la mise en place des coupons Génération 2024. Ce programme, mis en œuvre en coopération avec l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP) et l'Union générale sportive de l'enseignement libre, (UGSEL), a permis de financer l'intervention d'un éducateur sportif diplômé issu d'un club local, en soutien du professeur des écoles, pour la mise en place de 6 séances de découverte et de pratique d'un sport et/ou para sport dans le cadre de l'EPS.

⁴² Esen, 2020.

⁴³ Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses), 2016.

En complément de l'EPS et du sport scolaire, Paris 2024 a identifié, grâce à des exemples étrangers, notamment le succès du programme finlandais *Schools on the Move*⁴⁴, la possibilité d'instaurer un programme d'activité physique quotidienne à l'école primaire, afin de permettre à tous les enfants de se rapprocher des 60 minutes d'activité physique quotidienne recommandées par l'OMS. C'est ainsi que Paris 2024, en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et l'Agence nationale du sport, a impulsé la mise en place du dispositif des 30 minutes d'activité physique quotidienne (30'APQ) en milieu scolaire. Lancé en février 2020 sous la forme d'une expérimentation à l'occasion de la Semaine Olympique et Paralympique puis déployé sous la forme d'un appel à manifestation d'intérêt en 2021, le dispositif a fait l'objet d'une généralisation en coopération entre le ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse et le ministère des Sports de la Jeunesse et de la Vie associative à partir de la rentrée scolaire de septembre 2022.

+ 11 000 écoles inscrites et volontaires dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt entre septembre 2020 et septembre 2022.

Un déploiement et une généralisation nationale assurés par l'État depuis la rentrée scolaire 2022

36 500 kits sportifs distribués en juin 2024, soit 100% des écoles dotées.

8,38 millions d'euros investis entre 2021 et 2024, dont 2,15 millions par Paris 2024, 3 millions par l'Agence nationale du Sport, de la Jeunesse et de la Vie associative

Un nombre d'élèves bénéficiaires qui reste à évaluer précisément : entre **42%** (selon un rapport sénatorial) et **90%** (selon le Président de la République Française) des élèves scolarisés en école primaire bénéficiaires du dispositif



©Ridofranz / Getty Images

Parmi l'ensemble des actions mises en œuvre dans le cadre de la stratégie « Héritage & Durabilité », le dispositif des 30'APQ est aujourd'hui perçu par de nombreuses parties prenantes comme la mesure phare de l'héritage des Jeux de Paris 2024. Quelques mois après les Jeux Olympiques et Paralympiques, les premiers éléments d'évaluation de ce dispositif font apparaître des avis partagés comprenant tout à la fois des motifs d'appréciation positive et des points d'attention importants.

Parmi les éléments à mettre au crédit du dispositif :

→ Tout d'abord, le fait que la plupart des acteurs et des observateurs s'accordent à dire que l'objectif initial des 30'APQ est pertinent car il répond à un problème de santé publique précis et aujourd'hui largement documenté par la communauté scientifique : celui de la sédentarité des jeunes enfants et des conséquences qu'elle emporte en termes de développement de certaines pathologies (surpoids, obésité, etc.). En effet, 17% des enfants de 6 à 10 ans seraient aujourd'hui en situation de surpoids, un niveau particulièrement élevé et préoccupant. Le milieu scolaire apparaît donc comme un terrain d'expérimentation intéressant, car il permet de toucher de nombreux individus, sans discrimination sociale, à des âges critiques où se structurent les comportements sédentaires. Il est unanimement admis que, grâce à cette initiative, Paris 2024 est parvenu à mettre le mouvement et l'activité physique au centre de l'agenda scolaire et à susciter rapidement des soutiens politiques autour de son initiative, ce qui n'aurait pas été en possible sans l'aura des Jeux Olympiques et Paralympiques et la force de frappe du Comité d'organisation des Jeux de Paris 2024 en termes humains et financiers. La fourniture des kits sportifs et des fiches pédagogiques à chaque école a également été appréciée, notamment dans les établissements où les moyens sont les plus faibles.

⁴⁴ Pour en savoir plus : <https://schoolsonthemove.fi/>

→ Au-delà de répondre à un enjeu de santé publique majeure, les 30'APQ contribuent à faire en sorte que les élèves qui en bénéficient s'approchent voire atteignent les recommandations de l'OMS de 60 minutes d'activité physique par jour. Ceci constitue un impact probant et significatif. Il conviendra de pouvoir disposer d'études sanitaires sur le temps long et de suivi de cohortes pour pouvoir en apprécier les impacts précis sur le plan sanitaire.

→ Enfin, soulignons qu'au-delà des effets purement sanitaires, il semble également possible d'affirmer, au regard des évaluations locales et des retours des acteurs de terrain, que les 30'APQ ont un impact véritablement structurant sur un autre aspect : la capacité d'attention des enfants et la réduction du temps de régulation de la classe pour les enseignants. Bien que n'étant pas l'objectif prioritaire initialement poursuivi, cet effet a été mis en évidence tant dans l'étude menée au niveau de l'Académie de Créteil, l'une des pionnières en la matière (cf. encadré infra) que dans le cadre des entretiens avec les experts. Ceci est loin d'être anodin dans la mesure où cela permet de mieux préparer les élèves aux apprentissages (notamment des savoirs dits fondamentaux) et leur appropriation. Si l'objectif prioritaire du dispositif des 30'APQ est bien d'avoir un effet sanitaire de long terme en réduisant l'inactivité physique et l'impact de la sédentarité, il s'agit ici d'un effet indirect résolument positif qui peut servir les objectifs éducatifs de la France.



©FatCamera / Getty Images

A l'inverse, les 30'APQ semblent également souffrir de quelques faiblesses qui méritent d'être analysées :

→ Tout d'abord, la généralisation des 30'APQ n'est pas encore totalement effective. Si les chiffres officiels communiqués par le Président de la République⁴⁵ indiquent que 90% des enfants scolarisés en école primaire pratiquent les 30'APQ, ces résultats pourraient être à nuancer. Ainsi, d'après un rapport sénatorial consacré à une évaluation du dispositif « *seules 42% des écoles primaires mettent en œuvre de manière certaine l'APQ pour plus de la moitié de leurs élèves* »⁴⁶. Cet écart peut sembler important. Il convient toutefois de noter qu'il ne s'agit pas du même indicateur, le Président de la République évoquant le pourcentage d'élèves bénéficiaires quand l'enquête menée par la Direction générale de l'enseignement scolaire (DEGESCO) aborde quant à elle le pourcentage d'écoles mettant en œuvre le dispositif⁴⁷. Ce rapport explique pour autant que les 30'APQ ne sont pas appliquées dans toutes les écoles, ni dans toutes les classes au sein d'une même école, ce que tendent à confirmer les entretiens menés par le groupement d'évaluateurs. Si la nature des sources ne permet pas d'établir un chiffre précis et consensuel du taux d'application des 30'APQ, il semble très probable, au vu des données collectées, que le chiffre officiel de 90% soit surévalué. Par ailleurs nous ne disposons pas de données actualisées pour l'année 2024/2025 pour établir si le programme a poursuivi son extension ou perdu en vitalité dans la période post-olympique.

→ Ensuite, la question de la cohérence du dispositif avec l'évolution de la place du sport et de l'EPS à l'école suscite des réserves en particulier issues de la communauté éducative. La mise en œuvre des 30'APQ intervient en effet dans un contexte de vives tensions au sein de l'institution scolaire, tensions qui peuvent avoir contribué à cristalliser les critiques du dispositif bien que ce dernier n'en soit pas directement responsable⁴⁸. D'après les entretiens réalisés, l'école française fait ainsi face à une pénurie d'enseignants et à des sollicitations politiques croissantes matérialisées par un « mille-feuilles » de dispositifs entre lesquels les professeurs des écoles doivent composer dans un emploi du temps restreint, 24 heures hebdomadaires, qui ne prend pas en compte la pratique effective sur le terrain (temps para-éducatif, phases de transition entre les activités, récréations, etc.). Dans ce contexte, l'introduction des 30'APQ a alors pu être perçue comme une difficulté supplémentaire pour trouver les minutes nécessaires sans rogner sur les autres dispositifs et le programme scolaire. Dans certains cas, les 30'APQ produisent l'inverse de l'effet recherché : pris par le temps, des enseignants se contentent des 30'APQ au détriment des heures d'EPS ou réalisent les 30'APQ sur le temps de l'EPS.

⁴⁵ Conférence de presse de M. Emmanuel Macron, Président de la République, sur les Jeux olympiques 2024, à Saint-Denis le 4 avril 2024. <https://www.vie-publique.fr/discours/293766-emmanuel-macron-04042024-jeux-olympiques-2024>

⁴⁶ Béatrice Gosselin, Laure Darcos, « Rapport d'information fait au nom de la commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport sur l'évaluation territoriale du dispositif "30 minutes d'activité physique quotidienne à l'école" », Paris, Sénat, 25 septembre 2024, pp. 13-14

⁴⁷ Celui-ci provenant d'une enquête menée auprès des Directeurs d'école en janvier 2024 à laquelle 60,7% d'entre eux ont répondu.

⁴⁸ Les entretiens ont souligné, malgré la mise en place des 30'APQ, la préoccupation profonde des enseignants quant à la place accordée à l'éducation physique et sportive dans les politiques éducatives. Les évaluateurs estiment qu'il est dommageable que la généralisation nationale des 30'APQ ait été concomitante d'une forme de dévalorisation de l'EPS dans la formation initiale et continue des enseignants.

→ D'un point de vue qualitatif, les 30'APQ suscitent des interrogations parmi les spécialistes de l'EPS et des activités motrices. Parmi celles-ci, on retrouve le fait que la focalisation sur une approche sanitaire et hygiéniste a été déployée au détriment d'objectifs éducatifs et pédagogiques, enjeux premiers de l'école. Sans l'accompagnement et la formation adéquats (cf. supra), les 30'APQ peuvent ainsi être perçues comme une simple proposition de « *mise en mouvement des corps* » sans permettre le développement d'une culture physique et motrice à l'école. Pour les professionnels de l'enseignement il s'agit d'une vision réductrice de la motricité en milieu scolaire qui devrait au contraire jouer un rôle d'émancipation, d'éducation et d'apprentissage de nouveaux savoirs. Il semble également exister des doutes quant à la pertinence des activités proposées et leurs potentiels effets sanitaires. D'une part, il semble prématuré de vouloir évaluer pleinement ces éventuels effets sanitaires dans la mesure où l'amélioration constatée de l'état de santé des enfants engagés dans le dispositif ne peut s'observer qu'à moyen/long terme. D'autre part, une telle évaluation nécessiterait de mettre en place une méthodologie de travail ambitieuse et rigoureuse ce qui, à la connaissance des évaluateurs, n'a pas encore été initié.



©BanksPhotos / Getty Images

→ Enfin, le programme cultive par ailleurs une certaine ambiguïté sur les objectifs à atteindre car il est fait mention alternativement de la sédentarité et de l'activité physique, qui correspondent à deux problématiques différentes et donc à des modalités d'intervention différentes (il est possible d'être actif au sens de l'OMS tout en étant sédentaire). En fonction des exercices proposés et des conditions matérielles de pratique, il n'est pas garanti que les enfants atteignent les niveaux d'intensité correspondant à une activité physique. Symétriquement, les 30'APQ n'offrent pas l'assurance que les comportements sédentaires soient durablement résorbés car ils s'inscrivent dans l'environnement social global des enfants. Pour l'instant, la littérature scientifique n'a pas été en mesure de mettre en évidence des effets significatifs sur la durée des dispositifs d'intervention en milieu scolaire⁴⁹, en dehors d'une augmentation des heures d'EPS.

A ce stade, les évaluateurs estiment que pour pleinement évaluer l'impact de la mise en place des 30'APQ, il serait nécessaire de réaliser un double calcul visant à répondre aux questions suivantes :

- Quelle désutilité sociale évitée ou quel bénéfice social grâce aux 30'APQ ?
- Quelle réforme des rythmes scolaires pour permettre une mise en œuvre plus effective des 30'APQ et les articuler aux autres axes prioritaires des politiques éducatives ?

Focus sur l'Académie de Créteil, où le dispositif a été expérimenté en 2020-2021 (étude ONAPS) :

→ **91%** des enseignants estiment que le dispositif permet de réduire la sédentarité des élèves.

→ **94%** indiquent qu'il contribue à améliorer le bien-être des élèves.

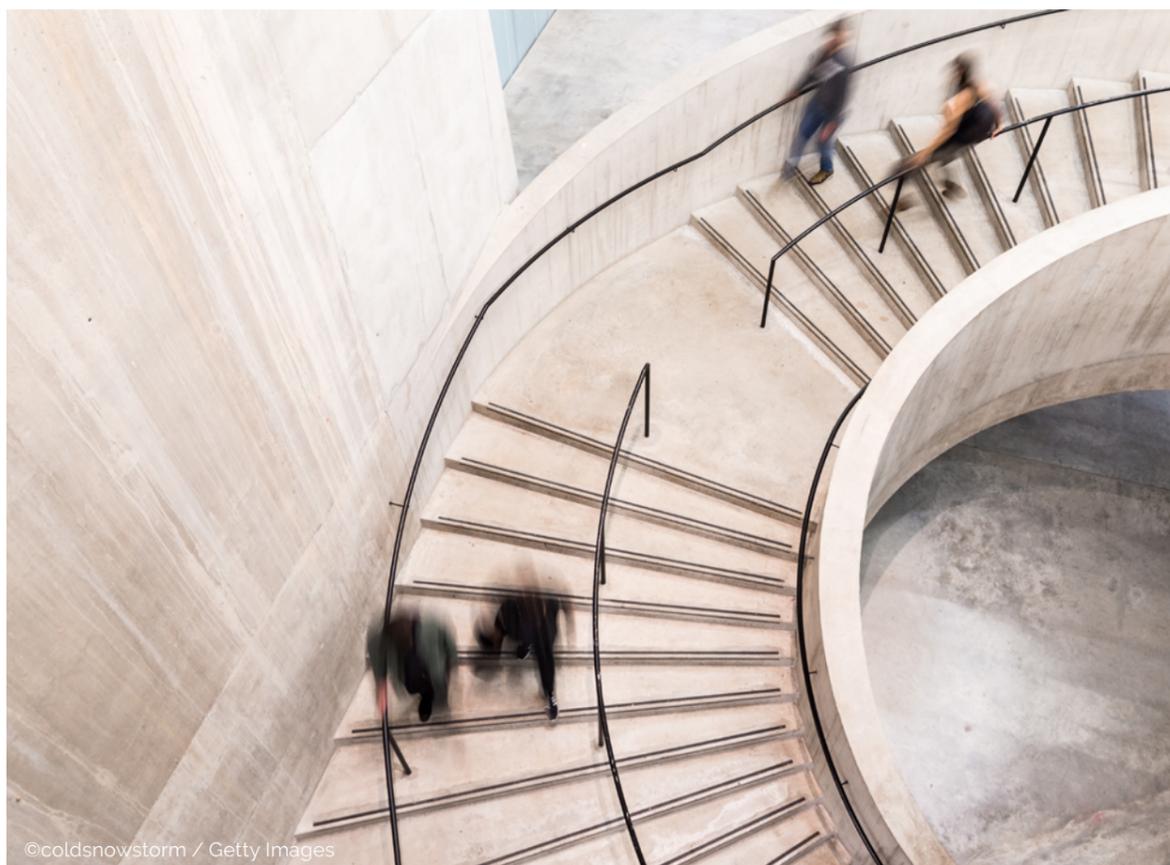
→ **79%** indiquent qu'il permet d'améliorer le climat de classe.

→ **69%** des enseignants estiment que le dispositif enrichit leurs pratiques pédagogiques et 62% qu'il améliore leur bien-être.

« *Au niveau du climat de classe, juste après les APQ on retrouve quand même une ambiance qui est très favorable aux apprentissages. Ils sont très calmes. Ça les a vraiment canalisés et on peut commencer la journée correctement.* »

— Un enseignant de l'Académie de Créteil interrogé par l'Observatoire National de l'Activité Physique et de la Sédentarité.

⁴⁹ BERNAL Caroline Maité Marie, LHUISSET Léna, FABRE Nicolas et BOIS Julien, « Promotion de l'activité physique à l'école primaire : évaluation de l'efficacité des interventions uni-leviers et multi-leviers », *Movement & Sport Sciences - Science & Motricité*, no 4, n° 110, 2020, p. 49-78 ; BERNAL Caroline Maité Marie, LHUISSET Léna, FABRE Nicolas, TRUDEAU François et BOIS Julien, « Objectively assessed school-based intervention to reduce children's sedentary time: a systematic review », *Health Promotion International*, no 5, vol. 38, 2023.



©coldsnowstorm / Getty Images

En l'état actuel des consultations, les évaluateurs considèrent qu'il est prématuré de tirer des conclusions définitives sur le dispositif des 30'APQ en particulier son impact sur l'état sanitaire des enfants scolarisés à l'école primaire. Sur la base des travaux d'évaluation quantitatifs et qualitatifs réalisés, ils considèrent cependant que :

- Les objectifs initiaux, reposant sur une idée prometteuse et sur une problématique qui fait consensus auprès de l'ensemble des acteurs, semblent pertinents.
- Des résultats encourageants ont été constatés sur la capacité de concentration des élèves et le climat de classe.
- Des améliorations sont à apporter dans la connaissance du dispositif et son appropriation par les professeurs des écoles.
- Les objectifs pédagogiques de ce dispositif méritent d'être renforcés.

Dans cette optique, s'il n'existe pas de solution miracle ou duplicable exactement dans chaque école, certains principes cardinaux peuvent guider la réflexion pour le futur du dispositif.

1. Co-construction

Les 30'APQ ont été conçues à la fois sur mode très descendant, et en même temps promues comme un dispositif extrêmement souple pour s'adapter à chaque situation. Ce mélange de verticalité et de flexibilité, sans formation adéquate, a in fine généré de la confusion pour les enseignants, qui se sont vu imposer un dispositif sans cadre précis. La co-construction consiste au contraire à consulter les acteurs de terrain pour bâtir sans précipitation un socle solide qui fournisse des bases communes, tout en intégrant des marges de manœuvre que peuvent s'approprier les agents localement.

2. La multi-intervention

Impacter durablement les comportements implique de prendre en compte l'ensemble de l'environnement de l'individu, et donc d'intervenir à plusieurs échelles (l'école, la famille, le cadre de vie, etc.), et si possible avec plusieurs leviers au sein de chacune d'elles. Autrement dit, les 30'APQ doivent s'inscrire dans un continuum cohérent de dispositifs dédiés à la promotion de l'activité physique et/ou de la prévention de la sédentarité (avec des objectifs clairement énoncés et hiérarchisés).

3. La formalisation

Cette opération consiste à sanctuariser les interventions dans des projets pensés sur la durée, avec l'élaboration d'un cadre précis auquel peuvent se référer les acteurs de terrain. La formalisation est une condition du maintien de l'engagement.

4. L'évaluation

Il s'agit de penser, dès l'amont, des protocoles robustes permettant de mesurer les effets réels du dispositif, à court, moyen et long terme. L'évaluation ne doit pas se limiter à des indicateurs d'activité ou à une logique déclarative, mais intégrer des méthodologies rigoureuses (quantitatives et qualitatives), prenant en compte la diversité des contextes scolaires, sociaux et territoriaux. Elle doit également reposer sur des critères partagés entre les parties prenantes : enseignants, professionnels de santé, collectivités, chercheurs. Cela suppose de définir des objectifs précis et mesurables, mais aussi de prendre en compte la situation de départ des élèves (niveau d'activité physique, état de santé, contexte familial) pour pouvoir apprécier la plus-value effective du dispositif. Enfin, cette évaluation doit être conçue comme un levier d'amélioration continue.

Les limites soulignées ne sont pas irréversibles mais signifient que le dispositif nécessite des ajustements afin d'espérer atteindre les objectifs sanitaires à l'origine de sa mise en œuvre. Au-delà du contenu stricto sensu, le défi principal des 30'APQ réside dans l'articulation avec une politique éducative globale qui dépasse de loin les prérogatives du Comité d'organisation des Jeux de Paris 2024 et relève prioritairement de l'Etat avec une approche interministérielle en concernant, a minima, le ministère de l'Education nationale et le ministère de la Santé. Le devenir et la pertinence du dispositif relèvent de choix politiques, avec une réflexion approfondie sur les rythmes scolaires, sur la place de l'EPS à l'école et les moyens qui lui sont accordés (dans la formation, le personnel, l'encadrement intermédiaire), sur le bâti scolaire, et sur les représentations associées au corps en mouvement dans une dynamique d'apprentissage.

— Un appel à projet « cours d'écoles actives » pour apprendre aux enfants à partager l'espace et à jouer ensemble



En travaillant avec des experts du sujet, Paris 2024 a identifié à quel point la cour d'école est un espace de vie, de sociabilité et de jeux important dans le quotidien des enfants, et combien cet espace est un lieu d'apprentissage d'égalité (ou, à l'inverse, d'inégalités) entre les filles et les garçons. Divers travaux de recherche⁵⁰ mettent en évidence le fait que certaines pratiques et habitudes tendent à cantonner une partie des élèves, majoritairement des filles, dans des espaces périphériques et morcelés de la cour, incitant à la sédentarité, tandis que d'autres groupes, majoritairement constitués de garçons, occupent des espaces centraux et unifiés, plus propices à l'activité physique et sportive. La façon de concevoir, d'habiller et d'animer la cour d'école serait ainsi de nature à faciliter un partage plus égalitaire de l'espace, encourager les jeux en mixité, permettre à tous les enfants de pratiquer plus d'activité physique et sportive. La cour d'école peut ainsi être un espace d'apprentissage de l'égalité et de la vie ensemble. Par ailleurs, Paris 2024 a à cœur de démontrer que les projets de renaturation et de végétalisation des cours d'école sont parfaitement compatibles avec cette démarche.

⁵⁰ Maruéjols E., *Faire jeu) égal. Penser les espaces à l'école pour inclure tous les enfants*, Double Ponctuation, août 2022.
Zaidman, C. *La mixité à l'école primaire*, L'Harmattan, 1996. Gayet D., *L'élève, côté cour, côté classe*, INRP, 2003

Convaincu des bienfaits de ces aménagements, le comité d'organisation des Jeux a tout d'abord soutenu financièrement une expérimentation à Saint-Dizier (en Haute-Marne dans l'Est de la France) qui a vu la réalisation d'aménagements dans deux cours d'école. Paris 2024 a également assuré la promotion de cet enjeu auprès du ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative d'une part et du ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche d'autre part afin d'en assurer un déploiement plus important. C'est ainsi que, sous l'impulsion de Paris 2024 et grâce au financement du ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, un fonds dédié doté d'un budget d'un million d'euros a été mis en place par l'ANS en juin 2023 pour accompagner les collectivités dans l'aménagement des cours de récréation de leurs établissements scolaires. Ce fonds s'adresse en effet aux collectivités territoriales labellisées Terre de Jeux 2024 / Action Cœur de Ville / Ville active et sportive, propriétaires des établissements scolaires du 1er degré, pour le financement de tracés ludiques et sportifs visant à favoriser une pratique mixte au sein de 200 cours et espaces de récréation.

Pour accompagner la mise en œuvre de tels projets et renforcer l'incitation des villes à s'engager dans la démarche, Paris 2024 a également réalisé un catalogue dédié à l'aménagement des cours d'écoles qui fournit des solutions concrètes et éprouvées conçues par des experts. La promotion des cours d'école actives a franchi une nouvelle étape en septembre 2023, avec l'annonce d'Emmanuel Macron, Président de la République, d'un plan pour les équipements sportifs doté de 100 millions d'euros par an pendant 3 ans, qui sera déployé à compter du début de l'année 2024. Ce plan, qui concerne plus largement l'ensemble des équipements sportifs, a pour objectif de transformer 1 500 cours de récréation. La dynamique collective a ainsi permis de passer de 2 cours d'écoles transformées uniquement à Saint-Dizier à 170 au niveau national en 2023 puis à 499 en 2024⁵¹, avec un objectif fixé à 1 500 dans les années à venir sur l'ensemble du territoire français.

Près de
670
cours d'écoles
et espaces
de récréation
financés à fin
2024.

318
porteurs
de projets
accompagnés.

2 M€
de subventions
octroyées

Une subvention
moyenne
de plus de
7 000 €
par porteur de
projets.

⁵¹ Source : Agence nationale du Sport.

Les premiers éléments évaluatifs récoltés concernant ce dispositif des « cours d'école actives » font apparaître sa grande pertinence. Celui-ci vise en effet à aménager des cours de récréation afin d'y favoriser la pratique d'activités physiques et ludiques mais aussi d'assurer un partage plus équitable de l'espace entre les filles et les garçons. Il semble donc de nature à poser les bases de l'adoption de modes de vie actifs chez les plus jeunes (6-11 ans) quel que soit leur genre.

Ce dispositif semble également tout à fait cohérent avec celui des 30 minutes d'activités physiques quotidiennes dans la mesure où le développement de l'activité physique et sportive à l'école nécessite certes un programme d'animation (ce que sont les 30'APQ) mais également des aménagements dédiés. Il semblerait donc y avoir une forme de relation circulaire entre la mise en œuvre des 30'APQ et l'aménagement de cours d'écoles actives, ces deux dispositifs se nourrissant mutuellement. Plus largement, la mise en place des cours d'écoles peut également contribuer à assurer une forme de « continuité active » entre l'enseignement de l'EPS, les 30'APQ, le temps de récréation et le temps péri-scolaire en permettant aux personnels éducatifs, aux animateurs ou éducateurs sportifs ou tout simplement aux élèves eux-mêmes d'organiser des jeux – idéalement mixtes – de façon souple en utilisant les aménagements réalisés.

Sur le plan des résultats et des impacts du programme, il semble que les objectifs quantitatifs aient pour l'instant été tenus pour les cours d'écoles actives, malgré un premier appel à projets poussif en 2023 qui s'est soldé par une sous-consommation des crédits initiaux (environ 565 000 euros utilisés sur le million provisionné). Le dispositif a par la suite trouvé son rythme de croisière en 2024 et semble bien identifié par les bénéficiaires qui peuvent désormais demander des financements pour des équipements sportifs de proximité ou du matériel sportif. La question en suspens reste celle du maintien des financements jusqu'à l'achèvement prévu du plan d'équipements au regard des incertitudes pesant sur la trajectoire budgétaire de la France. Il convient en effet de noter que les financements fléchés vers ce dispositif, s'ils semblent sécurisés à hauteur de 2,5 M€ ont déjà fait l'objet d'une réduction par rapport aux annonces initiales (10 M€).

Sur un plan qualitatif, les résultats semblent plus nuancés. Le plafond de 5 000 euros de subvention⁵² par établissement scolaire n'autorise ainsi que des interventions limitées s'il n'est pas accompagné par d'autres financements. La cour d'école active risque alors d'être réduite à des marquages au sol inspirés des théories du *nudge* marketing. Si agir sur les biais cognitifs pour influencer les choix individuels peut être utile, l'un des risques de ces techniques quand on n'y adjoint pas des politiques plus structurelles réside dans le fait que cela ne génère que des effets de court terme. Or, comme le soulignent de nombreux travaux, les cours d'écoles actives englobent des interventions plus holistiques sur le bâti, davantage d'accompagnement par les adultes, une sensibilisation des enfants à ces enjeux, et une réflexion plus générale sur les appropriations ludiques de l'espace⁵³. Les aménagements et la fourniture de matériel sont des conditions nécessaires mais pas suffisantes pour produire une cour d'école active et modifier les comportements dans la durée au-delà des effets de court terme générés par la nouveauté d'un dispositif⁵⁴. Comme pour les 30'APQ, il est nécessaire d'intégrer les cours d'écoles actives dans des politiques d'accompagnement des équipes pédagogiques pour animer ces équipements qui ne génèrent pas automatiquement les effets attendus par leur simple présence.

⁵² La moyenne de subvention sur l'année 2024 est bien de 7 000 euros malgré un plafond de 5 000 euros. Cela s'explique par le fait que le plafond initialement retenu était en effet de 25 000 euros pour l'année 2024. Celui-ci a été abaissé en cours d'année à 5 000 euros en raison du plan de restrictions budgétaires ayant affecté l'ensemble des budgets de l'Etat.

⁵³ BENOIT Verduyssen, AMELIE Brau et DYLAN Dachtel, « La cour de récréation active : quels effets sur les élèves ? », *Ejournal de la recherche sur l'intervention en éducation physique et sport -eJRIEPS*, Hors-série N° 4, 2021 ; HUBERTY Jennifer L., SIAHPUSH Mohammad, BEIGHLE Aaron, FUHRMEISTER Erin, SILVA Pedro et WELK Greg, « Ready for Recess: A Pilot Study to Increase Physical Activity in Elementary School Children », *Journal of School Health*, no 5, vol. 81, 2011, p. 251-257 ; MARUEJOLS Edith, « Animer l'égalité dans la cour d'école : enjeux et perspectives de l'intervention périscolaire », *Cahiers de l'action*, no 1, N° 62, 2024, p. 61-68.

⁵⁴ STRATTON Gareth et MULLAN Elaine, « The effect of multicolor playground markings on children's physical activity level during recess », *Preventive Medicine*, no 5-6, vol. 41, 2005, p. 828-833.

3.2.2 Objectif #2 : Bouger plus en ville

— Le design actif comme outil de promotion d'un mode de vie actif



Afin d'atteindre les objectifs figurant au cœur de son programme « Bouger plus en ville » qui visent notamment à permettre un aménagement plus adapté de l'espace public pour inciter à la pratique d'une activité physique et sportive de façon libre et spontanée, Paris 2024 a fait du design actif un pilier de sa stratégie d'héritage, en travaillant main dans la main avec de nombreux acteurs (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, FDJ, etc.) pour permettre aux territoires labellisés *Terre de Jeux 2024* d'avoir accès à un accompagnement pour se saisir de ce dispositif et mettre plus de sport dans le quotidien des Français.

6 territoires-pilotes accompagnés par Paris 2024 et l'ANCT :

Focus sur Saint-Dizier, une des villes pilotes (étude Média Filière et Olbia Conseil)

→ **71%** des habitants jugent que les escaliers et les marques de peinture au sol les incitent à davantage les utiliser.

→ **42%** des habitants empruntent les escaliers lors de leur passage dans le parc du Deauville.

→ **14%** des habitants indiquent que la présence de ces nouveaux équipements leur a permis de se remettre à bouger/reprenre une activité

« Saint-Dizier a réussi - grâce aux aménagements de design actif - à transformer une friche inexploitée en un lieu de vie dynamique, animé et apprécié par la population. »

— Extrait de la synthèse de l'étude qualitative

Si ce dispositif semble particulièrement pertinent, au regard de la nécessité de promouvoir l'adoption de modes de vie actifs, de favoriser l'utilisation de mobilités douces et durables et de repenser pour cela les aménagements publics, force est de constater que les résultats obtenus ne sont, pour le moment, pas à la hauteur des enjeux. Certes, l'étude de cas menée à l'échelle de la Ville de Saint-Dizier tend à démontrer des effets positifs. Mais il semble que le cap du changement d'échelle n'ait pas été franchi. Les entretiens réalisés par les évaluateurs ont en effet fait ressortir le fait que si ce qu'a réalisé la Ville de Saint-Dizier peut être utilisé comme un véritable démonstrateur, les autres territoires-pilotes semblent de leur côté s'être emparés du dispositif de façon très hétérogène. Les raisons de ce faible engagement des territoires pilotes n'ont pas pu être précisément documentées dans le cadre de notre rapport. Elles mériteraient toutefois d'être analysées pour identifier les freins ayant limité le déploiement de l'initiative et éventuellement pour tenter d'y trouver des solutions. De même, si les aménagements de cours d'école sont aujourd'hui déployés au niveau national (en particulier à travers le programme de l'Agence nationale du Sport), les aménagements de design actif dans l'espace public restent de leur côté soumis à une volonté politique locale sans incitation nationale.

— Développer l'apprentissage de la natation en Seine-Saint-Denis avec le programme « 1, 2, 3, Nagez ! »

L'apprentissage de la natation constitue un enjeu majeur : en France, 48% des élèves ne savent pas nager à leur entrée au collège (élèves généralement âgés de 11 à 15 ans). Cet enjeu s'avère d'autant plus prégnant pour le département de la Seine-Saint-Denis où le taux d'élèves entrant au collège ne sachant pas nager atteint 60% en moyenne et monte même jusqu'à 78% dans certaines communes du département. Un tel niveau s'explique notamment par le fait que ce département est le territoire français le plus carencé en termes de bassins de natation, un enjeu par ailleurs pleinement appréhendé dans le cadre de l'héritage matériel des Jeux de Paris 2024.



©Yutthana Teerakarunkar/EyeEm/Getty Images

Paris 2024, en collaboration avec l'Agence nationale du sport, la Fédération française de natation et EDF, a souhaité mettre en place une action ambitieuse visant à développer l'aisance aquatique en Seine-Saint-Denis, lancée sous l'appellation « Savoir Nager » et renommée « 1, 2, 3, Nagez ! ». Impulsé sous la forme d'un appel à projets, ce programme a d'abord été centré sur ce département prioritaire avant d'être élargi à l'ensemble du territoire national en 2023.

Le projet accompagne les investissements publics engagés pour augmenter et améliorer les équipements aquatiques en Seine-Saint-Denis. Il a aussi et surtout pour objectif de promouvoir leur utilisation par les habitants, notamment les plus jeunes, en cherchant à lever les freins et à faire émerger une offre adaptée aux publics souffrant d'un déficit d'accessibilité à ce type d'activités.

Le dispositif « 1, 2, 3, Nagez ! » est particulièrement judicieux dans la mesure où ce programme concerne des territoires-cibles marqués par de profondes difficultés dans l'apprentissage de la natation chez les enfants scolarisés notamment dans le département de Seine-Saint-Denis et au sein de la Ville de Marseille. La mise en œuvre d'un programme d'animation collaboratif visant à aller au plus près des populations défavorisées en la matière apparaît dans ce contexte comme totalement pertinent.

Ce programme n'aurait cependant pas pu obtenir de résultats probants sans une action déterminée des parties prenantes, notamment publiques, en matière d'équipements sportifs. En effet, s'il a pu être mis en œuvre par le biais de l'utilisation de bassins temporaires et mobiles, le programme « 1, 2, 3, Nagez ! » n'aurait pu obtenir de résultats à moyen ou long terme sans la mise en place d'un plan d'investissement visant à combler les lacunes du parc d'équipements sportifs des territoires-cibles en matière de bassins de natation, en particulier en Seine-Saint-Denis. Ainsi en Île-de-France, ce sont au total 25 bassins qui ont été programmés ou construits⁵⁵ : 19 bassins créés et 6 bassins rénovés. La priorité accordée à la Seine-Saint-Denis est particulièrement visible puisque le département bénéficiera à l'issue des Jeux de 18 nouveaux bassins parmi lesquels 17 bassins créés et 1 bassin rénové⁵⁶. Parmi les ouvrages emblématiques figurent notamment la construction du Centre Aquatique Olympique de Saint-Denis (3 bassins), des centres aquatiques d'Aulnay-sous-Bois (5 bassins), du Fort d'Aubervilliers (2 bassins) et de Marville (5 bassins) mais aussi la rénovation du stade nautique de Montreuil (1 bassin) et la réutilisation des bassins temporaires des Jeux pour les collectivités de Sevran (1 bassin), et Bagnolet/Est-Ensemble (1 bassin). La mise en place concomitante du programme « 1, 2, 3, Nagez ! » et de ce plan d'investissement ciblé semble ainsi conférer une cohérence globale.

Plus de

38 000

bénéficiaires entre 2021 et 2024 (2 200 en 2021, 4 000 en 2022, 24 000 en 2023 et 7 000 en 2024) ont suivi les leçons du programme "1, 2, 3, Nagez !"

14 000

bénéficiaires issus de Seine-Saint-Denis (36% du total)

Plus de **2,3 M€**

de budget : 654 000 € en 2021, 400 000 € en 2022, 860 000 € en 2023 et 450 000 € en 2024

68 projets soutenus

dans 21 départements entre 2021 et 2024, dont 35 en Seine-Saint-Denis.

Plus de **50** projets

ont été organisés dans des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV)

Sur le plan des résultats et des impacts, « 1, 2, 3, Nagez ! » est globalement considéré comme un vrai succès par les acteurs chargés de sa mise en œuvre. L'engagement de Paris 2024 a permis de créer rapidement de nouvelles dynamiques collaboratives entre les collectivités locales, la Fédération Française de Natation (FFN) et les clubs impliqués localement. Le financement des bassins de natation mobiles a eu un effet levier immédiat propice à un déploiement rapide du « 1, 2, 3, Nagez ! » dans les territoires cibles. De fait, les publics visés ont bien été touchés, comme le montrent les chiffres agrégés présentés en encadré. Les dispositifs d'aide à l'apprentissage de la natation ne sont pas nouveaux, et l'on peut d'ailleurs signaler que certaines actions estampillées « 1, 2, 3, Nagez ! » correspondent en fait à d'anciens programmes passés sous ce nouveau pavillon. Il n'en reste pas moins que les Jeux Olympiques et Paralympiques ont joué un rôle central dans la transformation de l'importance accordée à cette pratique, désormais considérée comme un savoir fondamental.

La mise à l'agenda politique de la natation a été accélérée sous le mandat de Roxana Maracineanu avec la création du plan Aisance Aquatique en 2019 puis prolongée par le programme « 1, 2, 3, Nagez ! » à partir de 2021. Pour la FFN, l'enchaînement de ces deux programmes est particulièrement positif car il a été l'occasion de mettre en avant les savoirs et savoir-faire fédéraux au-delà de l'expertise en termes de sport de haut niveau, démontrant ainsi l'attachement de la fédération aux missions de service public dont elle est délégataire. La FFN a produit et affiné une nouvelle pédagogie dédiée à l'Aisance Aquatique et à l'apprentissage de la natation adaptée au format particulier du « 1, 2, 3, Nagez ! » (c'est-à-dire un apprentissage intensif sur une ou deux semaines, contre une année complète en club), avant de former à ces méthodes inédites les encadrants et maîtres-nageurs qui interviennent auprès des enfants.



La mise en visibilité de la natation à travers ce dispositif a, dans certains territoires, suscité l'intérêt d'institutions scolaires pour de nouvelles méthodes d'apprentissage, tout en aidant des collectivités locales à identifier, avec l'appui de la FFN, les ajustements nécessaires au bon fonctionnement de leurs équipements aquatiques.

Les acteurs de terrain, notamment certains élus de Seine-Saint-Denis, territoire particulièrement concerné par le dispositif, ont également exprimé leur satisfaction quant à la mise en œuvre de ce programme qui répond à de vraies carences. Pour certaines communes, qui ne disposent pas des moyens nécessaires ou de la masse critique suffisante pour construire un bassin de natation pérenne, la possibilité de bénéficier de bassins mobiles au plus près des habitants a été une condition structurante de participation du public et un facteur clé de la réussite du dispositif. Une majorité d'entre eux souhaite ainsi que les moyens accordés à « 1, 2, 3, Nagez ! » perdurent bien au-delà de l'année 2024.

⁵⁵ Source : <https://www.ouvrages-olympiques.fr/sites/default/files/fichiers/paris-2024-dossier-de-presse-heritage-materiel-des-jeux-652d40d2d8532302826803.pdf>

⁵⁶ Le plan d'héritage prévoyait initialement la création ou la rénovation de 19 bassins mais la ville de Pierrefitte a finalement renoncé à accueillir un des bassins des Jeux.

Le dispositif « 1, 2, 3, Nagez ! » et les bassins mobiles constituent une première étape indispensable mais ils ne sauraient à eux seuls régler les problèmes sur le long terme. Comme le rappellent les opérateurs, si la méthodologie d'apprentissage présente des résultats significatifs sur un temps très court, l'aisance aquatique doit néanmoins faire l'objet de réactivations régulières tout au long du cycle de vie pour conserver toute son efficacité. Le principal défi reste le déficit en équipements aquatiques, seuls à même de permettre une prise en charge durable de l'apprentissage. Les bassins mobiles sont trop peu nombreux pour assurer un maillage efficace et, si la Seine-Saint-Denis bénéficie d'un héritage durable grâce à la redistribution des bassins de natation utilisés durant les Jeux, d'autres territoires fortement carencés n'ont pas vu de modification de leur offre de bassins, à l'image de la ville de Marseille. Il semble donc indispensable de mettre en œuvre, en complément de ce dispositif d'animation, une politique nationale ambitieuse de constructions ou de rénovations d'équipements aquatiques pour permettre un saut qualitatif et quantitatif d'accès aux pratiques d'aisance et de natation.

Enfin, comme pour la plupart des dispositifs d'héritage, la pérennité des moyens accordés au dispositif « 1, 2, 3 Nagez ! » ne semble pas totalement assurée malgré la conviction partagée par tous de son efficacité et de sa nécessité. En effet, le dispositif (avec d'autres) a été légué à l'Agence nationale du Sport qui ne dispose ni des capacités humaines et ni des moyens budgétaires dont bénéficiait le Comité d'organisation des Jeux de Paris 2024 pour prendre en charge ce dossier. Si la pérennisation semble assurée pour 2025 avec un maintien de la priorité accordée aux territoires-cibles (département de Seine-Saint-Denis et Ville de Marseille), cela se fera dans un cadre budgétaire constant et donc potentiellement au détriment d'autres dispositifs ou soutiens de l'Agence nationale du Sport. L'un des points saillants pour le futur du programme concerne notamment la pratique de la sur-dotation que Paris 2024 avait mise en œuvre, qui consistait à ce que les collectivités financent 1 euro pour chaque euro versé par le Fonds de Dotation Paris 2024. Il ne semble aujourd'hui pas assuré que ces dernières puissent maintenir une telle sur-dotation ni que l'Agence nationale du Sport dispose de la capacité de persuasion qu'avait précédemment Paris 2024 pour « l'imposer ». Le maintien des ambitions de ce dispositif semble ainsi représenter un défi important pour l'Agence nationale du Sport dans une conjoncture budgétaire incertaine. Il est ainsi d'ores et déjà acté que le « 1, 2, 3, Nagez ! » semble très difficile à généraliser au niveau national en l'état.

3.2.3 Objectif #3 : Bouger plus au travail

— Paris 2024 s'engage à Pulse (siège social)

Paris 2024 a souhaité s'engager en tant qu'organisation en faisant de son siège social un démonstrateur du design actif. De nombreux aménagements ont été réalisés afin d'inciter les collaborateurs mais aussi les visiteurs à adopter un comportement actif sur leur lieu de travail. Paris 2024 a également mis en place une salle de sport et des cours collectifs ou encore des réveils musculaires à l'attention de ses collaborateurs.



+111%
d'utilisation des
escaliers de la part
des collaborateurs
suite à la mise en place
des aménagements

55%
des collaborateurs
déclarent avoir
augmenté leur
utilisation des escaliers

58%
des collaborateurs
déclarent prendre les
escaliers tous les jours
contre 31% avant la
mise en place
des interventions

Une préparation physique préventive sur les chantiers des Jeux et aux abords des sites de compétition durant les Jeux



©Skynesher / Getty Images

Engagement pris dans le cadre de la Charte sociale de Paris 2024, la sécurité des travailleurs mobilisés sur les chantiers olympiques a fait l'objet d'une attention particulière de la part des parties prenantes, notamment Paris 2024 et la Société de Livraison des Ouvrages Olympiques (SOLIDEO). Pour y contribuer, Paris 2024, en collaboration avec la SOLIDEO, a mis en place dès 2021 des séances de préparation physique préventive directement sur les sites de construction ou de rénovation (notamment le Villages des athlètes et le cluster des médias). Ces échauffements musculaires quotidiens visaient à réduire les risques d'accidents du travail, tout en favorisant un esprit de cohésion entre les ouvriers.

L'initiative, saluée pour son caractère innovant et la reconnaissance qu'elle a apporté au bien-être des ouvriers, semble avoir porté ses fruits. D'un point de vue des résultats, les efforts entrepris ont permis à ce qu'il y ait 4 fois moins d'accidents (et aucun accident mortel) sur les chantiers des ouvrages olympiques que sur des chantiers comparables en France. S'il s'agit d'une véritable réussite, il ne faut cependant pas occulter deux choses :

→ D'une part, le fait que la reproductibilité de ce type d'action au-delà du contexte exceptionnel des Jeux soit difficilement imaginable au regard de son coût, de la logistique nécessaire et de son appropriation par les entreprises du BTP.

→ D'autre part, le fait que ces excellents résultats aient pu être obtenus grâce à un dispositif de suivi et de contrôle, notamment de la part de l'Inspection du Travail, particulièrement renforcé sur les chantiers des Jeux... potentiellement au détriment d'autres chantiers en Île-de-France.

Sur un plan plus qualitatif, un rapport d'évaluation produit par Affaires Publiques consultants a permis de mettre en évidence que les actions de préparation physique préventive sur les chantiers des Jeux avaient contribué à rencontrer un véritable succès grâce à la sensibilisation opérée directement auprès des Compagnons aux risques de leur métier et aux bonnes pratiques en termes de sécurité ; mais aussi par l'incitation des maîtres d'ouvrage à se montrer plus proactifs sur la sécurité dans l'encadrement de leurs employés. Ces actions ont rencontré un certain succès auprès des parties prenantes grâce à leur souplesse d'organisation, leur caractère non-obligatoire et sur des temporalités permettant d'éviter que les travailleurs (et leurs employeurs...) n'aient le sentiment de prendre du retard dans leur travail.

En complément de ces actions sur les chantiers des Jeux, le Comité d'organisation des Jeux de Paris 2024 a souhaité mettre en place, dans le cadre d'appels d'offres et de mises en œuvre par des partenaires sportifs, des actions de préparation physique préventive directement sur les sites de compétitions olympiques et paralympiques. 20 sites ont été concernés (12 en Île-de-France et 8 hors région parisienne). Près de 500 séances d'échauffement ont été réalisées bénéficiant à près de 30 000 personnes. Il est bien sûr difficile d'appréhender si ces actions ponctuelles auront un effet durable pour les spectateurs en ayant bénéficié. Elles contribuent cependant à la sensibilisation aux bienfaits de l'activité physique et sportive et s'inscrivent en ce sens pleinement et de façon cohérente dans la stratégie « Bouger+ » de Paris 2024. Cependant, comme pour d'autres dispositifs, le rapport ne manque pas de souligner que « *la pérennisation des changements d'usage s'inscrit dans une perspective de plus long terme qui est l'objet des politiques publiques et d'une intériorisation en marche des effets positifs de l'activité physique* »⁵⁷.

« *Ces séances d'échauffement nous permettent d'éviter les blessures et de partager des moments de convivialité avant la prise de poste.* »

— Joao, Chef de chantier

531 séances ont été organisées sur les chantiers des Jeux : 503 séances d'échauffement et 22 séances des Mardis Olympiques et Paralympiques

+8 700 bénéficiaires directs travaillant sur les chantiers des Jeux

4 fois moins d'accidents sur les chantiers des ouvrages olympiques que sur des chantiers comparables en France

486 séances organisées sur les sites de compétition

26 870 bénéficiaires

⁵⁷ APC, Préparation physique préventive. Rapport de synthèse, p.7-8, janvier 2025.

— Le challenge #GoFor30 incite les partenaires des Jeux à renforcer la place du sport en milieu professionnel

En septembre 2022, Paris 2024 a lancé un défi à ses partenaires par le biais du challenge #GoFor30. Celui-ci vise à inciter les partenaires des Jeux à mettre en place différentes initiatives (pauses actives, challenges internes, etc.) à l'attention de leurs collaborateurs respectifs afin que ceux-ci s'adonnent au moins à 30 minutes d'activité physique quotidienne. Pour cela, Paris 2024 a mis à leur disposition un guide du design actif sur le lieu de travail, capitalisant par la même occasion sur l'initiative développée à Pulse.

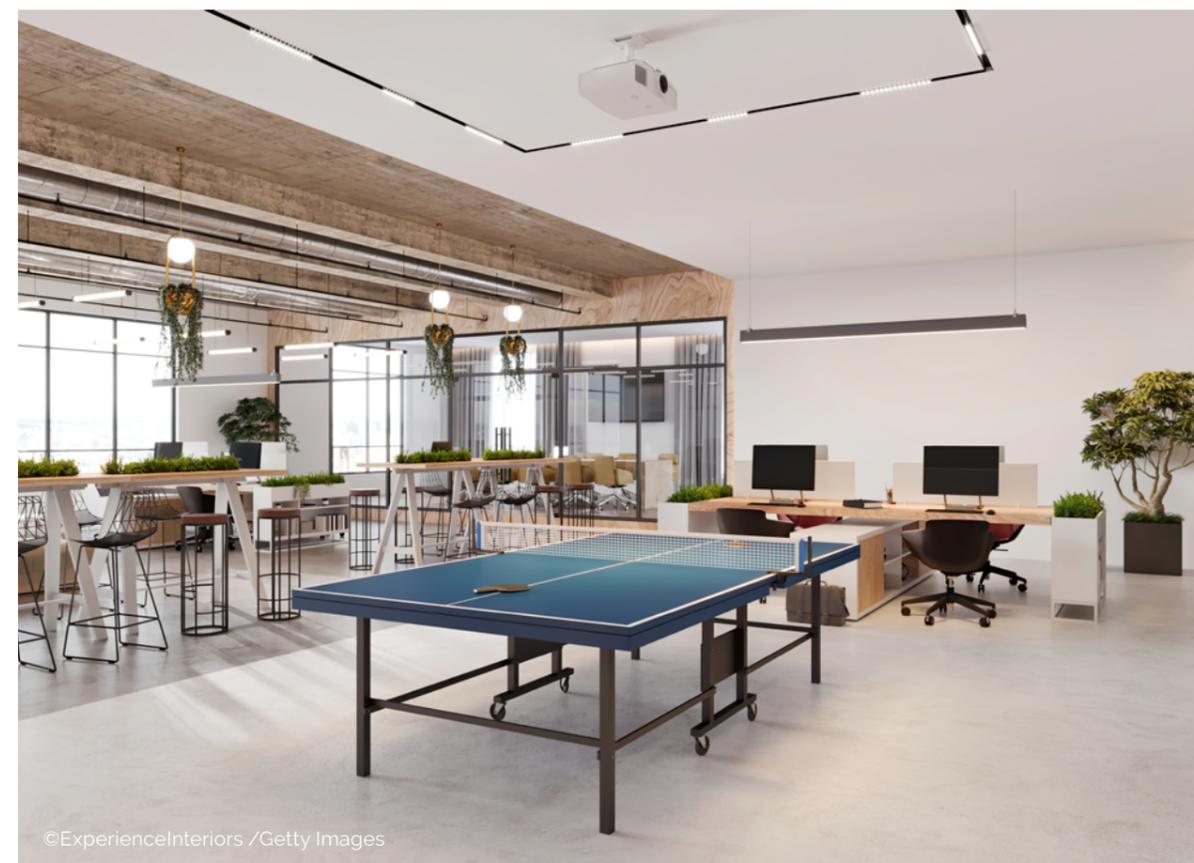
20 entreprises engagées dont **13** récompensées pour leur projet en faveur de l'activité physique au travail : Randstad, Carrefour, FDJ, PwC et Banque Populaire Grand-Ouest (BPCE), Allianz, Salesforce, Accor, Enedis, LVMH, EDF, Orange, ADP

120 000 collaborateurs participants aux actions mises en place par les lauréats et non-lauréats soit près de 20% des collaborateurs des partenaires des Jeux

Près de **400 000** collaborateurs sensibilisés aux bienfaits de l'activité physique et sportive



Ce programme n'a pas fait l'objet d'une évaluation poussée à ce stade. Quelques entretiens réalisés avec des parties prenantes tendent cependant à démontrer que certains sponsors des Jeux de Paris 2024 ont mis sur ce dispositif pour développer et/ou renforcer l'activité physique de leurs collaborateurs mais aussi comme un outil de cohésion interne. Sur la base des retours d'expérience des sponsors engagés dans la démarche, les résultats semblent plutôt probants et le dispositif pertinent. Cependant, il existe ici une véritable inconnue quant à la capacité à transformer l'essai en phase d'héritage dans la mesure où #Gofor30 ne s'adressait qu'aux sponsors domestiques de Paris 2024.



La question d'une généralisation de ce programme se pose avec d'autant plus d'acuité qu'il n'a pas fait l'objet d'une reprise post-Jeux. Pour constater de véritables effets structurels de long terme en la matière, il semble donc nécessaire de continuer et de renforcer le travail entrepris dans le cadre des Jeux visant à lever les barrières entravant la mise en place d'activités physiques et sportives en milieu professionnel. En cela, le vote d'un décret permettant d'exonérer les entreprises de cotisations sociales sur les dépenses qu'elles engagent pour favoriser la pratique sportive de leurs salariés⁵⁸ constitue une première avancée notable.

⁵⁸ Le décret du 28 mai 2021 exonère ainsi les entreprises sur les dépenses engagées en matière de construction ou de la location d'une salle de sport, de financement de cours collectifs, en présentiel ou connectés, dans la limite annuelle égale à 5% de la valeur mensuelle du plafond de la sécurité sociale multipliée par l'effectif de l'entreprise.



Evaluation intermédiaire

3.3.1 Une stratégie globalement pertinente et cohérente

Au-delà de l'analyse individuelle des dispositifs présentés dans le cadre de ce rapport, les programmes et actions déployés sur l'axe « santé » de la stratégie « Héritage & Durabilité » apparaissent globalement pertinents au regard des objectifs poursuivis et des enjeux auxquels ils s'adressent. Au moment d'en analyser la pertinence, il n'est en effet pas inutile de rappeler les objectifs que la stratégie de Paris 2024 et de ses parties prenantes visaient à :

→ Donner envie aux Françaises et aux Français de bouger plus en développant un plaidoyer en faveur de la pratique régulière d'une activité physique et sportive et plus largement de la lutte contre la sédentarité. Il s'agissait donc ici avant tout de convaincre par des campagnes de communication ou des mises aux défis.

→ Faire bouger plus les Françaises et les Français en agissant dans les différentes sphères de leur vie quotidienne : à l'école (avec les écoles actives), au travail (avec les entreprises actives) et plus largement dans l'espace public (à travers les collectivités actives). Il s'agissait ici de mettre véritablement les bénéficiaires des programmes en mouvement.

De nombreux travaux⁵⁹ – académiques ou non – ont démontré les bienfaits d'une pratique régulière d'activités physiques et sportives en termes de santé publique, en particulier en ce qui concerne la prévention et/ou le traitement de certaines pathologies comme les maladies cardiovasculaires, le diabète de type 2 ou l'obésité. Dès lors, la volonté de les instrumentaliser comme outils de lutte contre la sédentarité et ses effets sanitaires dévastateurs ne peut qu'apparaître légitime et louable. Au-delà de cette pertinence par rapport aux objectifs et aux enjeux globaux, la stratégie « Héritage & Durabilité » l'est également au regard des publics-cibles et des environnements au sein desquels les actions ont été déployées. Sur le premier point, si une priorité a clairement été donnée à des actions visant les enfants de 6 à 11 ans, les autres catégories de population (adolescents, adultes) n'ont pas été délaissées pour autant à l'exception éventuelle des publics seniors. Sur le second point, la stratégie « Bouger+ » s'est déployée au sein des différentes sphères de la vie quotidienne des Français (à l'école, au travail et dans l'espace public). Cette approche assez large des publics et des espaces confère ainsi à la stratégie « Bouger + » un caractère relativement holistique adapté aux enjeux.

⁵⁹ Pour une analyse complète des connaissances médicales sur le sujet, voir : *Activité physique : prévention et traitement des maladies chroniques*, Inserm, 2019.

L'analyse de cohérence fait de son côté apparaître une appréciation différenciée selon qu'on l'appréhende de façon interne, c'est-à-dire entre les différents programmes de la stratégie « Héritage & Durabilité », ou de façon externe, c'est-à-dire en mettant en lien les programmes de la stratégie avec d'autres programmes ou avec des tendances d'évolution plus structurelles.

→ D'un point de vue interne, les programmes de la stratégie « Bouger + » apparaissent cohérents entre eux et semblent s'être positivement complétés. Le programme des 30'APQ et l'aménagement de cours d'écoles actives se sont ainsi avérés complémentaires et ont pu se nourrir l'un de l'autre pour les écoles en ayant bénéficié de façon concomitante. De même, la mise en place d'un dispositif spécifique destiné à améliorer l'apprentissage de la natation dans des territoires carencés (Seine-Saint-Denis, Ville de Marseille) est venue utilement compléter le programme d'investissement dans la construction ou la rénovation de bassins de natation.

→ D'un point de vue externe, l'analyse est plus nuancée. D'un côté, l'évaluation menée a mis en évidence l'absence de concurrence entre des programmes déployés par les diverses parties prenantes. Ceci a notamment été rendu possible grâce à la méthode de co-construction de la stratégie « Héritage & Durabilité » mise en œuvre par Paris 2024. Dans le même ordre d'idée, la stratégie de legs établie en amont des Jeux a permis le transfert fluide des programmes à d'autres organisations (Agence nationale du Sport, ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche). D'un autre côté, l'évaluation qualitative a fait ressortir que certains programmes (en particulier les 30'APQ) avaient pu être mis en œuvre dans un contexte sectoriel complexe (en l'occurrence les débats concernant la place de l'EPS et les moyens alloués à cette dernière), ce qui a pu retarder la généralisation de certains dispositifs ou susciter des résistances.

3.3.2 Des résultats encourageants mais à confirmer



Les résultats obtenus jusqu'à présent par les programmes phares de la stratégie « Héritage & Durabilité » sur le volet santé présentés dans cette section apparaissent plutôt encourageants.

Si le bilan des 30'APQ depuis la généralisation du dispositif est encore mitigé au niveau national, les résultats de l'étude de cas menée sur le territoire de l'Académie de Créteil tendent à démontrer qu'il peut malgré tout produire des effets positifs en particulier sur l'amélioration du climat de classe et sur la capacité de concentration des élèves.

Dans le même ordre d'idée, l'étude de cas menée sur le territoire de Saint-Dizier (Haute-Marne) permet d'identifier les potentiels effets positifs que peuvent avoir les aménagements de design actif tant dans l'espace public que dans les cours d'écoles.

Enfin, le dispositif « 1, 2, 3, Nagez ! » suscite la satisfaction des parties prenantes impliquées, Fédération Française de Natation comme représentants de collectivités territoriales.

Ces premiers résultats obtenus bien que limités à des échelles locales ou à des publics ciblés apparaissent donc comme positifs et constituent des promesses sur lesquelles capitaliser en vue de pouvoir bâtir un héritage structurel à long terme.

Au-delà de leurs résultats individuels, ces programmes ont aussi souligné en creux l'intérêt d'une approche collaborative et la capacité qu'ont eu les Jeux à faire travailler conjointement des parties prenantes autour d'objectifs communs et à dégager des financements. Il s'agit probablement d'une réussite majeure du Comité d'organisation des Jeux de Paris 2024.

3.3.3 Des défis importants à relever pour bâtir un véritable héritage

Pour autant, les évaluateurs relèvent qu'un certain nombre de défis subsistent parmi lesquels :

→ **La pérennité des programmes et leur évaluation sur le temps long.** Les enjeux auxquels s'adressaient les programmes de la stratégie « Héritage & Durabilité » de Paris 2024 en matière de santé publique revêtent un caractère systémique et s'avèrent particulièrement structurels. La survenance d'impacts positifs des programmes en matière de lutte contre la sédentarité ne pourra intervenir que sur le temps long⁶⁰ tout comme leur évaluation devra être menée en adoptant un horizon temporel dépassant largement Paris 2024. Dès lors, il est nécessairement trop tôt pour conclure à l'efficacité ou non de ces initiatives. Cela pose donc tout l'enjeu de la pérennité des programmes au-delà des Jeux mais aussi celle de la conduite d'évaluations robustes. Si la Comité d'organisation des Jeux de Paris 2024 a su habilement mettre et maintenir la pression sur l'ensemble des parties prenantes et si, à l'inverse, ces dernières ont su utilement instrumentaliser les Jeux pour définir de nouvelles priorités politiques et/ou dégager des financements, c'est une nouvelle ère qui

s'est ouverte à l'issue de la cérémonie de clôture des Jeux paralympiques. Sans la caution ou l'argument des Jeux, le maintien des programmes pourrait ainsi s'avérer difficile, faisant alors peser des incertitudes sur l'héritage véritablement légué à la France et à sa population. C'est aussi pour cela que se justifie la poursuite de la démarche d'évaluation de l'héritage des Jeux engagée par Paris 2024 et ses parties prenantes. La dissolution du Comité d'organisation étant programmée, ce sujet de l'évaluation devra être mené par d'autres. L'Etat à travers la Délégation interministérielle aux Jeux Olympiques et Paralympiques semble tout indiqué pour prendre le relai. D'une part car un programme d'évaluation composé de 14 études a déjà été impulsé et coordonné à son échelle. D'autre part car il semble l'acteur institutionnel le plus légitime pour piloter ce processus d'évaluation au regard des enjeux macroéconomiques auxquels les programmes s'attaquent mais aussi dans la perspective de la tenue des Jeux d'hiver « Alpes 2030 ».

⁶⁰ Pour rappel, les experts de la communauté académique estiment que l'héritage d'un événement tel que les Jeux Olympiques et Paralympiques se matérialise dans une période d'au moins 10 ans suivant leur organisation. A titre d'exemple, la ville de Rio a encore très récemment valorisé l'héritage des Jeux 2016.

Voir notamment : <https://www.olympics.com/ioc/news/olympic-way-at-rio-olympic-park-becomes-a-public-space-for-sport-and-physical-activity>

→ **Le changement d'échelle des programmes.** Le premier rapport d'évaluation avait déjà souligné ce défi, valable pour l'ensemble des programmes initiés ou accélérés grâce aux Jeux de Paris 2024 dans le cadre de la stratégie « Héritage & Durabilité ». Il reste à ce jour pleinement d'actualité. En effet, comme cela a été rappelé, les résultats encourageants obtenus jusqu'à présent l'ont majoritairement été à de « petites échelles » c'est-à-dire sur des territoires très ciblés ou pour des groupes de population certes prioritaires mais limités en nombre. Si cela s'explique en partie par la méthode de travail déployée par Paris 2024 (les programmes allant d'une expérimentation à petite échelle à la généralisation au niveau national), les parties prenantes vont être aujourd'hui pleinement confrontées à cet enjeu. La généralisation partiellement achevée et délicatement menée du dispositif des 30'APQ ou encore l'échec relatif du déploiement et de la généralisation des aménagements de design actif en ville témoignent de la difficulté de réussir cette étape. Celle-ci est pourtant cruciale car ce n'est bien qu'à la condition de programmes généralisés que pourront véritablement se matérialiser des effets structurels de long terme et donc un héritage pour le pays hôte et sa population.

→ **Le maintien des ambitions des programmes au-delà de Paris 2024.** Derrière ce vocable d'« ambition » il faut entendre à la fois la volonté politique commune d'utiliser les activités physiques et sportives comme outil de santé publique mais aussi la question du maintien des moyens financiers et humains accordés aux programmes mis en œuvre. Les entretiens menés par les évaluateurs dans le cadre de la réalisation de ce second rapport tout comme l'analyse contextuelle (notamment sur le plan budgétaire) laissent à penser qu'il existe une menace en la matière. En effet, si le legs des programmes a globalement bien été anticipé en matière de gouvernance avec la désignation de chefs de file pour les plus structurants d'entre eux (ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Agence nationale du Sport notamment), la façon dont ceux-ci allaient piloter les dispositifs sur le plan managérial (ressources humaines) et financier semble encore susciter beaucoup d'interrogations y compris chez certains d'entre eux. Comme indiqué précédemment, les problèmes structurels auxquels s'attaquent les programmes de la stratégie « Héritage & Durabilité » ne peuvent être résolus que par le biais d'une action collective résolue et par le maintien dans le temps de moyens dédiés. Il conviendra donc de veiller au maintien d'une ambition forte et de moyens financiers dédiés pour que l'héritage soit véritablement au rendez-vous.



©Charlie - Paris2024

A large graphic of the number '04' rendered in a white outline style. The '0' is a simple circle, and the '4' is a stylized, blocky numeral.

Le
**sport pour
l'inclusion,
l'égalité
et la solidarité**

Tableaux de bord d'indicateurs

TABLEAU N°5 :
— Tableau de bord d'indicateurs de Paris 2024

Indicateur	Réalisations et résultats de la stratégie
<p>Indicateur 13 — Changer le regard : évolution de la perception des stéréotypes (court terme) et de comportement (long terme) par les bénéficiaires des projets (sur les discriminations et sur le handicap)</p>	<p>→ 65% des Français déclarent avoir regardé les Jeux Paralympiques, alors que 54% des interrogés pensaient suivre les épreuves quelques mois auparavant (novembre 2023).⁶¹</p> <p>→ 25% des Français considèrent que les Jeux Paralympiques étaient sous-médiatisés, en baisse significative par rapport à 65 % en 2023.⁶²</p> <p>→ 97% des répondants pensent que les Jeux Paralympiques donnent une image plus positive des personnes handicapées. 93 % considèrent qu'ils remettent en question les stéréotypes.⁶³</p>
<p>Indicateur 14 — Nombre de bénéficiaires des projets soutenus, et nombre de projets labellisés par Impact 2024 dont ceux se déroulant sur des territoires ou auprès de /publics prioritaires</p>	<p>→ 4,470 millions de bénéficiaires des projets Impact 2024</p> <p>→ 1 300 projets labellisés dont 57% concernent les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) et 20% le département de Seine-Saint-Denis (1er département tant en nombre de projets soutenus qu'en termes de financements accordés)</p>
<p>Indicateur 15 — Obtention du Label « Terrain d'égalité » par Paris 2024</p>	<p>→ Paris 2024 a activement contribué à la création du label et à l'élaboration de son cahier des charges. Le Comité d'organisation a candidaté et a obtenu le label « Terrain d'égalité ».</p>

⁶¹ Sondage Ifop pour APF France handicap

⁶² Ibid

⁶³ Ibid

Indicateur	Réalisations et résultats de la stratégie
<p>Indicateur 16 — Taux de mixité / Parité au sein des projets lauréats Impact 2024</p>	<p>→ 50% de bénéficiaires féminines au sein des projets lauréats Impact 2024</p> <p>→ 30% des ressources dédiées aux projets portant spécifiquement sur le développement de la pratique sportive des femmes et sur l'émancipation des femmes par le sport.</p>
<p>Indicateur 17 — Nombre de sections para sportives créées et nombre de personnes en situation de handicap accueillies</p>	<p>→ 117 sections para sportives créées dans le cadre du programme Club Inclusif</p> <p>→ 1 700 clubs sensibilisés à l'accueil des Personnes en Situation de handicap à travers le programme Club Inclusif</p> <p>→ Engagement du Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative de créer 3 000 clubs inclusifs (dotés d'une section parasport) d'ici 2025</p>

TABLEAU N°6 :

— Tableau de bord des indicateurs d'impact pour les événements culturels, sportifs et commerciaux issus des guides de l'OCDE

Indicateur	Programmes retenus pour renseigner l'indicateur	Réalisations / Résultats associés au programme sélectionné	Source
Part des personnes de groupes cibles indiquant une augmentation de la fréquence de la participation à des activités (sportives, culturelles, économiques, etc.). Pour le sport : augmentation de la pratique d'activités physique et sportive	Club Inclusif	<p>→ 117 sections para sportives créées dans le cadre du programme Club Inclusif</p> <p>→ 1 700 clubs sensibilisés à l'accueil des Personnes en Situation de handicap à travers le programme Club Inclusif</p>	Bilan intermédiaire de l'action
Part des personnes de groupes cibles indiquant un changement en matière de santé et de bien-être	Parakids Golf	<p>→ 73% des parents des enfants bénéficiaires de l'action Parakids Golf déclarent que leur enfant a développé des qualités physiques depuis qu'il joue au golf</p> <p>→ 92% des parents des enfants bénéficiaires de l'action Parakid Golf déclarent que leur enfant est devenu plus autonome à la maison depuis qu'il joue au golf</p> <p>→ 89% des parents des enfants bénéficiaires de l'action Parakids Golf déclarent que leur enfant est plus concentré à la maison depuis qu'il joue au golf</p>	<p>Evaluation externe de l'action Parakids portée par la Fédération de Golf</p> <p>(source : Pluricité)</p>

Indicateur	Programmes retenus pour renseigner l'indicateur	Réalisations / Résultats associés au programme sélectionné	Source
Part des personnes de groupes cibles indiquant un changement en matière de santé et de bien-être	Projets Impact 2024 (Projets soutenus par le Fonds de dotation Paris 2024)	<p>→ 87,2% des bénéficiaires des actions financées par le Fonds de dotation évoquent que leur condition physique s'est améliorée (45,8% nettement, 41,3% légèrement), grâce à leur participation aux projets</p> <p>→ 89,7% des bénéficiaires des actions financées par le Fonds de dotation évoquent que leur bien-être s'est amélioré (56,5% nettement, 33,2% légèrement), grâce à leur participation aux projets</p>	Enquête réalisée auprès des bénéficiaires des actions financées par le Fonds de dotation de Paris 2024
	Paris Sportives (Projet porté par la Ville de Paris, co-financé par le Fonds de dotation Paris 2024 et lauréat Impact 2024 dont l'objectif est de développer la pratique sportive des femmes et de favoriser l'émancipation des femmes par le sport)	→ 3 555 femmes bénéficiaires du dispositif Paris Sportives au sein de 12 arrondissements (dont 10 ayant mis en place des séances régulières) et 40 séances régulières encadrées par semaine	Bilan intermédiaire de l'action

Indicateur	Programmes retenus pour renseigner l'indicateur	Réalisations / Résultats associés au programme sélectionné	Source
Part des personnes de groupes cibles indiquant un changement en matière de santé et de bien-être	Sinequanon	<p>→ 2 000 personnes participant.es sur les 121 sessions de running de nuit</p> <p>→ 270 jeunes filles participantes aux 115 sessions de football</p>	Bilan intermédiaire de l'action
Evolution de la part du public faisant état d'une perception positive des groupes sous-représentés	Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024	→ 76% des personnes interrogées estiment que Paris 2024 aura un impact bénéfique pour le sport féminin notamment sur le développement de la pratique en la rendant plus accessible, sur la sensibilisation du grand public à la mixité dans le sport, sur la visibilité du sport féminin et/ou sur le développement de l'accès des femmes à des postes de gouvernance dans le domaine du sport	Etude Kantar pour la FDJ et Paris 2024
	Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024	→ 97% des répondants pensent que les Jeux donnent une image plus positive des personnes handicapées. 93 % considèrent qu'ils remettent en question les stéréotypes	Sondage IFOP pour APF France Handicap, 2024
Evolution de la part de résidents de la communauté déclarant éprouver un sentiment de fierté locale	Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024	→ 58% des personnes interrogées estiment que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 aura un effet positif sur le sentiment de fierté nationale et la fierté d'être Français	Baromètre du rapport des Français aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 Vague 5 - Juillet 2023 Source : Enquête Toluna / Harris Interactive pour Paris 2024

4.1

Les objectifs de Paris 2024

Dans l'ambition portée pour l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques, Paris 2024 a choisi de travailler et développer le sport comme vecteur d'inclusion sociale. L'inclusion sociale placée au cœur de cette démarche vise à améliorer les conditions de vie de publics spécifiques – personnes en situation de handicap, femmes, réfugiés, publics en insertion – par des actions concrètes et ciblées.

En dépassant le strict prisme du sport et en voulant promouvoir l'activité physique et sportive comme un puissant moteur de cohésion, Paris 2024 entend non seulement valoriser les bienfaits de la pratique physique et sportive mais aussi transformer celle-ci en un outil d'intégration sociale et professionnelle.

L'ambition de la stratégie « Héritage & Durabilité » en matière d'inclusion s'articule autour de trois grands objectifs, eux-mêmes déclinés en intentions opérationnelles :

01 — Promouvoir l'inclusion sociale, notamment en termes d'accessibilité universelle

02 — Favoriser l'égalité et lutter contre les discriminations notamment liées au genre

03 — Soutenir l'insertion professionnelle, notamment des publics les plus éloignés du marché de l'emploi

Les trois parties à suivre développent chacune un de ces trois objectifs.



©FG Trade/ Getty Images

**Egalité entre les sexes
(ODD 5)**



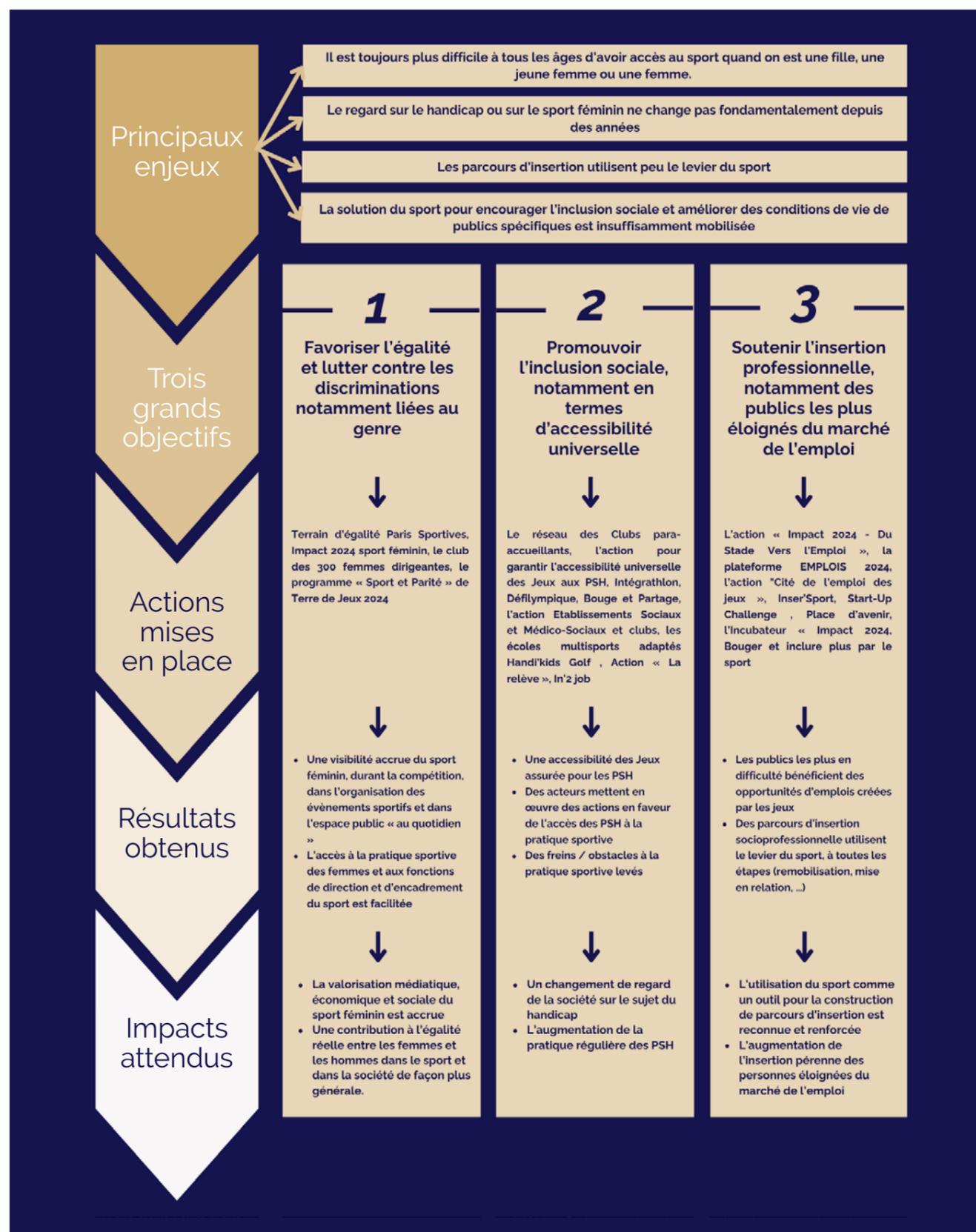
**Travail décent et croissance économique
(ODD 8)**



**Inégalités réduites
(ODD 10)**



SCHÉMA N°4 :
— La théorie du changement de l'axe inclusion, égalité et solidarité



4.2 Les actions emblématiques

4.2.1 Objectif #1 : Promouvoir l'inclusion sociale, notamment en termes d'accessibilité universelle

Au-delà du symbole plus particulier d'accueillir les Jeux Paralympiques à Paris pour la première fois et de la vitrine exceptionnelle qu'ils offrent pour les performances des para-athlètes, Paris 2024 a développé une approche pour faire plus globalement des Jeux Olympiques et Paralympiques un événement à la fois spectaculaire et porteur de sens : une occasion unique de sensibiliser la société et de mieux accueillir les millions de personnes, visiteuses ou participantes, en situation de handicap.

Pour promouvoir l'inclusion sociale, notamment en termes d'accessibilité universelle, trois grandes séries d'actions ont été déployées, visant à :

- Favoriser l'accès au sport pour les personnes en situation de handicap ;
- Faire des Jeux accessibles et participer à la transformation du territoire vers une accessibilité universelle.
- Changer le regard sur le handicap.



©Drazen_/Getty Images

— Favoriser l'accès au sport pour les personnes en situation de handicap

→ Les personnes en situation de handicap âgées de 15 ans ou plus pratiquent des activités physiques et sportives environ deux fois moins souvent que la moyenne nationale, que ce soit de manière régulière ou occasionnelle.

→ Les problèmes de santé sont identifiés comme le principal frein pour 60 % des personnes handicapées âgées de 15 à 64 ans ne pratiquant pas régulièrement d'APS.⁶⁴

Pour affiner et bâtir sa stratégie, Paris 2024 a commandé une étude réalisée par l'Observatoire pour la Recherche sur les Méga-Événements (ORME) en 2019 sur les freins et leviers à la pratique sportive des personnes en situation de handicap. Selon cette étude, plus d'un licencié en situation de handicap sur trois déclarait avoir eu des difficultés à pratiquer en club, soit parce qu'il n'en trouvait pas qui soit adapté à son handicap (34%), soit par crainte du regard des autres (26%), soit encore par manque d'information sur les offres (22%).

Les programmes développés par Paris 2024 et l'ensemble de ses partenaires et parties prenantes partent ainsi de ce constat et ont cherché à répondre aux besoins exprimés et aux barrières identifiées par cette étude. Ainsi, Paris 2024 a décliné différents axes de travail pour faire des Jeux Paralympiques en 2024 un événement spectaculaire et utile, à la fois la vitrine extraordinaire des performances des athlètes et l'occasion unique de changer / faire évoluer la société pour mieux y accueillir des millions de ses concitoyens en situation de handicap.



©kazmankante

⁶⁴ Mauroux A., Raffin V., Zimmer C., 2024, La pratique sportive des personnes en situation de handicap. État de la connaissance statistique, INJEP Notes & rapports.

Pour promouvoir la pratique sportive des personnes en situation de handicap, un plan d'action structurant a été développé, en lien notamment avec le Comité paralympique et sportif français (CPSF) :

- Formation de 3 000 clubs à l'accueil des personnes en situation de handicap (clubs inclusifs).
- Déploiement des 30 minutes d'activité physique quotidienne dans les établissements et services médicosociaux (ESMS) pour les 110 000 enfants qui y sont scolarisés, couplé à la désignation de référents sport dans ces structures, prise en charge par la prestation de compensation du handicap (PCH) de certaines catégories de prothèses sportives et TVA réduite sur les équipements parasportifs.
- Ouverture du Pass'Sport⁶⁵ aux jeunes de 6 à 30 ans en situation de handicap.
- Conditionnement des subventions du ministère des Sports aux grands événements sportifs à leurs engagements en matière d'accessibilité et de démonstration de parasports⁶⁶.
- Conception d'une rubrique « Sport » sur la plateforme Mon Parcours Handicap⁶⁷,
- Mise en place d'une Conférence permanente des parasports pour suivre la feuille de route, etc.

Deux actions engagées pour favoriser l'accès au sport pour les personnes en situation de handicap ont fait l'objet d'évaluations d'impact ad hoc :

- Les **Clubs Inclusifs** pour former les dirigeants et encadrants des clubs sportifs à l'accueil de personnes en situation de handicap.
- **ParaKids Golf** pour l'ouverture renforcée de la pratique sportive par des enfants en situation de handicap.

⁶⁵ Aide qui permet d'obtenir une réduction de 50€ sur le prix de la licence dans un club ou de l'inscription dans une salle de sport

⁶⁶ Les subventions apportées par le MSJOP à des événements sportifs sont désormais conditionnées à l'organisation d'une compétition, d'une démonstration ou d'une initiation para sportive ainsi qu'à la mise en accessibilité des infrastructures de l'organisation

⁶⁷ Elle rassemble une trentaine de fiches pratiques et de témoignages inspirants pour accompagner les personnes en situation de handicap vers et dans la pratique sportive mais aussi des outils accessibles pour choisir une activité physique ou un sport, des conseils pour pratiquer une activité physique ou un sport en loisir ou en compétition, pratiquer un sport sur ordonnance, trouver du matériel adapté, etc.

Les Clubs Inclusifs pour former les dirigeants et encadrants des clubs sportifs à l'accueil de personnes en situation de handicap



A la création du Comité d'organisation des Jeux de Paris 2024, ce dernier a souhaité identifier les freins à la pratique des personnes en situation de handicap, afin de comprendre quels étaient leurs besoins en termes de pratique sportive. L'étude réalisée par l'Observatoire pour la Recherche sur les Méga-Événements (ORME) pour Paris 2024 en 2019 a démontré qu'un frein important au développement de la pratique

sportive chez les personnes en situation de handicap, au-delà de la crainte du regard des autres et de l'information autour de l'offre de pratique, était la formation à l'accueil des participants en clubs.

C'est en partant de ce constat que, sous l'impulsion et grâce au soutien financier de Paris 2024, le CPSF et la Ville de Paris, avec le concours de la Fédération Française Handisport et la Fédération Française du Sport Adapté⁶⁸, ont créé **le dispositif «Réseau des Clubs para-accueillants», devenu «Clubs Inclusifs»**. Ce programme a pour objectif de former les dirigeants et encadrants des clubs sportifs à l'accueil des personnes en situation de handicap et de susciter la création de sections parasportives au sein même des clubs dits « ordinaires ». L'enjeu est de sensibiliser ces derniers, non spécialisés dans l'accueil de personnes en situation de handicap, avec pour finalité de proposer un accès à une pratique sportive enrichie et de proximité dans un cadre adapté et sécurisé. L'enjeu est de taille : en 2023, 1,4% seulement des clubs sportifs se disent en capacité de les accueillir, alors que 12 millions de Français sont en situation de handicap⁶⁹.

UNE EXPÉRIMENTATION, OBJET D'UNE ÉVALUATION AVANT UN ESSAIMAGE NATIONAL

Dans un premier temps, une première phase d'expérimentation a été lancée en 2020 sur le territoire parisien, en collaboration avec la Ville de Paris, le CPSF et Paris 2024. Sur l'année, le projet a permis d'accompagner les clubs parisiens dans l'ouverture de sections parasportives. Le dispositif a été renouvelé pour deux années sur la base des résultats de la première promotion. En trois promotions, ce sont 30 clubs qui ont été formés à l'accueil de personnes en situation de handicap, et 40 sections para-accueillantes qui ont été créées au sein des clubs parisiens.

Le dispositif a fait l'objet d'une évaluation dédiée, réalisée en 2023 par Quadrant Conseil. Cette étude a permis de fournir des éléments d'appréciation sur les effets du dispositif, tout en nourrissant la réflexion pour accompagner sa généralisation à l'ensemble du territoire français.

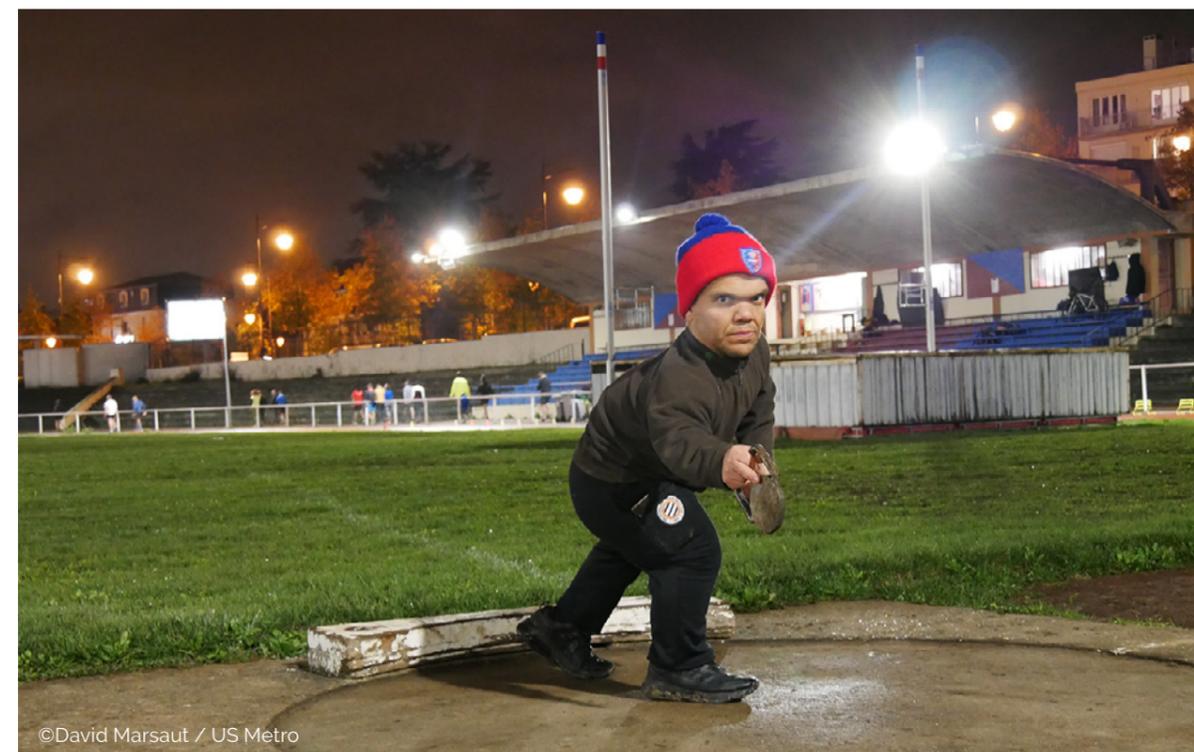
⁶⁸ La Fédération Française Handisport accueille des publics en situation de handicap moteur et/ou sensoriel. La Fédération Française de Sport Adapté accueille quant à elle des personnes en situation de handicap mental et/ou psychique.

⁶⁹ Source : enquête Handicap-Santé, INSEE

Plus spécifiquement l'évaluation a mis en avant les éléments suivants :

- Perturbé par la crise sanitaire en première année, ce qui a limité la réalisation des sessions pratiques, le dispositif a tout de même permis aux clubs les moins structurés de développer leurs compétences grâce à un contenu adapté.
- La formation a favorisé l'interconnaissance entre clubs, renforçant leur capacité à accueillir des personnes en situation de handicap, qui ont souligné les nombreux bienfaits de la pratique sportive, notamment en termes de socialisation et de valorisation de soi.
- Cependant, des limites ont été relevées, telles qu'un faible nombre de clubs touchés, des besoins matériels et humains insuffisamment couverts et un effet encore limité sur le changement de regard sur le handicap. Ces lacunes ont conduit à des ajustements dans les promotions suivantes pour améliorer l'efficacité du programme.

En 2022, sous l'impulsion de l'Etat, qui a contribué financièrement à hauteur de 2,2 millions d'euros, le programme initialement testé sur le territoire parisien a changé d'échelle et pris une envergure nationale avec l'objectif de former 3 000 clubs inclusifs à l'horizon 2025. A ce jour, plus de 1700 clubs ont été sensibilisés depuis 2022, dans un programme qui se veut transversal à toutes les disciplines et concerne toutes les formes de handicaps. Centré sur la pratique et la rencontre avec le public, il doit permettre aux clubs sportifs d'étendre leur offre. Ses effets pourront ainsi être vérifiés dans les années à venir.



©David Marsaut / US Metro

Un engagement du ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative de la constitution d'un réseau de 3 000 clubs inclusifs d'ici 2025

Au 31/12/2024 :

→ **1 700** clubs sensibilisés

→ **117** sessions réalisées en 2 ans dans 65 départements

→ **129%** d'augmentation moyenne de l'offre de pratique handisport dans les départements ayant bénéficié du dispositif par rapport à l'offre existant avant le lancement du projet⁷⁰

→ **84** fédérations sportives engagées dans le programme

Profil des clubs participants :

→ **18%** ont moins de 50 licenciés

→ **12%** ont entre 50 et 100 licenciés

→ **21%** ont entre 100 et 200 licenciés

→ **33%** des clubs ont entre 201 et 500 licenciés

→ **16%** ont plus de 500 licenciés

« Je me sens plus intégré dans mon quotidien : il n'y a pas de différences entre les licenciés handisports et valides. On est tous des athlètes. »

— Cédric, licencié handisport à l'US Métro - Verbatim issu de l'étude d'impact des premières promotions du programme « Réseau des clubs para-accueillants » réalisée par Quadrant Conseil en 2023

Au-delà du résultat immédiat en matière de mobilisation des clubs et, plus tard, d'enrichissement de l'offre de pratiques sportives et du maillage des clubs sur le territoire, le programme Clubs Inclusifs apparaît révélateur de la stratégie de Paris 2024 avec une dimension héritage qui s'entend sous l'angle méthodologique comme sous l'angle des résultats de l'action menée. La conception de l'action et son mode de déploiement garantissent la pertinence et la cohérence de la démarche projet : le programme est lancé après la réalisation d'une identification des besoins, il connaît une montée en puissance accompagnée dans une logique d'expérimentation et de généralisation. Ce développement progressif, ainsi que la participation active des collectivités, offrent une assise solide pour la pérennité du programme au-delà des Jeux, en adoptant une logique tournée vers les bassins de vie.

ParaKids Golf, pour l'ouverture renforcée de la pratique sportive par des enfants en situation de handicap

Le projet Parakids est une initiative de la Fédération Française de Golf qui cherche à ouvrir la pratique du golf aux enfants en situation de handicap. L'objectif est de promouvoir l'inclusion, de renforcer les compétences motrices, sociales et affectives des jeunes, tout en démocratisant le golf pour ces publics spécifiques. Concrètement, l'action fait gratuitement bénéficier aux enfants qu'elle touche d'une heure hebdomadaire de pratique encadrée par des enseignants spécialisés et leurs éducateurs. Ce projet repose également sur un partenariat inédit entre les clubs de golf et les structures sociales et médico-sociales, qui collaborent pour identifier les jeunes concernés, adapter l'encadrement à leurs besoins et lever les freins qui pourraient limiter leur accès à l'activité.



DES RÉSULTATS ET DES EFFETS DOCUMENTÉS, AVEC UNE ACTION AU RENDEZ-VOUS DE SES OBJECTIFS

Mis en œuvre à partir de 2022 avec le soutien du Fonds de dotation Paris 2024, le programme s'est étendu à l'échelle nationale, engageant 41 clubs et touchant 350 bénéficiaires à travers la France.

Au-delà des résultats, un travail évaluatif mené par Quadrant Conseil a permis d'apprécier de nombreux indices révélateurs d'effets à plusieurs niveaux : 89 % des parents déclarent que leurs enfants sont plus autonomes à la maison, et 86 % les trouvent mieux concentrés. Les progrès moteurs et psychiques des participants sont par ailleurs salués par les professionnels de santé accompagnant les enfants qui recommanderaient tous le programme à d'autres structures médico-sociales. Le projet suscite encore un engouement assez fort chez les jeunes, puisque 93 % d'entre eux souhaitent poursuivre cette activité. Une des conditions de réussite de l'action a reposé sur une formation accrue des enseignants : 56 d'entre eux ont d'ailleurs été certifiés pour accueillir ces publics. C'est un point qui apparaît crucial dans l'optique des suites données à l'action, et quant à la durabilité de ces résultats, une telle certification permettant de se projeter sur une capacité d'accueil à long terme des publics en situation de handicap.

⁷⁰ Source : Base de données Handiguide des sports – ratio d'augmentation de l'offre de pratique suite au programme Club Inclusif.

UNE PORTÉE QUI EMBRASSE LA PRATIQUE SPORTIVE ET SES BÉNÉFICES SOCIAUX

Les résultats de Parakids illustrent la capacité d'une action, dont le sport est le pivot, à produire des transformations à différents niveaux. A l'échelle des bénéficiaires, non seulement l'opportunité de découvrir une pratique a donné envie de l'inscrire dans une plus grande régularité, mais celle-ci a montré ses incidences d'un point de vue moteur et psychique. A l'échelle des acteurs, des partenariats nouveaux ont été noués entre des professionnels qui ne se connaissaient pas, renforçant l'ancrage territorial des clubs. L'engagement de ces derniers et les retombées médiatiques positives de Parakids confirment l'écosystème fédéral dans le potentiel du golf pour penser et chercher un impact social et sociétal. De fait, la réussite du programme s'inscrira dans un temps long si la volonté des acteurs trouve des relais structurants.

« F. a beaucoup évolué depuis ses débuts timides, notamment sur le geste et la précision. Il devient meilleur au fil des séances, il donne même des conseils aux autres quand il voit qu'ils sont en difficulté. Je trouve que F. a une très bonne attitude et se dévoile au fil des cours. A l'IME il peut être timide et un peu renfermé sur lui-même, mais au golf, je le vois totalement différemment, il ose prendre la parole devant tout le monde expliquer des choses même si parfois la compréhension par les autres peut être compliquée. F. souhaite continuer le golf l'année prochaine. »

« J'adore le golf, je veux continuer l'année prochaine, Fabrice est trop sympa, et ma mère, elle est contente que je fasse du golf. Plus tard, j'irai le samedi ou le dimanche, c'est sûr, même seule pour m'entraîner. Le golf, il est trop beau. J'aime bien comprendre la partie, la stratégie. »

— Rapport d'évaluation du projet Parakids porté par la Fédération Française de Golf, Pluricité, Janvier 2024

350 bénéficiaires

41 clubs engagés

92% des parents déclarent que leurs enfants sont plus autonomes à la maison et 86% les trouvent plus concentrés

89% des professionnels recommanderaient à une structure médico-sociale ou golfique de participer au projet ParaKids

76% des encadrants constatent que les enfants ayant participé aux séances ParaKids ont progressé sur le plan de la motricité

— Faire des Jeux accessibles et participer à la transformation du territoire vers une accessibilité universelle

Paris 2024 s'était donné l'ambition d'atteindre une accessibilité universelle et, pour ce faire, avait déterminé la poursuite de trois objectifs :

- Garantir la pleine participation et une expérience sans barrières / avec le moins de barrières possibles des Jeux à toutes les personnes.
- Léguer un héritage matériel au bénéfice des habitants et des visiteurs ayant des besoins spécifiques dans les territoires accueillant les épreuves.
- Léguer un héritage immatériel au bénéfice de toutes et tous, et plus particulièrement de toutes les personnes ayant des besoins spécifiques.

Une stratégie précise a ainsi été développée, puis mise en œuvre et pilotée par un programme dédié, illustrant une volonté qui dépasse le mode des intentions, avec la concrétisation d'un processus et de réalisations consistant à mettre en œuvre ces engagements d'accessibilité universelle. Il convient ici de rappeler que l'accessibilité universelle est un concept qui promeut le droit à un accès équitable et sans obstacle à tous les aspects de la société pour toutes les personnes, qu'elles aient ou non un handicap. L'accessibilité universelle est considérée comme un droit fondamental car elle est essentielle pour garantir l'égalité des chances, la dignité et la participation sociale de toutes les personnes. Elle est souvent reconnue comme un aspect clé des droits de l'Homme. En cela, la stratégie « Héritage & Durabilité » de Paris 2024 concernait un spectre très large de parties prenantes et de bénéficiaires.

Pour faire des Jeux accessibles et participer à la transformation du territoire vers une accessibilité universelle, un bloc de deux actions a été engagé, avec :

- Une action pour rendre l'évènement accessible.
- Une action tournée sur l'accessibilité de quartiers de la ville de Paris.



© Joséphine Brueder / Ville de Paris

Une volonté de rendre les Jeux accessibles à toutes et tous

Pendant les Jeux, des milliers de personnes en situation de handicap, qu'il s'agisse d'athlètes, de spectateurs ou de membres des délégations paralympiques, ont été accueillies à Paris, en Île-de-France et dans les autres territoires hôtes. Cet accueil a eu lieu dans un contexte où les villes continuent d'améliorer leurs infrastructures en matière d'accessibilité. Organiser une expérience fluide et inclusive pour tous et toutes a représenté à la fois un défi organisationnel et une opportunité de sensibilisation au handicap.

Dans le cadre de cet engagement, Paris 2024 s'était fixé trois principaux objectifs liés à l'accessibilité universelle :

01 — Garantir une pleine participation et une expérience sans barrières pour toutes les personnes, quelles que soient leurs conditions.

02 — Léguer un héritage matériel, bénéficiant aux habitants et aux visiteurs ayant des besoins spécifiques, dans les territoires ayant accueilli des épreuves.

03 — Léguer un héritage immatériel, notamment en favorisant l'intégration de bonnes pratiques et un « réflexe accessibilité universelle » dans l'organisation d'événements futurs.



Pour répondre à ces ambitions, Paris 2024 a déployé plusieurs dispositifs inclusifs tout au long des différentes phases de l'événement, allant de la conception des infrastructures à l'expérience spectateur :

→ **La conception des infrastructures** : aménagements temporaires comme des cheminements adaptés, rampes, ascenseurs et une offre sanitaire accessible.

→ **L'accès aux sites de compétition** : installation de signalisation sonore aux feux tricolores, rabaissement des trottoirs, services de navette accessibles, parkings réservés pour les personnes en fauteuil roulant, etc.

→ **L'arrivée sur site** : mise en place d'entrées dédiées, kiosques d'accueil adaptés, signalétique universelle et assistance à la mobilité.

→ **Les épreuves sportives** : places accessibles et bien situées en tribune, 400 heures d'audiodescriptions, tablettes tactiles interactives pour les personnes malvoyantes.

Ces initiatives illustrent l'effort de Paris 2024 pour intégrer des principes d'accessibilité universelle dans l'organisation des Jeux. Des réalisations emblématiques comme le Village des Athlètes, dont les logements étaient entièrement accessibles, ou encore l'Arena Porte de la Chapelle, conçue dans une logique inclusive, témoignent de cette volonté de transformation. Le plan d'action des opérateurs de transport, centré sur la qualité du service rendu aux personnes à mobilité réduite, une meilleure prise en charge des handicaps sensoriels et le renforcement des services d'assistance, a été mis en œuvre et les parcours des personnes handicapées ont été fluidifiés⁷¹.

Enfin, la collaboration menée par Paris 2024 avec des partenaires publics et privés a permis d'insuffler une culture partagée de l'accessibilité. Si elle ne résout pas toutes les lacunes structurelles, cette dynamique d'apprentissage collectif pourrait néanmoins contribuer à faire évoluer durablement les standards d'accessibilité pour les grands événements, en France comme à l'international.

Cependant, cette dynamique ambitieuse se heurte à une réalité plus contrastée, en particulier s'agissant de l'accessibilité du réseau de transports francilien. Si certaines lignes stratégiques, directement concernées par les sites olympiques et paralympiques, ont fait l'objet d'aménagements ciblés, l'ensemble du réseau demeure loin d'être pleinement accessible (contrairement à ce qu'avait réussi à réaliser Tokyo 2020). Cet écart soulève une interrogation plus large : peut-on réellement garantir une expérience fluide pour tous, si la chaîne de déplacement reste partiellement rompue ?

Cet enjeu renvoie à un débat plus structurel sur le respect et l'application de la loi du 11 février 2005, qui fixait un cap ambitieux pour l'accessibilité universelle. Vingt ans plus tard, plusieurs rapports, notamment celui du Collectif handicaps, soulignent les retards persistants.

280 000 places réservées pour des spectateurs en situation de handicap et leurs accompagnants (soit 2 % des billets).

115 associations informées et consultées trimestriellement sur les questions d'accessibilité dès septembre 2022.

100% des sites de compétition accessibles aux personnes en situation de handicap.

1 700 arrêts de bus parisiens rendus accessibles entre 2019 et 2024, aboutissant à un réseau de bus 100% accessible.

Un objectif atteint de **1 000** taxis accessibles.

⁷¹ Grâce notamment au service dédié de navettes d'IDFM, aux aménagements effectués sur les cheminements entre les gares et les sites, aux parkings dédiés et à l'accompagnement humain dédié

Des quartiers d'accessibilité augmentée mis en place à Paris

Dans le cadre de son plan de « Transformations Olympiques », la Ville de Paris a élevé l'accessibilité au rang de priorité stratégique, saisissant l'opportunité offerte par les Jeux Paralympiques pour renforcer l'inclusion sociale et territoriale⁷².



Dans cette optique, la municipalité a orienté ses efforts vers la création des « Quartiers hyper accessibles » (QHA), des zones dédiées à l'amélioration concrète de l'accessibilité dans chaque arrondissement. Ces quartiers ont été aménagés pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap, à travers des dispositifs tels que l'élargissement des trottoirs, l'installation de revêtements adaptés, la réorganisation des traversées piétonnes intégrant des bandes podotactiles et des dispositifs de signalisation sonore, ainsi qu'un accès facilité aux services essentiels (commerces, établissements de santé, écoles, infrastructures sportives, etc.). Ces interventions sont réalisées en concertation étroite avec les acteurs locaux, afin d'adapter les solutions aux spécificités de chaque quartier et de mieux répondre aux attentes des habitants.

Inscrit dans la stratégie globale des Jeux de Paris 2024, le programme des QHA ambitionne de transformer durablement les pratiques urbaines en matière d'accessibilité et de faire évoluer les politiques publiques vers une approche plus inclusive. Bien que son déploiement demeure encore partiel, le projet de « Quartiers hyper accessibles » à Paris illustre une volonté affirmée de transformation, malgré des freins structurels notables – comme l'inaccessibilité persistante du métro, les contraintes liées au bâti ancien ou la complexité de coordination entre multiples acteurs publics. Dans cette dynamique, la Ville de Paris explore aujourd'hui les conditions d'une extension progressive de ce dispositif à d'autres territoires de la capitale.

17 parcours prioritaires entre établissements recevant du public municipal accessibles

Une superficie totale de **8,34 km²** soit 8% de la superficie de Paris

Près de **200** établissements municipaux recevant du public dans les parcours QHA

⁷² Néanmoins, il convient de souligner ici que l'objectif de rendre l'ensemble de la capitale pleinement accessible constitue un défi d'une ampleur dépassant largement le cadre défini par ce plan spécifique.

— Changer le regard sur le handicap

Les Jeux de Paris 2024 ont constitué une opportunité inédite de mettre en lumière les personnes en situation de handicap et de contribuer à l'évolution des perceptions sociétales à leur égard. En valorisant l'excellence sportive des athlètes paralympiques, cet événement d'envergure mondiale a constitué une « fenêtre de tir » exceptionnelle pour participer à la déconstruction des stéréotypes et dépasser les préjugés associés au handicap, au-delà des avancées matérielles et des adaptations mises en œuvre pour rendre l'environnement plus inclusif. Ainsi, plus de 300 heures de compétitions paralympiques ont été diffusées sur France Télévisions, atteignant un pic d'audience de 5 millions de téléspectateurs lors de la finale de cécifoot tandis que la cérémonie d'ouverture qui s'est déroulée sur les Champs-Élysées et Place de la Concorde a été suivie par 10,2 millions de personnes avec une part d'audience de 52,3 %. Du côté de la billetterie, les 2,5 millions de billets vendus pour les Jeux paralympiques, un record pour ce type de compétitions, toutes éditions des Jeux confondus, témoignent d'un événement populaire avec un intérêt grandissant des spectateurs et du grand public pour le sport paralympique.

L'enquête sur « les représentations à l'égard du handicap avant et après les Jeux olympiques et paralympiques » dresse un bilan globalement positif, soulignant une évolution favorable des perceptions et une sensibilisation accrue du grand public (65% des Français). Un engouement qui semble s'être consolidé lors de la tenue de l'événement, puisqu'à peine plus de la moitié des interviewés songeait à suivre les épreuves à la télévision quelque mois auparavant (54% en novembre 2023). Ces données sont corroborées par les travaux de l'INJEP qui montrent que « sept personnes de 15 ans et plus sur dix ont regardé au moins une compétition des Jeux olympiques (JO) et six sur dix au moins une compétition des Jeux paralympiques (JP)⁷³ ». Deuxièmement, il a aussi été apprécié par les spectateurs (97% dont 62% qui les ont « beaucoup appréciés »). Troisièmement, les Jeux semblent – et à contrecourant de ce qui avait été observé lors de la précédente mesure – jugés sous-médiatisés par seulement un quart des Français (contre 65% en novembre 2023).



⁷³ Source : Les publics des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, Analyses et Synthèses, INJEP, 2025

Si les retombées positives de la médiatisation des Jeux paralympiques faisaient déjà consensus auprès de l'ensemble des Français en novembre dernier, ce sont principalement les a priori négatifs à l'égard des Jeux qui tendent à la baisse : -19 pts pour le sentiment qu'ils reçoivent une couverture médiatique insuffisante, -20 pts qu'ils sont relégués à un statut d'infériorité par rapport aux Jeux olympiques – 9 pts qu'ils sont beaucoup moins intéressants et -7 pts qu'ils donnent une image déformée de la réalité des personnes en situation de handicap. L'héritage attendu de ces Jeux reste par ailleurs principalement l'amélioration de la place des personnes en situation de handicap dans la société (46% de citations) et le développement de l'accès à la pratique du sport pour toutes et tous (42%). Les Français perçoivent ainsi de nombreuses retombées positives des Jeux sur la représentation du handicap à la télévision, ainsi qu'une médiation de l'évènement moins décevante que prévue.



Mais si l'enquête identifie de fait « un effet Jeux paralympiques » positif, ce dernier ne parvient pas à faire changer les stéréotypes structurels associés au handicap. Malgré la diversité des handicaps représentés lors des différentes épreuves, le champ évocatoire du handicap au sens large reste principalement associé au handicap moteur, et a fortiori au fauteuil roulant. Et malgré le potentiel perçu de la télévision pour mettre en lumière des personnalités en situation de handicap, force est de constater que les trois quarts des Français considèrent toujours que le handicap reste insuffisamment représenté dans les médias, et que la télévision présente le plus généralement une image du handicap stéréotypée et déformée de la réalité (comme celle d'un « superhéros »).

Pour nuancer ce poids persistant des représentations stéréotypées du handicap, le cas d'étude sur les clubs para-accueillants mené dans le cadre de l'évaluation de l'héritage des Jeux permet d'apporter un éclairage concret. Elle met en évidence, d'une part, plusieurs freins structurels : un manque de formation des encadrants, des équipements souvent inadaptés, et des difficultés à construire une offre sportive réellement inclusive sur la durée. Mais elle a aussi permis d'identifier des leviers positifs, comme l'engagement fort de certains clubs à co-construire des parcours d'accueil personnalisés, ou la valorisation du rôle de l'encadrement dans la déconstruction des représentations stéréotypées, en favorisant une approche du handicap fondée sur les capacités, la relation et l'expérience partagée, bien au-delà des images dominantes véhiculées par les médias.

En définitive, les Jeux paralympiques de Paris 2024 ont rencontré un succès populaire indéniable, suscitant un fort engouement et un intérêt médiatique sans précédent. Cet enthousiasme a permis de mettre en lumière les performances d'athlètes aux profils variés, contribuant à valoriser la diversité des situations de handicap et à diffuser des récits puissants de résilience, d'accomplissement et de performance. À ce titre, les Jeux ont pleinement investi une voie de reconnaissance du potentiel et des capacités des personnes en situation de handicap, dans le champ sportif mais aussi au-delà. Ils apparaissent ainsi comme une étape clé dans le processus d'inclusion et de lutte contre le validisme, en posant des repères symboliques forts dans l'espace public.

65% des Français ont regardé les Jeux Paralympiques, contre 54 % qui envisageaient de les regarder en novembre 2023.

97% des spectateurs ont apprécié les Jeux, dont 62 % « beaucoup ».

25% des Français considèrent que les Jeux étaient sous-médiatisés, en baisse significative par rapport à 65 % en 2023.

97% des répondants pensent que les Jeux donnent une image plus positive des personnes handicapées. 93 % considèrent qu'ils remettent en question les stéréotypes.

46% des Français souhaitent que l'héritage des Jeux inclue une meilleure place pour les personnes handicapées dans la société.

75% pensent que la société française ne s'adapte pas suffisamment aux besoins des personnes handicapées.

Des journées Paralympiques pour promouvoir le para'sport

En complément des compétitions, Paris 2024 a mis en place plusieurs initiatives visant à sensibiliser le public et les acteurs clés aux enjeux liés au handicap, notamment à travers l'organisation des Journées paralympiques en 2022 et 2023. Ces événements ont constitué des occasions importantes de valoriser le mouvement paralympique et de promouvoir les disciplines para sportives auprès d'un public diversifié.

La première édition, organisée le 8 octobre 2022 sur la place de la Bastille, a marqué un moment notable en tant que première Journée paralympique en France. Cet événement a rassemblé douze partenaires des Jeux (parmi lesquels Allianz, Carrefour et Toyota) qui ont proposé des espaces interactifs dédiés aux parasports, offrant aux visiteurs des activités immersives et des échanges avec des athlètes. Cette initiative a attiré un public nombreux et permis de mieux faire connaître le mouvement paralympique.

La seconde édition, tenue le 8 octobre 2023, a connu une affluence encore plus importante, rassemblant plusieurs dizaines de milliers de participants. Elle a également marqué le lancement officiel de la billetterie paralympique. Ces journées ont offert une opportunité à de nombreux visiteurs, y compris des personnes en situation de handicap, de découvrir et de s'approprier les valeurs et pratiques du paralympisme.

Si l'impact concret de ces initiatives sur les perceptions sociétales reste à évaluer sur le long terme, elles témoignent d'un effort significatif pour utiliser les Jeux afin de développer des actions de sensibilisation et d'élargir la visibilité des sports paralympiques.



©Paris2024



©Paris2024

La mobilisation de la plate-forme Génération 2024 pour proposer des ressources spécifiques

Reconnaissant l'importance de sensibiliser aux enjeux liés au handicap dès le plus jeune âge, Paris 2024 a mobilisé plusieurs de ses programmes pour promouvoir l'inclusion. À travers la plate-forme Génération 2024, des ressources pédagogiques spécifiques sur le handicap et le parasport ont été mises à disposition des enseignants de tous niveaux. Ces outils visaient à faciliter une meilleure appropriation de ces thématiques dans les environnements scolaires.

En complément, la Semaine Olympique et Paralympique (SOP) de 2023 a été consacrée spécifiquement au parasport et au paralympisme, avec une participation élargie et une mobilisation accrue. Tous les projets soumis dans le cadre de cette édition, soit 3 200 initiatives, ont intégré la thématique du handicap, touchant plus d'un million d'élèves à travers le pays.

Cette approche reflète la volonté de Paris 2024 d'intégrer les enjeux d'inclusion au cœur de ses actions phares, en les abordant de manière transversale plutôt que comme un programme isolé. La traduction opérationnelle d'un tel objectif paraît de nature à maximiser l'impact des initiatives entreprises et de contribuer à la construction d'un héritage durable en matière de sensibilisation au handicap et d'inclusion sociale.

4.2.2 Objectif #2 : Favoriser l'égalité et lutter contre les discriminations notamment liées au genre

L'égalité des genres et la lutte contre les discriminations est un axe stratégique inscrit dès la candidature dans l'ADN des Jeux de Paris 2024. Ceux-ci se sont placés comme un modèle en matière d'égalité en devenant les premiers Jeux paritaires de l'histoire (répartition équitable des places de qualification entre les athlètes femmes et hommes). Paris 2024 a également décliné plusieurs axes stratégiques pour utiliser les Jeux comme un levier de sensibilisation et de progrès sur les questions d'égalité femmes-hommes. Si les performances des athlètes féminines ont bénéficié d'une visibilité sans précédent, ces Jeux ont également permis d'interpeller la société sur les disparités persistantes, qu'il s'agisse de la pratique sportive, de l'accès aux responsabilités ou de la reconnaissance médiatique.



Dans ce cadre, la stratégie d'héritage des Jeux de Paris 2024 se décline en trois objectifs complémentaires :

- **Garantir un environnement sûr** lors de l'évènement en luttant contre les violences sexistes, sexuelles et discriminatoires,
- **Encourager le développement de la pratique sportive féminine** afin de réduire les inégalités d'accès au sport,
- **Favoriser l'accès des femmes à des postes à responsabilité dans le domaine sportif**, et plus largement, promouvoir leur leadership par le biais du sport.

— Faire de l'évènement un évènement *safe*

Le label Terrain d'Égalité : engager les grands évènements sportifs internationaux (GESI) dans la lutte contre les VSSD (Violences Sexistes, Sexuelles et Discriminations)



Dans le cadre de son ambition de rendre les Jeux de Paris 2024 ouverts et inclusifs, le Comité d'organisation a mis l'accent sur la promotion de l'égalité femmes-hommes et la lutte contre toutes formes de discriminations, notamment celles liées aux orientations sexuelles et à l'identité de genre. Cette orientation stratégique s'est concrétisée par plusieurs initiatives, dont le développement d'un label destiné aux grands évènements sportifs internationaux : le label « Terrain d'Égalité », élaboré en partenariat avec l'État français. Ce label s'adresse non seulement aux organisateurs, mais également à leurs parties prenantes, favorisant ainsi une dynamique collective.

Ce label, présenté comme un cadre ambitieux et inédit, repose sur 20 critères visant à encourager les organisateurs d'évènements à intégrer des pratiques inclusives, autant dans la phase de préparation que dans celle de mise en œuvre. Parmi les exigences définies figurent la formation des équipes de Paris 2024 et de ses parties prenantes sur l'égalité et la non-discrimination, l'accessibilité à tous les publics indépendamment de leur identité ou origine, la communication égalitaire et la mise en place de cellules de signalement pour les victimes de violences ou de discriminations.

L'approche de Paris 2024 en matière d'égalité et de lutte contre les violences et discriminations s'est structurée autour de deux axes principaux :

1 — SENSIBILISATION ET FORMATION :

→ Collaborateurs : Les 4 000 salariés de Paris 2024 ont été formés sur ces enjeux, via des actions spécifiques telles que des modules obligatoires et des formations ciblées pour les cadres dirigeants.

→ Volontaires : 45 000 volontaires et 25 000 remplaçants ont suivi des formations vidéo pour détecter les violences et réagir de manière appropriée.

→ Spectateurs et médias : Des guides et campagnes spécifiques ont été développés, notamment pour encourager une communication inclusive et non genrée.

→ Équipes médicales : Une charte de santé inclusive et des formations adaptées ont été mises en place pour garantir une prise en charge optimale des victimes d'agressions

2 — DISPOSITIF DE SIGNALLEMENT :

Au-delà des dispositifs de sécurité traditionnels, Paris 2024 a instauré un système de signalement clair et accessible aux équipes salariées, aux volontaires et à toutes les personnes travaillant sur les sites de compétitions. Géré par une équipe dédiée au cours des Jeux, et via une consultation permanente avec des organismes spécialisés, ce dernier comprenait des relais humains, des procédures adaptées et validées par des associations spécialisées, ainsi qu'une communication renforcée pour garantir l'efficacité du dispositif.

Au-delà des Jeux eux-mêmes, le label « Terrain d'Égalité » s'inscrit dans une logique d'héritage durable, en influençant la manière dont les institutions sportives conçoivent et organisent leurs événements. Sa portée dépasse le cadre de Paris 2024, avec une ambition clairement affichée de transformation institutionnelle à l'échelle nationale et internationale.

En France, plusieurs grands événements sportifs ont déjà initié un processus de labellisation pour intégrer les principes du cadre « Terrain d'Égalité » dans leur organisation à la suite de Paris 2024: Championnats du monde de badminton à Paris en 2025, Championnats d'Europe de cyclisme sur route en Auvergne-Rhône-Alpes en 2025, Championnats d'Europe de natation au CAO de Saint-Denis en 2026, Championnats du monde de cyclisme UCI organisés en Haute-Savoie en 2027, Championnats du monde de Hockey sur glace à Paris et Lyon en 2028, Championnat du monde masculin de handball, organisé en France et en Allemagne en 2029, les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver organisés dans les Alpes françaises.

Ces démarches témoignent d'une appropriation du label au-delà des Jeux et de son potentiel à devenir une référence incontournable pour les futurs événements sportifs. À l'échelle internationale, le Comité International Olympique (CIO) travaille actuellement sur une version adaptée du label afin d'élargir son application à des compétitions au-delà des frontières françaises. Cette initiative illustre l'impact immatériel de Paris 2024, en diffusant des principes d'inclusivité, d'égalité et de non-discrimination dans les standards internationaux des événements sportifs.

— Soutenir la pratique sportive des femmes

Vers un événement sportif plus inclusif et paritaire, du programme aux symboles

Sur le plan sportif, les Jeux de Paris 2024 se distinguent comme une étape importante vers la parité, marquée par des avancées significatives, bien que les défis demeurent⁷⁴. Cette évolution a été rendue possible grâce à l'impulsion du Comité International Olympique (CIO) et à la collaboration avec les Fédérations Internationales. L'un des principaux objectifs de ces Jeux a été d'assurer une répartition équitable des places de qualification entre les athlètes femmes et hommes, une première dans l'histoire des Jeux. Bien que cet objectif soit atteint, il reste à évaluer la pleine implication de toutes les fédérations sportives pour garantir cette parité sur le long terme.

Au-delà du domaine sportif, Paris 2024 a mis en place des mesures pour intégrer la parité dans d'autres sphères de l'événement. Les volontaires, les porteurs et porteuses de la torche olympique, ainsi que les participants au Marathon Pour Tous, ont été sélectionnés en veillant à une représentation équilibrée entre les genres, ce qui démontre un effort dans la mobilisation de toutes et tous. Dans cette même optique, l'intégralité des cérémonies d'ouverture et de clôture des Jeux Olympiques et Paralympiques ont veillé à l'équitable représentation des genres et à une mise en avant d'athlètes et d'artistes féminines, trop souvent mises à l'écart dans ce type d'événements.



©Paris 2024

⁷⁴ A titre d'exemple, l'étude publiée par l'Arcom sur la représentation des femmes dans les médias pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 indique d'une part que les Jeux ont constitué "une parenthèse exceptionnelle [...] dans la couverture du sport féminin" et précise les parts de volume horaire de retransmission d'épreuves féminines (37% sur les JO et 22% sur les JP, des facteurs explicatifs étant à associer à la bonne compréhension des parts : couverture de sessions à médaille...).



©Paris 2024

L'emblème des Jeux, qui associe la médaille d'or, la flamme olympique et paralympique, ainsi que Marianne, figure féminine emblématique de la République, reflétait cette volonté de parité, non seulement dans le sport, mais aussi dans la symbolique et la communication de l'événement. Cette intégration de la parité dans la communication visuelle et symbolique était un élément fort de l'identité des Jeux, bien qu'il conviendrait de vérifier si cette représentation a été pleinement perçue comme inclusive au-delà de l'aspect visuel.

Enfin, Paris 2024 a pris des mesures concrètes pour promouvoir l'égalité professionnelle au sein de ses équipes, avec l'obtention d'une note de 93 % à l'Index de l'égalité professionnelle. Ce résultat souligne l'engagement de l'organisation pour garantir une représentation équilibrée entre hommes et femmes dans ses équipes.

Paris Sportives et SineQuaNon : lever les barrières d'accès des femmes à la pratique dans l'espace public en favorisant l'encadrement et le travail associatif

PARIS SPORTIVES : UNE OPÉRATION POUR DÉVELOPPER LA PRATIQUE FÉMININE DANS L'ESPACE PUBLIC

Le projet Paris Sportives est né de la collaboration entre la Ville de Paris et Paris 2024 en 2019 avec l'objectif de long terme de permettre aux femmes d'utiliser les Terrains d'Education Physique (TEP), trop souvent investis très inégalement par les hommes, et de faciliter leur accès à la pratique sportive et à l'espace public⁷⁵. Le projet s'inscrit dans le cadre du programme « Transformations Olympiques » de la Ville de Paris et consiste en une incitation des associations à organiser des séances d'animations sportives à destination des femmes sur l'espace public et en particulier sur les TEP en accès libre. Le projet vise donc à favoriser la mixité des terrains et propose d'accompagner plusieurs clubs parisiens et des associations de quartier pour financer l'organisation d'activités sportives régulières à destination des femmes.

Le programme repose sur une coopération entre associations sportives et associations de proximité, ces dernières jouant un rôle clé pour encourager la participation féminine et créer des environnements inclusifs. Les cours, proposés gratuitement et accessibles à toutes les femmes, quelle que soit leur expérience sportive, permettent de répondre aux éventuelles tensions sur des espaces traditionnellement perçus comme masculins. Cette stratégie, mobilisant l'expertise des acteurs locaux, vise à garantir un cadre sécurisé et accueillant. Dès sa mise en place, le projet a suscité une forte adhésion de la part des participantes, témoignant d'un besoin identifié sur le territoire.



©Jean-Baptiste Gurliat / Ville de Paris

⁷⁵ Entre autres sources : La pratique sportive dans l'espace public au prisme de l'inclusion des femmes, INET, Juin 2024

En tant qu'initiative intégrée au programme d'héritage de la Ville de Paris, Paris Sportives a bénéficié du soutien financier de Paris 2024 via le dispositif Impact 2024, ce qui a contribué à sa mise en œuvre. Le projet est actuellement prévu pour se poursuivre jusqu'en 2026. Cependant, sa pérennité à plus long terme reste conditionnée par les orientations politiques futures. Néanmoins, le travail évaluatif mené par l'ORME et les chercheurs de l'Université Gustave Eiffel, sous le pilotage de la Ville de Paris et Paris 2024 met en lumière les bénéfices sociaux, économiques et environnementaux du dispositif pour la promotion de la pratique sportive à Paris. Elle révèle que le projet Paris Sportives a permis de renforcer l'accès à la pratique sportive pour les femmes, notamment dans des zones où cet accès était limité, à travers le déploiement d'une offre de services inédite. En deux ans, près de 2 500 femmes ont participé aux activités sportives encadrées par les 23 associations partenaires. Ces dernières ont bénéficié d'un soutien financier total de 285 000 €, permettant de proposer des sports variés comme le football, la boxe, ou encore le yoga, tout en développant des initiatives adaptées à différents publics. Le dispositif a contribué à une meilleure mixité sur les terrains d'éducation physique (TEP), avec 47 % des associations constatant une progression dans ce domaine.

Cependant, l'évaluation met en évidence des défis à relever, notamment pour garantir la pérennité des actions et favoriser une inclusion encore plus large des femmes éloignées de la pratique sportive. La communication, largement appuyée sur les réseaux sociaux (78,9 % des associations les utilisent), a montré son efficacité, mais des efforts doivent être poursuivis pour toucher des publics moins connectés. En conclusion, Paris Sportives se positionne comme un levier essentiel pour promouvoir la mixité dans le sport et renforcer l'engagement des femmes dans l'espace public, tout en appelant à des actions pérennes et mieux ciblées.

Ces analyses sont corroborées par les travaux réalisés par Jeanne-Maud Jarthon & Jeremy Pierre et portés dans leur article "L'invisibilité progressive des jeunes filles au sein des espaces publics sportifs parisiens", qui rappelle que les jeunes filles, notamment dans les quartiers prioritaires, restent largement exclues des espaces publics sportifs en raison d'inégalités liées au genre et à l'âge et qui portent un regard nuancé sur l'action « Paris Sportives », reconnaissant son ambition de favoriser l'inclusion des jeunes filles dans l'espace public sportif, et soulignant aussi ses limites, notamment son caractère temporaire et ciblé, qui peine à transformer durablement les dynamiques d'exclusion genrées et la création d'une ville plus équitable.

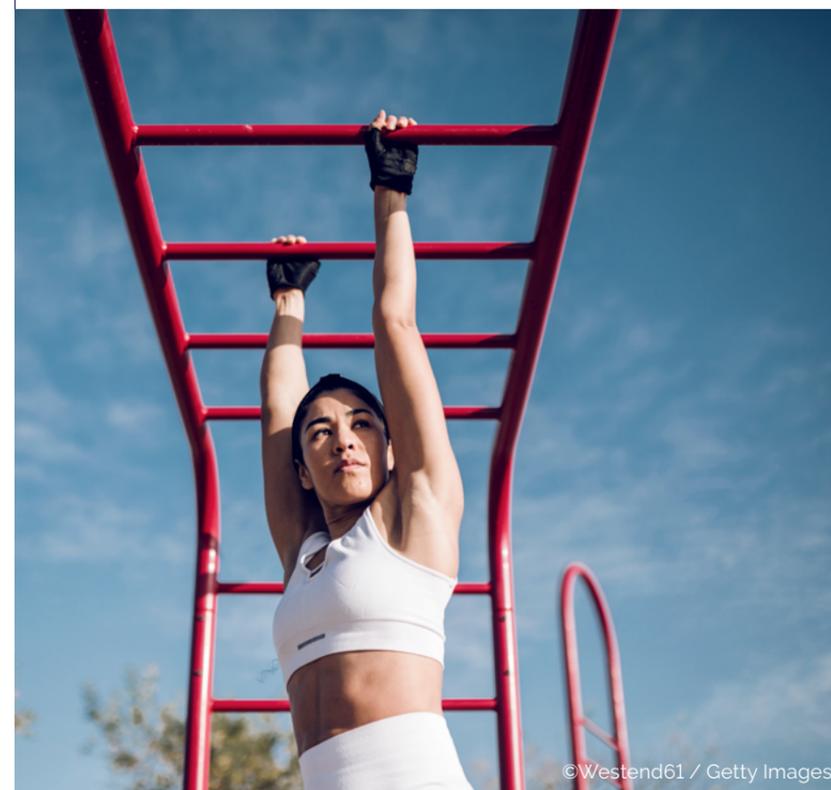
Promotion	Nombre d'associations lauréates animatrices de sessions	Nombre de bénéficiaires
Promotion 2020/2021	14	1 600
Promotion 2021/2022	23	2 855
Promotion 2022/2023	32	3 555
Promotion 2023/2024	31	Résultats disponibles en fin d'année
Promotion 2024/2025	42	

« Oui c'est vrai. Au début, je n'en ai pas vu, pas beaucoup, mais récemment, franchement cette année il y en a. Et elles sont beaucoup, c'est cool ! »

— Témoignage d'un usager TEP Charonne-Lepeu⁷⁶

SINE QUA NON : MOBILISER LE SPORT POUR FAVORISER LA MONTÉE EN COMPÉTENCES ET LUTTER CONTRE LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXISTE ET SEXUEL

Créée en 2017, l'association Sine Qua Non utilise le sport, et en particulier la course à pied, comme levier d'*empowerment* et de sensibilisation contre les violences sexistes et sexuelles, tout en permettant aux femmes d'investir l'espace public dans le cadre de leur pratique sportive. L'association a rapidement gagné en visibilité grâce à une première course symbolique organisée à la tombée de la nuit sur un itinéraire rarement emprunté par des femmes. Cet événement inaugural a mis en lumière la capacité du sport à redonner confiance et à réinvestir l'espace public.



©Westend61 / Getty Images

Dans cette nouvelle dynamique, et avec le soutien de la Ville de Paris et du Fonds de Dotation Paris 2024, Sine Qua Non a pu diversifier ses initiatives, notamment à travers la Sine Qua Non Squad, qui organise des sessions de course et de renforcement musculaire dans l'espace public. En parallèle, des actions ciblées sur la féminisation des city stades et espaces de *Street Workout* ont été lancées grâce à ce soutien.

L'appui du Fonds de Dotation Paris 2024 a marqué un tournant structurel pour l'association, permettant un changement d'échelle significatif. Les actions de l'association sont passées de l'organisation d'une course annuelle et de séances de *Street Workout* une fois par mois au développement de nouveaux programmes, à la formation de plus de 60 ambassadrices et 20 coachs sportifs, sensibilisés aux enjeux des VSS et animant des sessions de sport, et notamment de football dans l'espace public partout en France.

⁷⁶ Verbatim issu du rapport de l'étude de l'ORME sur le dispositif Paris Sportives

Ce changement d'échelle a permis à Sine Qua Non de structurer ses actions et de renforcer sa crédibilité quant à la qualité et l'impact de ses programmes. Le soutien du Fonds de Dotation a offert l'opportunité de tester et de démontrer la pertinence des initiatives mises en place. Fortes de cette légitimité nouvellement acquise, et en anticipation de la fin des subventions du Fonds après les Jeux, les équipes de l'association peuvent désormais se tourner vers des partenaires privés pour assurer la pérennité de leurs actions, ayant prouvé leur structuration et leur importance.

• Sine Qua Non Squads (sessions de running à la tombée de la nuit)⁷⁷:

- **121** sessions organisées, dont 86 en Île-de-France et 35 en régions
- Une participation moyenne de **20** personnes par session, soit un total de 2 000 personnes touchées

• Sine Qua Non Foot (sessions de football pour les jeunes filles) :

- **115** sessions en Île-de-France
- **270** jeunes filles participantes
- **20** coachs formés

• Sine Qua Non BoostHer (session de boxe en espace street Workout) :

- **8** sessions organisées
- Un taux de satisfaction de **95%**

⁷⁷ Chiffres clés (issus du Rapport d'activité de 2023)

— Aider les femmes à prendre des responsabilités dans le monde du sport et via le sport

Le club des 300 femmes dirigeantes pour féminiser les instances sportives

Dans le milieu sportif, les femmes demeurent largement sous-représentées, tant au sein des postes de cadres techniques que dans les fonctions dirigeantes⁷⁸. Leur rôle et leur place, au-delà de la pratique sportive elle-même, nécessitent d'être renforcés. A titre d'exemple, seules 16 femmes ont été élues en tant que présidente d'une Fédération sportive à l'issue des élections de 2024 et 2021 (contre 19 en 2020 et 2021)⁷⁹.



Partant de ce constat, le CNOSF et Paris 2024 ont initié la création du Club des 300 femmes dirigeantes, un programme ambitieux visant à accompagner les Fédérations Sportives dans leur transition vers la parité. Ce dispositif a pour vocation de soutenir les femmes engagées bénévolement dans le sport, ou aspirant à l'être, en leur offrant un accompagnement structuré et adapté.

Le déploiement de ce programme s'est organisé en deux phases. La première promotion, composée de 150 lauréates issues de divers territoires et Fédérations, a bénéficié d'un accompagnement d'octobre 2022 à octobre 2023. Une seconde promotion a été recrutée au printemps 2023, avec une formation débutant en octobre de la même année et s'achevant en octobre 2024.

⁷⁸ Cf. les travaux d'Annabelle CAPRAIS qui portent sur les effets des politiques publiques d'égalité dans la gouvernance du sport et qui montrent que, malgré les quotas imposés pour féminiser les instances dirigeantes du sport en France, les femmes peinent encore à y trouver une place réelle et durable, souvent reléguées à des rôles symboliques sans réel pouvoir décisionnel.

⁷⁹ Source : revue JuriSport n°261, mars 2025.

Le programme a bénéficié d'un appui politique significatif au sein du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), qui l'a érigé en initiative phare dans la perspective de l'héritage des Jeux Olympiques. Cette ambition politique a permis d'accompagner 300 femmes dans leur parcours, contribuant à leur insertion dans des rôles à responsabilités. Une étude interne menée par le CNOSF a révélé que le programme a joué un rôle décisif dans le renforcement de la confiance en soi des participantes et dans la légitimation de leur aspiration à occuper des fonctions dirigeantes au sein des instances sportives. Cet impact psychologique et social constitue l'une des principales réussites du dispositif. Grâce à ses deux promotions, fortes de 150 lauréates et représentatives de nombreuses disciplines sportives, le « Club des 300 » femmes dirigeantes du CNOSF a créé pour le mouvement sportif un vivier de profils engagés et compétents. Au cours de l'accompagnement et de la valorisation de ces profils, s'est constitué un réseau de femmes engagées, favorisant ainsi les futurs échanges au sein du mouvement sportif. Plusieurs lauréates ont été candidates pour des postes de dirigeantes au sein des fédérations sportives nationales, à l'instar d'Aurélie Poulain, élue présidente de la Fédération française de char à voile, le 16 mars 2024.

L'impact de ce dispositif est déjà significatif. Le nombre de femmes au sein des instances dirigeantes a considérablement augmenté avec 47,8% de femmes au sein des comités directeurs fédéraux et 38,9% au sein des bureaux fédéraux à l'issue des élections 2024. Au-delà de la présidence, le nombre de femmes ayant accédé à des postes à responsabilité a considérablement augmenté avec une quasi-parité pour les postes de vice-présidents (153 femmes et 157 hommes alors qu'il y avait 203 hommes et 131 femmes après les élections de 2020/2021) ou de secrétaires généraux (42 femmes et 51 hommes). Il faut probablement voir ici le double effet d'un cadre législatif prescriptif⁸⁰ mais aussi – peut-être – de cette action d'accompagnement des femmes dirigeantes déployée par le CNOSF.

Après deux années de mise en œuvre, et après avoir atteint son objectif au niveau national, le « Club des 300 » femmes dirigeantes essaiera désormais au niveau local, à travers des Comités régionaux, départementaux ou territoriaux volontaires. Cette prolongation du programme, grâce à la mise à disposition par le CNOSF des différentes ressources le composant, permettra d'accompagner toujours plus de femmes dirigeantes et ainsi de permettre aux instances déconcentrées du mouvement sportif de se conformer à leur tour à la loi du 2 mars 2022, imposant la parité au niveau régional à partir du 1er janvier 2028. À ce jour, à notre connaissance, au moins six CROS ont déjà manifesté leur intention de s'approprier ces contenus.

Ce maillage territorial, mis en place par le CNOSF et les CROS, apparaît en intention comme un levier essentiel pour garantir la pérennité de cette initiative, qui paraît intéressante pour accompagner la capacité des organisations et des acteurs (femmes et hommes) vers une plus grande parité. Or, en 2024, année marquée par des élections au sein des fédérations, pour les 36 fédérations ayant eu le statut de fédération olympique d'été au cours de l'olympiade, seules 2 femmes ont le titre de présidente (et une présidente déléguée), démontrant que du chemin reste à parcourir pour obtenir une grande mixité des profils dans la gouvernance du sport.

⁸⁰ La loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France

400 000 €
investis dans le
programme par le CNOSF
et Impact 2024,

300 femmes
accompagnées en 2 ans
et 257 certificats de
participation délivrés,

91% des lauréates
souhaitent s'engager
davantage au sein du
mouvement sportif après
leur participation au
programme⁸¹.

La Fédération Française d'Aviron (FFA) et son projet pour favoriser l'accès des femmes aux postes à responsabilité

Le projet financé par le Fonds de Dotation vise à promouvoir l'égalité femmes-hommes, avec un focus sur l'accès des femmes aux postes à responsabilité dans l'aviron. Grâce à ce soutien, la Fédération Française d'Aviron (FFA) a lancé plusieurs initiatives structurantes.

En septembre 2021, la création d'un Club des dirigeantes a permis d'accompagner et de valoriser les femmes occupant des fonctions de responsabilité. Par ailleurs, des Communautés de Pratiques (CdP) destinées aux entraîneurs et dirigeants ont été mises en place pour encourager le partage de savoirs et renforcer une culture inclusive. Enfin, des enquêtes qualitatives menées avec des universités permettant de recueillir les témoignages de femmes dirigeantes, offrent un éclairage précieux sur les défis qu'elles rencontrent et les actions nécessaires pour favoriser leur inclusion.

⁸¹ D'après une enquête interne au CNOSF auprès des lauréates du Club des 300

Le projet *Fight For Dignity* : un parcours de reconstruction pour les femmes victimes de violence

Fondée en 2017 par Laurence Fischer, triple championne du monde de karaté, l'association *Fight for Dignity* vise à répondre à l'urgence de soutenir les femmes victimes de violences sexistes et sexuelles. Par le biais de séances de karaté adaptées, *Fight For Dignity* propose un parcours de reconstruction aux victimes, avec des activités encadrées par des professionnels de santé. En partenariat avec l'Université de Strasbourg et la Maison des Femmes de Saint-Denis, l'association a mené une recherche-action ayant démontré l'efficacité thérapeutique du karaté adapté, soulignant une réduction significative de l'anxiété et de la dépression chez les participantes, ainsi qu'une amélioration de leur estime de soi.

Ces résultats encourageants ont incité l'association à étendre son action, comptant désormais 13 ateliers en France et prévoyant l'ouverture de trois autres en 2024. Depuis sa création plus de 2 000 femmes en France ont bénéficié de ce programme de résilience. Grâce à une approche à 360°, *Fight For Dignity* ne se limite pas à la réhabilitation individuelle, mais s'engage également dans des actions de sensibilisation. Ces dernières visent à prévenir les violences sexuelles en promouvant le consentement, en travaillent sur le rapport au corps.

4.2.3 Objectif #3 : Soutenir l'insertion professionnelle, notamment des publics les plus éloignés du marché de l'emploi

Paris 2024 s'était engagé avec ses partenaires à organiser un événement qui profite de façon durable et partagée aux demandeurs d'emploi et plus particulièrement à ceux qui sont les plus éloignés des « codes » du marché du travail. Cette ambition est incarnée par de nombreux programmes mis en œuvre pour « faire des Jeux un tremplin vers l'emploi et l'insertion professionnelle ».

Les actions mises en place ont permis de développer un travail sur des entrées complémentaires entre elles et répondant à différents types de besoins et/ou de situations concernant le public le plus éloigné de l'emploi. Quatre entrées paraissent notamment pouvoir se distinguer avec :

- Le souci de faire en sorte que les opportunités d'emploi générées par les Jeux bénéficient en priorité aux publics les plus en difficulté,
- L'utilisation du sport comme un outil pour la construction de parcours d'insertion.
- En particulier dans la phase de médiation à l'emploi, c'est-à-dire dans la mise en relation employeurs – candidats.
- Le sujet de l'entrepreneuriat en matière d'impact social du sport, pour que celui-ci puisse également être envisagé à destination d'un public en difficulté.



Deux grandes intentions opérationnelles se distinguent :

- Faire des Jeux un moteur pour l'emploi et l'insertion.
- Favoriser l'entrepreneuriat.

— Faire des Jeux un moteur pour l'emploi et l'insertion

Une ambition d'exemplarité symbolisée par la Charte sociale Paris 2024

Afin d'assurer l'exemplarité des Jeux, Paris 2024, la SOLIDEO et les parties prenantes ont signé 3 documents clés :

- La Charte sociale des Jeux de Paris 2024 ;
- La Charte en faveur de l'emploi et du développement territorial de la SOLIDEO ;
- La Convention entre Paris 2024, le Yunus Centre, la Solideo et les Canaux.



Le 19 juin 2018, Paris 2024 a adopté avec la SOLIDEO, les entreprises, les collectivités et les représentants de tous les partenaires sociaux, la Charte sociale des Jeux de Paris 2024. Cette Charte, qui avait été conçue dès la phase de candidature, avait pour objectif de déterminer les engagements sociaux qui guident l'action de Paris 2024 et de la SOLIDEO jusqu'aux Jeux. Les engagements de cette charte constituaient donc une référence en matière sociale pour Paris 2024, les entreprises, les collectivités mais aussi la SOLIDEO et les 28 autres maîtres d'ouvrage publics et privés mobilisés dans le cadre de la préparation et l'organisation des Jeux de Paris 2024. Parmi les engagements de la Charte Sociale, figuraient notamment la mise en place d'une gouvernance et un pilotage qui assuraient l'exemplarité sociale des Jeux de Paris 2024 (constitution d'un comité consultatif, représentations des organisations syndicales de salariés et d'employeurs etc.), le soutien à l'emploi durable et une garantie de conditions de travail décentes à tous les salariés et employés qui ont travaillé à l'organisation des Jeux (prévention de toutes formes de discriminations, anticipation des besoins en compétences des entreprises etc.), l'appui au développement des compétences et la sécurisation des parcours professionnels des salariés et des bénévoles engagés dans l'organisation des Jeux et la volonté de faire du sport, le moteur d'un développement économique, social et solidaire (ex : assurer une reconversion exemplaire du Village olympique, promouvoir le sport en entreprise etc.).

Dans le cadre de la Charte sociale, le 5 juillet 2018, la SOLIDEO a adopté la Charte en faveur de l'emploi et du développement territorial pour les opérations de construction liées à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. De cette Charte découlait ainsi de manière opérationnelle la Charte sociale Paris 2024 pour les travaux liés aux équipements pérennes des Jeux. Elle se donne entre autres les objectifs suivants :

- Le soutien à l'insertion professionnelle en réservant 10% des heures travaillées aux personnes éloignées de l'emploi, aux alternants ou aux habitants des quartiers défavorisés ;
- L'engagement selon lequel 25% du chiffre d'affaires des marchés liés aux Jeux revienne aux TPE, PME et entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) ;
- L'engagement de lutter contre le travail illégal, les pratiques anticoncurrentielles et la discrimination pour garantir la qualité des conditions de travail sur ses chantiers.



©Compassionate Eye Foundation / Getty Images

Sur le plan des résultats, les engagements pris en matière sociale ont été respectés voire dépassés sur trois grands volets :

- L'accès à l'emploi, avec par exemple plus de 1,5 millions d'heures d'insertion qui ont bénéficié à des publics éloignés de l'emploi.
- La qualité des conditions de travail (avec pour résultat une accidentologie divisée par 4 sur les chantiers des Jeux par rapport à des chantiers de même envergure).
- La reconnaissance et le développement des compétences, notamment celles développées par les volontaires de Paris 2024 (qui bénéficient d'un système de validation de leurs acquis de l'expérience grâce à l'action conjointe du Comité d'organisation des Jeux de Paris 2024, du ministère du travail et du ministère des Sports).

Il est important aussi de noter que la Charte a fait l'objet d'un projet de répliation à l'échelle européenne initiée par l'Association Européenne des Employeurs du Sport (EASE) avec le soutien de la Commission européenne dans le cadre de l'appel à projet Erasmus+ Sport. La Charte sociale⁸² fait l'objet d'une évaluation dédiée dans le cadre du rapport relatif à l'axe 1 de la stratégie « Héritage & Durabilité »⁸³. Il est pour autant essentiel de souligner ici que :

180 000 salariés issus de plus de 2 000 entreprises directement impliquées dans la réussite des Jeux

88% de fournisseurs français dont + de 80% de TPE-PME parmi les fournisseurs français (soit 70% du total des prestataires) qui ont bénéficié d'1/3 des montants engagés soit 900 M€

Plus de **900** entreprises de Seine-Saint-Denis ont gagné des marchés des Jeux avec comme donneurs d'ordre la SOLIDEO et le Comité d'organisation des Jeux de Paris 2024 (pour un total de plus de **500 millions de chiffre d'affaires** en retour d'investissement au bénéfice des entreprises du territoire).

1 515 000 heures d'insertion réalisées (6 754 personnes recrutées en insertion)

4183 habitants de Seine-Saint-Denis ont bénéficié des clauses d'insertion

181 000 emplois mobilisés dans le cadre des Jeux

+ de **800** structures de l'ESS mobilisées, tous donneurs d'ordre des Jeux confondus, dont 429 par Paris 2024 et 124 par la SOLIDEO

Du Stade vers l'Emploi : des job-dating sportifs pour recruter autrement

Inspirée d'une initiative locale de la Ligue régionale d'athlétisme des Hauts-de-France, et lancée dès 2020 à l'initiative de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA), Pôle Emploi et Paris 2024, l'opération nationale « Impact 2024 - Du stade vers l'Emploi » permet de tester de nouvelles formes de recrutement sans CV, en valorisant les compétences liées ou promues dans le cadre de la pratique sportive et qui sont transférables dans le monde professionnel : l'esprit d'équipe, la persévérance, la réactivité, la communication ou encore la capacité à être force de proposition. Le principe des événements « Impact 2024 - Du Stade Vers l'Emploi » est d'organiser la rencontre entre recruteurs et demandeurs d'emploi autour d'activités sportives le matin, d'un moment de convivialité le midi (avec un déjeuner partagé) et d'un job dating l'après-midi. Pour y participer, les demandeurs d'emploi n'ont pas besoin de diplôme ni de qualification.



Paris 2024

Initialement conçu comme une série d'opérations locales en 2019, le projet a connu une montée en puissance significative grâce au soutien financier apporté par Paris 2024 et ses partenaires institutionnels, notamment le ministère du Travail, le ministère des Sports, l'Agence Nationale du Sport (ANS) et le GIP « Les Entreprises s'engagent ». Depuis son lancement, le programme a rassemblé près de 50 000 demandeurs d'emploi et près de 10 000 entreprises à travers des job dating organisés sur tout le territoire.

⁸² La toute première Charte sociale de l'histoire des Jeux.

⁸³ Une évaluation de la Charte sociale de Paris 2024 est à retrouver dans le rapport relatif à l'axe 1 de la stratégie « Héritage & Durabilité ». Voir notamment l'annexe 10 du rapport pages 476-496.

À l'heure de l'héritage des Jeux de Paris 2024, ce dispositif a été conçu pour s'inscrire a priori dans la durée. Sa pérennité repose notamment sur une stratégie financière progressive et structurée. Initialement soutenu par des financements nationaux via les ministères et l'appel à projets « Impact 2024 », le projet a progressivement autonomisé les territoires en les incitant à développer leurs propres mécanismes de financement locaux. Cette évolution a favorisé l'émergence de coopérations concrètes entre les clubs sportifs locaux — acteurs de proximité souvent bien implantés dans les quartiers — et les agences France Travail. En s'appuyant sur des logiques de co-construction territoriale, ces synergies ont permis d'adapter le dispositif aux spécificités locales, d'atteindre des publics éloignés de l'emploi, et de renforcer l'ancrage du programme au plus près des besoins des territoires. Ce programme illustre une collaboration sans précédent entre le ministère des Sports et le ministère du Travail, une méthode de coopération innovante et durable qui constitue, en elle-même, un héritage clef des Jeux de Paris 2024. L'enjeu pour les années à venir sera désormais de s'assurer que les clubs locaux s'approprient pleinement et sur la durée le dispositif et disposent des moyens nécessaires pour en assurer le déploiement pérenne, au-delà de l'appui initial des ministères.

Les résultats de l'étude d'impact réalisée par France Travail sur les Job Dating Sportifs :

→ **L'opération « Impact 2024 – Du stade vers l'emploi »** a touché un public en plus grande difficulté parmi l'ensemble des demandeurs d'emploi. Les bénéficiaires disposaient d'un niveau de formation plus faible (bac ou inférieur pour 80% des bénéficiaires contre 69% pour l'ensemble des demandeurs d'emploi), étaient plus souvent bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) (29% contre 22%) et résidaient plus au sein de quartiers prioritaires de la ville (21% contre 13%).

→ **Les bénéficiaires accèdent plus souvent à l'emploi** (11 % pour les bénéficiaires du dispositif contre 8% pour les demandeurs d'emplois « classiques » dans le mois qui suit l'opération). Cet écart s'accroît avec le temps (53 % à 6 mois pour les bénéficiaires contre 37% pour les demandeurs d'emplois « classiques »), ce qui signifie que la dynamique du job-dating, non seulement perdure mais s'accroît dans le temps.

→ **Les bénéficiaires accèdent également davantage à des formations longues et qualitatives** que les demandeurs d'emploi « classique ». Si le taux d'accès en formation est identique entre les deux catégories à un mois (4%), il est significativement supérieur à six mois pour les bénéficiaires de l'opération « Impact 2024 – Du Stade vers l'Emploi » (16 %) que pour les demandeurs d'emploi classiques (11%) avec un volume horaire de formation supérieur (267 heures contre 161 heures).

Année	Nombre d'opérations	Nombre de demandeurs d'emplois accueillis
2019/2021	50	2 250
2022	100	8 000
2023	332	25 873
2024	433 ⁸⁴	12 000 ⁸⁵
Total	915	48 123

12 FÉDÉRATIONS SPORTIVES IMPLIQUÉES :

Les Fédérations d'Athlétisme, de Badminton, de Tennis de table, de Basketball, de Rugby, de Football, de Volleyball, de Handball, de Judo, de Taekwondo, Fédération Sportive et Culturelle et l'Ufolep



©FFBB

« Cet « événementiel » est tout simplement génial par son concept et son fonctionnement. Il permet un contact et des échanges plus sincères et détendus qu'aucun autre entretien individuel n'autorise. »

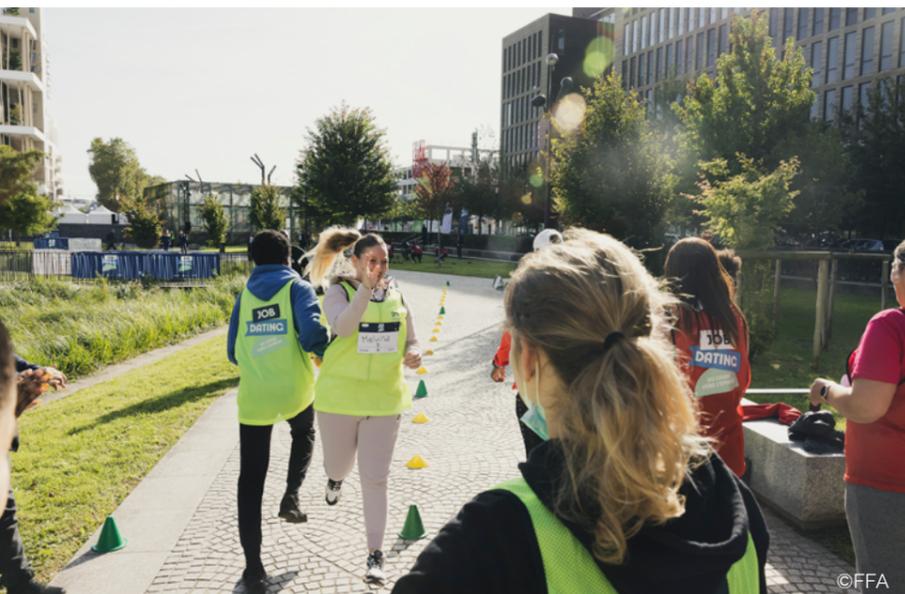
— Un jeune demandeur d'emploi.

« C'est un dispositif innovant qui, derrière la pratique sportive permet de révéler des qualités nécessaires dans l'emploi comme l'écoute, le respect des consignes, le sens du collectif, l'esprit d'équipe. »

— Un gérant d'un hypermarché

⁸⁴ Dont 148 réalisées au 19 juin.

⁸⁵ Données arrêtées au 19 juin.



« Ces job-dating sportifs nous permettent de mieux identifier les compétences socio-professionnelles et le savoir-être des candidats. »

— Isabelle, Ressources humaines chez EDF

Le programme Leo Sport Job (LSJ) pour l'insertion professionnelle des jeunes :

Lancé par l'association Léo Lagrange et soutenu par le Fonds de Dotation Paris 2024, le programme vise à soutenir et encadrer des jeunes dans des parcours multi-filières professionnels, de remobilisation, de resocialisation et de pré-qualification via le sport. A travers un double coaching socio-professionnel et sportif, le programme offre un accompagnement personnalisé, axé sur l'auto-détermination du jeune et son engagement sécurisé. Structuré en plusieurs phases flexibles, allant de la découverte du sport et de soi à l'engagement dans un projet personnel et professionnel. A terme, le projet vise à accompagner 230 jeunes vers l'emploi tout en renforçant l'axe méthodologique pour se déployer à plus grande échelle.

Chiffres clefs (bilan 2022)

- **208** jeunes dont 33% de femmes et 83% en QPV
- **80%** de sorties positives avec de la formation, de l'apprentissage ou de l'emploi
- **80%** engagés dans une pratique sportive régulière
- Existence d'un réseau d'ambassadeur Léo Sport (faisant suite à l'accompagnement renforcé)

Le dispositif « Inser'Sport » pour remobiliser des publics éloignés du marché du travail

Dès 2022, et grâce à la « nouvelle donne de l'insertion » issue de l'accord trouvé avec l'État de recentralisation du financement du RSA, le Département de Seine-Saint-Denis a pu dégager des marges de manœuvres financières et investir le champ de l'insertion par le sport, comme une méthode innovante de remobilisation des publics éloignés de l'emploi. Cela a permis à la Seine-Saint-Denis d'accompagner de nouveaux publics éloignés de l'emploi en dehors de son public cible principal que sont les allocataires du RSA : tels que les jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfant (ASE) ou encore les jeunes éloignés des institutions. Aussi et surtout, cela a permis d'expérimenter de nouvelles manières d'accompagner, à l'instar de l'insertion professionnelle par le sport. Fort de ce contexte, le Département investit pleinement ce champ, appréhendé comme une méthode innovante de remobilisation des publics éloignés de l'emploi. Il s'agit en premier lieu d'identifier des publics cibles pour les orienter vers des actions d'accompagnement à l'insertion professionnelle et l'emploi dans le cadre de démarches dites d'« aller vers » et de « ramener vers ». Le sport est également vu comme un vecteur d'acquisition de compétences transférables à l'emploi, notamment des *soft skills*, ce qui peut en faire un véritable levier d'insertion et d'égalité. Ainsi, le Département a structuré une politique ambitieuse d'insertion par le sport, composée de deux dispositifs majeurs : l'Appel à projets Inser'Sport Seine-Saint-Denis et le partenariat pluriannuel avec l'Agence pour l'Éducation par le Sport (APELS) et Sport Dans La Ville (SDLV), deux associations d'échelle nationale proposant des programmes innovants d'insertion par le sport⁸⁶.

L'appel à projets Inser'Sport, lancé en 2022, a pour objectif de soutenir des actions portées par des acteurs locaux et clubs sportifs qui utilisent le sport comme levier de remobilisation des publics en difficulté, en insertion ou en recherche d'emploi. Ce dispositif propose de soutenir des actions innovantes en faveur des publics en difficulté, en insertion ou en recherche d'emploi en lien avec le sport (sport comme outil de sensibilisation à certaines valeurs, remise en forme, initiation et accompagnement à la pratique) et les valeurs de l'olympisme. Il s'adresse aux structures de l'insertion qui souhaitent proposer des activités autour du sport aux personnes qu'elles accompagnent (notamment de la pratique sportive), ou, à l'inverse, des structures associatives et clubs sportifs qui souhaitent proposer un accompagnement visant l'insertion socio-professionnelle de leurs adhérents (notamment des formations autour des métiers du sport). La première édition de cet appel à projet a été lancée en 2022 avec le soutien de Paris 2024, puis renouvelée en 2023-2024.



⁸⁶ Rapport – Bilan & perspectives d'évaluation des JOP 2024, Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, Clément LOPEZ

Au total, l'appel à projet a permis de financer 89 projets depuis 2022, soit environ 5 000 bénéficiaires. Il a eu un réel effet levier en s'ouvrant à de nouveaux partenaires associatifs positionnés sur le champ de l'insertion par le sport, permettant d'attirer des publics difficilement captifs. À titre d'exemple, le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis accompagne l'association Drop de Béton, qui utilise le rugby comme un levier d'insertion sociale des jeunes de quartier et des personnes en situation de handicap, ou encore l'association Hand'Joy, fondée par la handballeuse Amina Tounkara, qui propose des formations au management sportif pour les jeunes (notamment les femmes) des quartiers prioritaires. Les bilans font également ressortir des taux de sortie positive des publics touchés encourageants : retour à l'emploi, formation à l'école, obtention de Contrats à Durée Déterminée, etc. C'est par exemple le cas du projet de mentorat sportif de l'École de la deuxième chance (E2C) 93, qui a débouché sur une sortie positive de 181 personnes sur environ 500 participants, ou encore des actions événementielles portées par la Ligue des Jeunes Talents qui ont permis à 25 des 40 jeunes participants à l'opération « Seine-Saint-Denis, terre d'accueil et de défis » d'avoir une sortie positive. La poursuite du dispositif pourra, le cas échéant s'appuyer sur les démarches engagées par l'État en matière d'insertion par le sport, avec la création d'une alliance de coordination de ces acteurs, la création de la communauté des Clubs engagés ou les 1 000 emplois socio-sportifs, venant renforcer la dynamique locale.

L'accompagnement à l'entrepreneuriat par le biais du programme «AFD athlètes entrepreneurs»

L'action Incubateur pour athlètes-entrepreneurs a été lancée en février 2021 par Paris 2024 et l'Agence française de développement (AFD). Il s'inscrit dans le cadre du partenariat signé entre l'AFD et Paris 2024 en février 2020, ayant pour objectif de connecter le monde du sport et la finance du développement pour que l'héritage des Jeux dépassent les frontières françaises.

L'action consiste dans un programme d'accompagnement à l'entrepreneuriat social et environnemental dédié aux athlètes de haut niveau. Pendant huit mois, ces athlètes bénéficient d'un accompagnement sur-mesure, à la fois personnalisé et collectif : définition du business model, séances de mentorat, rencontres avec des personnalités inspirantes, ateliers collectifs, soutien au déploiement d'outils, évaluation de l'impact social et environnemental de leur action. Au total, trois promotions se sont succédées grâce au soutien financier apporté par Paris 2024 et l'AFD.

Au-delà de son rôle l'incubateur, le projet incarne une collaboration inédite entre l'AFD et un comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques. Il s'inscrit dans le cadre d'une stratégie plus large portée par l'AFD depuis 2019, visant à mobiliser le sport comme un levier de développement. C'est en cette synergie novatrice que réside le véritable héritage de Paris 2024 pour ce projet.

Après plusieurs années de coopération fructueuse et dans le prolongement des Jeux, l'AFD travaille désormais à la création d'un partenariat avec le CIO pour concevoir des projets communs à même de perdurer au-delà de la dissolution de Paris 2024. À travers cette démarche, l'AFD ambitionne de se positionner en tant que modèle, incitant les autres banques de développement à investir davantage dans le sport comme vecteur d'impact social et d'innovation au service des Objectifs de Développement Durable.

200 candidatures reçues

83 athlètes accompagnés
issus de 19 pays dans la réalisation
d'un projet impact social et
environnemental depuis 2021

46% des projets portés par
des athlètes féminines

4.3 Evaluation intermédiaire

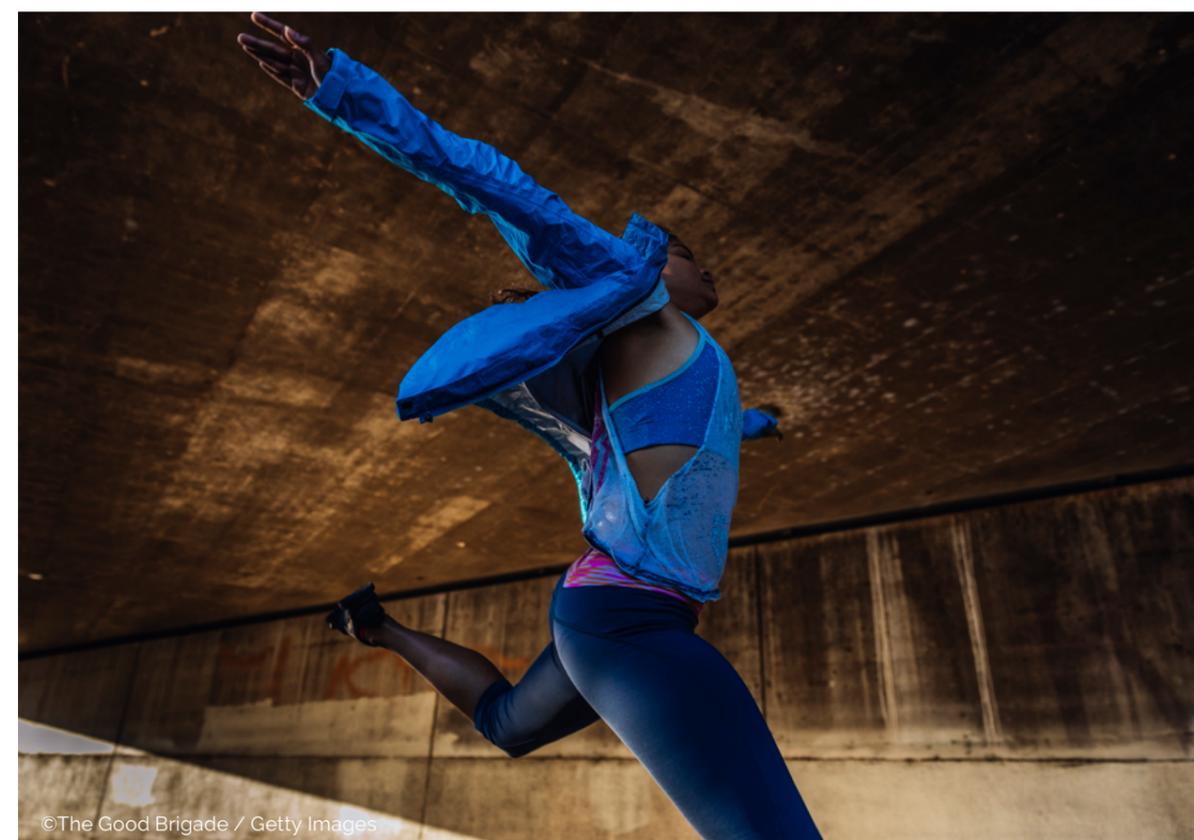
« L'héritage inclusif » des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 aura pu s'appuyer sur une stratégie qui apparaît relativement claire, structurée et ambitieuse, autour de trois grands axes comme autant d'objectifs appropriables et mobilisateurs : l'accessibilité et l'inclusion des personnes en situation de handicap, la promotion de l'égalité et la lutte contre les discriminations et l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi. Articulant une dimension transversale (égalité femmes-hommes, discriminations) et des publics cibles (handicap, personnes éloignées de l'emploi), cette approche a gagné à être pensée, dès le départ, en lien avec des enjeux d'ancrage dans une dynamique pragmatique et territorialisée, associant une pluralité d'acteurs institutionnels, économiques et associatifs. Elle s'est concrètement traduite par des actions diversifiées qui, prises isolément, apparaissent cohérentes avec les objectifs initiaux, et qui, prises collectivement, prennent encore davantage de sens par leur complémentarité. Elles témoignent ainsi d'une volonté d'impact social durable au-delà de l'événement sportif.

4.3.1 Une stratégie pertinente et cohérente

Cette stratégie inclusive s'est distinguée par son cadrage méthodique et sa capacité à structurer des actions concrètes autour de ces objectifs clairs, tout en s'inscrivant dans une logique de convergence entre innovation, ancrage territorial et participation des parties prenantes. Cette approche a bénéficié d'un soutien structurant en s'adossant à la Charte sociale, aux clauses d'insertion et aux engagements en faveur de l'accessibilité universelle, posant une exigence (quantifiable) de résultat et de méthode. Elle s'est également appuyée sur des dispositifs financiers et opérationnels solides, tels que le Fonds de Dotation Paris 2024, qui a permis d'expérimenter, d'accompagner et d'essaimer des initiatives innovantes dans tous les territoires.

L'une des forces majeures de cette démarche repose sur l'effet d'entraînement généré par les actions mises en place. Les programmes comme les clubs inclusifs, le label Terrain d'Égalité ou encore les Job Dating Sportifs ont favorisé l'appropriation de ces enjeux par les acteurs locaux, contribuant à inscrire l'impact social du sport comme un levier structurant au sein des politiques publiques et des stratégies des entreprises et associations. En parallèle, l'accent mis sur l'expérimentation et l'évaluation des actions (via des études d'impact et des processus d'essai) a consolidé la pertinence des initiatives déployées, tout en traçant un chemin de garantie vers une montée en puissance progressive et maîtrisée.

Toutefois, cette approche exigeante a également révélé des défis. La multiplicité des initiatives et la diversité des parties prenantes impliquées ont parfois engendré une dispersion des efforts, rendant difficile une coordination homogène à toutes les échelles. Elles ont aussi parfois engendré un émiettement des actions et des différences de traitement entre les thématiques investies. Si certaines initiatives ont bénéficié d'un ancrage fort et structurant (comme l'insertion professionnelle), d'autres, comme l'égalité femmes-hommes, bien que soutenues, peinent encore à s'inscrire dans une dynamique suffisamment homogène. De même, si l'implication des acteurs privés et institutionnels a été un moteur de réussite, la question de la pérennité de ces collaborations après la dynamique des Jeux reste en suspens : comment assurer la continuité des engagements une fois l'événement terminé, sans l'incitation directe des obligations contractuelles ou des financements exceptionnels mobilisés pour Paris 2024 ?



©The Good Brigade / Getty Images

4.3.2 Des avancées et des impacts notables

Sur le volet du handicap, les Jeux de Paris 2024 ont permis d'ancrer une nouvelle perception de l'accessibilité et de la participation des personnes en situation de handicap dans la société. L'intégration de l'accessibilité au cœur de l'organisation de l'événement, de la billetterie aux infrastructures, a constitué un levier puissant de transformation, que la stratégie « Héritage & Durabilité » a cherché à prolonger au-delà des Jeux. La médiatisation record des Jeux Paralympiques, la mise en accessibilité des infrastructures et le déploiement de programmes spécifiques comme les Clubs Inclusifs ou ParaKids Golf ont non seulement permis d'améliorer l'accès au sport, mais aussi d'agir sur les représentations du handicap dans la société et de modifier (durablement ?) le regard du grand public sur le parasport et les athlètes en situation de handicap. L'enjeu majeur réside désormais dans la consolidation et l'élargissement de ces acquis pour éviter un retour en arrière une fois l'attention médiatique retombée. De fait, la question de la pérennité des dispositifs initiés reste entière : la dynamique enclenchée dans les clubs para-accueillants devenus clubs inclusifs se maintiendra-t-elle ? L'offre de pratiques adaptées continuera-t-elle de se développer, notamment pour les jeunes en situation de handicap ?

En matière d'égalité, Paris 2024 s'est distingué par des avancées probantes, notamment à travers la parité intégrale des épreuves olympiques, une première dans l'histoire des Jeux. L'initiative du label Terrain d'Égalité, associée aux efforts menés pour rendre la pratique sportive plus accessible aux femmes, a favorisé une prise de conscience élargie de ces enjeux dans l'univers du sport. Toutefois, la transformation structurelle reste à confirmer sur le long terme : si le programme « Paris Sportives » illustre la contribution apportée au rééquilibrage de l'usage des espaces publics en faveur des femmes, la question de l'égal accès aux responsabilités et aux postes de décision dans le monde du sport demeure un défi à relever (celui de l'égal accès aux espaces de pratiques reste fort également, y compris dans l'espace public) et qui nécessitera un engagement constant des acteurs du sport et des pouvoirs publics. L'initiative du Club des 300 femmes dirigeantes a certes créé un vivier de talents, mais la gouvernance du sport reste encore largement réalisée par des hommes.

Concernant l'insertion professionnelle, les 1,5 million d'heures d'insertion réalisées et l'implication de plus de 900 entreprises de Seine-Saint-Denis dans l'organisation des Jeux démontrent un impact direct et mesurable. Des dispositifs innovants comme les Job Dating Sportifs ou le programme Leo Sport Job ont permis de renforcer la place du sport comme levier d'intégration socio-professionnelle. Mieux encore, cette approche ne s'est pas limitée à un cadre expérimental : elle a contribué à normaliser l'usage du sport comme outil d'insertion au sein des politiques publiques et des dispositifs d'accompagnement à l'emploi. L'enjeu post-Jeux sera ici d'assurer la pérennisation des mécanismes mis en place, en garantissant leur financement et leur intégration durable dans les dispositifs nationaux et territoriaux.

4.3.3 Un héritage prometteur, mais à consolider

Si les Jeux de Paris 2024 ont eu des résultats voire des impacts indéniables, leur consolidation et leur pérennisation restent des défis majeurs. Dans le domaine du handicap, l'impact des Jeux a été amplifié par une conjonction favorable avec d'autres dynamiques sociétales (comme la médiatisation accrue du sujet via la culture populaire). Cependant, sans relais institutionnels, sans un cadre politique renforcé et sans permanence dans l'effort notamment budgétaire, les avancées en matière d'accessibilité et de pratique sportive risquent de s'essouffler. De la même manière, la dynamique positive autour de l'insertion par le sport devra être maintenue pour éviter un retour aux logiques classiques d'insertion, sans prise en compte du potentiel du sport comme levier éducatif et professionnel. Les avancées obtenues reposent sur une mobilisation exceptionnelle de moyens et d'acteurs, et la transition vers une intégration durable de ces acquis au sein des politiques publiques et des structures existantes constitue définitivement l'enjeu clé des années à venir. L'accessibilité, l'insertion et l'égalité sont aujourd'hui reconnues comme des priorités, mais leur prise en charge dans le « droit commun » des acteurs reste à sécuriser.

Paris 2024 a su démontrer que le sport ne peut plus être envisagé uniquement sous le prisme de la performance sportive ou de l'infrastructure, mais bien comme un outil de transformation sociale (en matière d'inclusion, d'égalité...). Ce modèle pourrait bien devenir une référence incontournable pour les futurs grands événements sportifs internationaux, posant un nouveau standard en matière d'impact social et environnemental. Reste à savoir si cet élan sera entretenu et institutionnalisé, ou s'il restera une exception liée à l'opportunité unique qu'a représenté Paris 2024.

En définitive, Paris 2024 peut rester comme un « point de bascule », un moment clé où le sport a été pleinement reconnu comme un vecteur de transformation sociétale. La question demeure cependant : comment transformer ces avancées en changements structurels durables ? L'élan impulsé par et autour de Paris 2024 sera-t-il suffisamment structurant pour s'inscrire durablement dans les politiques publiques et les pratiques sportives, ou risque-t-il de s'essouffler une fois l'événement passé ? L'insertion semble avoir trouvé ses relais structurels, le handicap bénéficie aujourd'hui d'une meilleure visibilité, mais l'égalité femmes-hommes demeure un chantier en cours. Dans un contexte où les ressources publiques et privées se raréfient, où le portage politique national est légitimement questionné à l'aune des arbitrages budgétaires en cours, l'héritage des JOP passera par une gouvernance claire, un engagement politique renforcé et des mécanismes de financement adaptés. L'enjeu n'est plus seulement de mesurer l'impact des actions menées, mais de garantir leur continuité, leur essaimage et leur ancrage profond dans les politiques publiques et les pratiques sportives afin que l'inclusion, l'égalité et l'insertion ne soient plus seulement des objectifs ponctuels, mais des piliers permanents des politiques sportives et sociales nationales.

05

Enseignements pour de futurs grands événements sportifs internationaux

Au-delà des éléments d'évaluation intermédiaires spécifiques à chaque thématique (« éducation » ; « santé » ; « inclusion ») présentés tout au long de ce rapport, le travail mené par le groupement d'évaluateurs dans le cadre de l'évaluation de la stratégie « Héritage & Durabilité » de Paris 2024 a consisté à faire ressortir quelques enseignements transversaux. Ceux-ci ont pour objectif, sur la base de ce qui a été observé à l'occasion des Jeux de Paris 2024, de nourrir la réflexion et l'action de futurs organisateurs de grands événements sportifs internationaux (GESI), qu'ils soient organisés en France ou dans d'autres pays (futurs éditions des Jeux ou événements de disciplines sportives en particulier).

5.1 Des bonnes pratiques à adapter

Les évaluateurs ont mis en évidence trois ensembles de facteurs constituant des conditions nécessaires (mais pas suffisantes en elles-mêmes) permettant de poser les bases du succès d'une stratégie « Héritage ». De la connaissance de ces conditions sont issues des bonnes pratiques que de futurs organisateurs de GESI pourraient s'approprier en vue de bâtir, de piloter et de mettre en œuvre leur propre stratégie.

5.1.1 Une ambition initiale maintenue chemin faisant

L'une des forces de Paris 2024 est d'avoir su définir une ambition très forte sur le sujet de l'héritage des Jeux et de la préserver jusqu'au bout, malgré la pression légitime de la maîtrise budgétaire et/ou des contraintes opérationnelles.

— Anticipation et vision précoce en phase de candidature

Un des enseignements majeurs tient à l'anticipation stratégique : les bases de la stratégie « Héritage & Durabilité » ont été posées très en amont des Jeux, dès la phase de candidature. Les trois volumes du dossier de candidature déposés chemin faisant en amont de la session du CIO de Lima, lors de laquelle furent attribués les Jeux de 2024 et 2028 en septembre 2017, faisaient ainsi état de l'ambition claire de léguer un héritage à la France, à sa population et à ses territoires. Cette démarche précoce a permis de poser des bases solides pour l'action.

→ Le dossier de phase 1 (Vision et concept des Jeux) indiquait déjà la volonté de léguer un certain nombre d'héritages tangibles et intangibles des Jeux :

- D'une part, sur le plan de l'héritage tangible figuraient la transformation de certains territoires, en particulier du Grand-Paris, la réhabilitation de la Seine ou la construction d'un village olympique et paralympique.

- D'autre part, en matière d'héritage intangible, ce premier volume du dossier de candidature fixait l'ambition de léguer un héritage social en développant la pratique d'activités physiques et sportives pour « améliorer la santé et le bien-être des Français, et notamment de ceux les plus éloignés de la pratique »⁸⁷.

⁸⁷ Comité de candidature de la Ville de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, Dossier de candidature de phase 1, 17 février 2016, p.31-47.

→ Le dossier de candidature de phase 2 présentait quant à lui des aspects plus opérationnels concernant la gouvernance des sujets de durabilité et d'héritage. Il indiquait ainsi que l'héritage tangible serait de la responsabilité de la SOLIDEO, en particulier pour ce qui concernait la revitalisation de la Seine-Saint-Denis. Ce dossier prévoyait par ailleurs la création, en marge du Comité d'organisation des Jeux de Paris 2024 et de la SOLIDEO, d'une structure dédiée à l'héritage au lendemain de l'attribution des Jeux afin de « créer des bases solides concernant cet héritage dès la phase de candidature, et de le consolider à chaque étape de la préparation et de l'organisation des Jeux », de sécuriser des financements dédiés, de coordonner l'héritage en lien avec les différentes parties prenantes et « d'évaluer les retombées des Jeux en matière sociale et économique à partir d'indicateurs chiffrés (par exemple, indicateurs clés de performance) »⁸⁸.

→ Le dossier de phase 3 reprenait un certain nombre des engagements précédents en matière d'héritage tangible et intangible et développait de façon spécifique un chapitre sur les enjeux de durabilité reprenant leur intégration tout au long du cycle de vie des Jeux, la mobilisation des parties prenantes et, plus largement, les éléments-clés de la stratégie « excellence environnementale » de Paris 2024⁸⁹.

Tous ces engagements furent ensuite repris dans le document « Génération 2024 : des Jeux pour durer » publié en 2017, fruit du travail du Comité de candidature enrichi des propositions formulées dans le cadre d'une grande concertation menée entre février et octobre 2016. Ce document présentait la manière dont le sujet de l'héritage des Jeux avait été abordé avec la constitution de trois comités chargés de réfléchir aux engagements de Paris 2024 en termes d'héritage et de durabilité :

→ Un comité « Sport et Société » présidé à l'époque par Alexandre Mars, entrepreneur social et Président d'Epic Foundation. Ce comité, composé d'une vingtaine d'experts d'origine sectorielle diverse (sport, culture, médias, entreprise, milieu associatif, athlètes) avait formulé des recommandations au Comité de candidature afin de « développer le sport pour construire une société meilleure ».

→ Un comité « Génération 2024 » composé de 24 jeunes âgés de 17 à 26 ans, athlètes de haut-niveau, étudiants, présidents de club sportif, entrepreneurs ou journalistes. Ce comité avait élaboré des propositions pour prioriser l'action en fonction des attentes de l'époque mais aussi des désirs futurs de la « Génération 2024 ».

→ Un comité « Excellence environnementale » composé de 24 personnalités qualifiées et présidé par Isabelle Autissier qui avait défini un programme de 47 actions sur 5 thématiques cibles s'intégrant à l'Agenda 2020 (qui deviendrait plus tard l'agenda 2020+5) du CIO : climat, infrastructures et sites naturels, gestion des ressources, emploi et formation, mobilité.

⁸⁸ Comité de candidature de la Ville de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, Dossier de candidature de phase 2, 7 octobre 2016, p.11-12.

⁸⁹ Comité de candidature de la Ville de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, Dossier de candidature de phase 3, 3 février 2017, p.82-89.

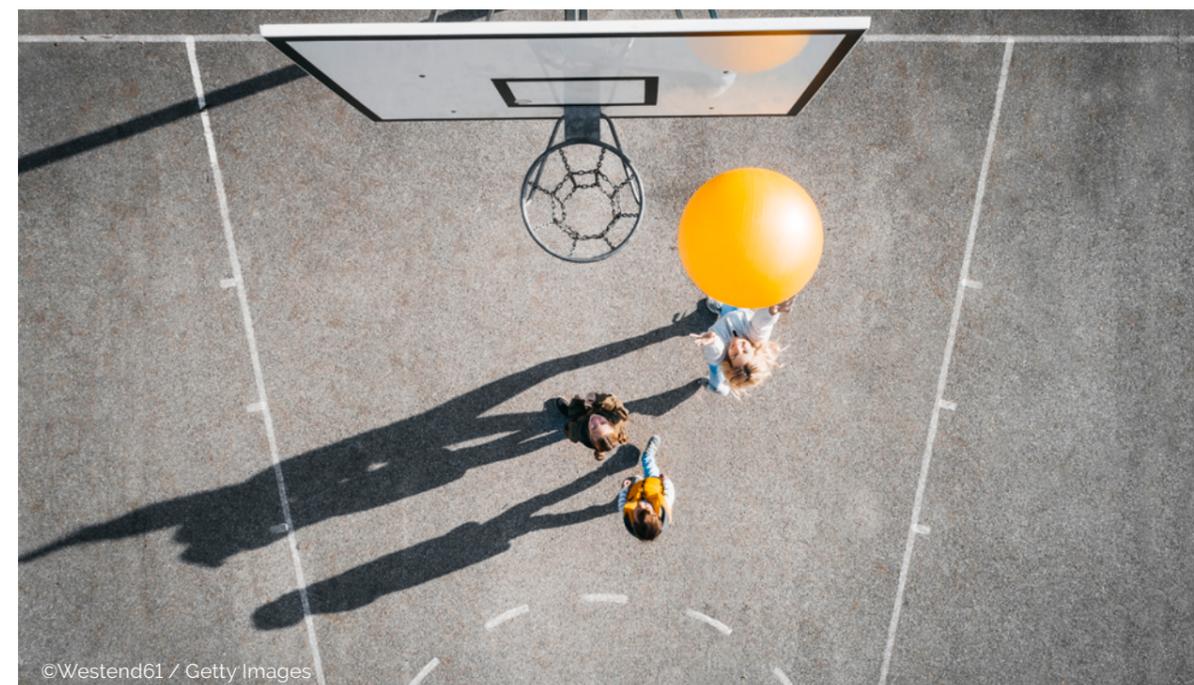
Ce document de référence a constitué la colonne vertébrale de l'ensemble de la démarche d'héritage en posant très tôt les bases de ce qui constituerait, ultérieurement, la stratégie « Héritage & Durabilité » de Paris 2024 et de ses parties prenantes et avec l'ambition de capitaliser sur les Jeux pour participer à construire « *une société meilleure par le sport* ». On y retrouvait ainsi les axes suivants : éducation, engagement, santé, inclusion et changement de regard, développement territorial (en particulier de la Seine-Saint-Denis), environnement et biodiversité, innovation.

Ce travail de préfiguration et de définition effectué en amont, l'association des parties prenantes, la consultation large de la société civile et une véritable « conviction de l'héritage » affichée par le Comité de candidature ont permis de gagner un temps précieux une fois les Jeux attribués à Paris lors de la session de Lima en septembre 2017. Si elle ne garantissait en rien la matérialisation effective d'un héritage pour les Jeux, cette anticipation n'en constituait pas moins une condition nécessaire à ce que la France, sa population et ses territoires puissent bénéficier d'effets durables de Paris 2024. Les nombreux travaux menés sur le sujet de l'héritage – tant académiques qu'empiriques – démontrent en effet que son anticipation et sa préparation sont des éléments-clés. De même, l'inscription dans le budget présenté en phase de candidature d'un montant de 50 millions d'euros dédiés aux sujets environnementaux, de durabilité et d'héritage constituait un signe fort de la volonté de disposer des moyens de mettre en œuvre les grandes orientations stratégiques retenues en la matière (cf. infra).

— Portage politique, moyens humains et financiers élevés en phase d'organisation

La continuité du pilotage dans le temps est tout d'abord un facteur clé de la réussite de la stratégie « Héritage & Durabilité ». Ces travaux préalables développés en phase de candidature ont ensuite été soutenus par les mêmes personnalités durant la phase opérationnelle. Outre son Président, de nombreuses personnes du Comité de candidature sont ainsi restées au Comité d'organisation, ce qui a favorisé la mise en œuvre de la stratégie d'héritage et de durabilité des Jeux et participé à concrétiser rapidement les plans imaginés en phase de candidature. Cette « stabilité humaine » a constitué une forme de garantie de cohérence et d'efficacité de la stratégie.

Au-delà de l'anticipation et de la continuité des équipes, le positionnement de l'héritage au plus haut niveau de la gouvernance des Jeux a également permis de maintenir le sujet à l'agenda de façon permanente. La stratégie « Héritage & Durabilité » a ainsi fait l'objet d'un vote formel dès janvier 2019 en Conseil d'Administration de Paris 2024, organe décisionnel « suprême » regroupant les cadres du Comité d'organisation des Jeux de Paris 2024 et l'ensemble de ses parties prenantes (État, collectivités locales, CNOSF, CPSF). Cet appui hiérarchique très élevé des enjeux d'héritage et de durabilité au sein du Comité d'organisation a symétriquement trouvé chez ses parties prenantes, notamment l'État et les collectivités territoriales, des relais indispensables pour faire de ce sujet un axe structurant de leurs propres stratégies institutionnelles, démontrant l'importance acquise par l'évènement olympique et paralympique aux yeux de ces décideurs.



De la même façon, la création de directions dédiées (« Impact & Héritage » et « Durabilité ») avec des personnels spécifiquement attachés au pilotage et à la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie « Héritage & Durabilité » est une voie à suivre pour de futurs organisateurs de GESI. Paris 2024 a pu s'appuyer sur une équipe entièrement consacrée à l'héritage dont les effectifs et les moyens ont été maintenus tout au long de la phase opérationnelle. Bien qu'ayant été « mis à contribution » dans la politique de révision budgétaire menée chemin faisant par le Comité d'organisation des Jeux de Paris 2024, le budget octroyé à l'héritage des Jeux est resté élevé. Le fait d'avoir pu s'appuyer sur ces ressources financières fléchées au niveau du Comité d'organisation des Jeux de Paris 2024 a ainsi permis de lever de nombreux co-financements auprès des autres parties prenantes publiques et privées, ce qui a été décisif pour impulser et développer directement ou en partenariat des actions d'héritage.

Enfin, au-delà de cette impulsion politique, de son opérationnalisation par des équipes dédiées et d'un financement direct par le Comité d'organisation des Jeux de Paris 2024, le fait que l'héritage ait été érigé comme un sujet cardinal a probablement permis de maintenir une forme de pression collective permanente pour ne pas rogner l'ambition initiale et maintenir les enjeux socio-sportifs au cœur de l'agenda politique. En effet, en rappelant sans cesse leur ambition, voire en faisant preuve d'une forme d'obsession (au sens positif du terme) en la matière depuis la phase de candidature et en en faisant un axe de communication régulier et majeur, Paris 2024 et ses parties prenantes savaient que l'évaluation des Jeux serait réalisée non seulement à l'aune de la réussite d'ensemble de l'organisation des épreuves olympiques et paralympiques elles-mêmes, mais aussi à travers le prisme de leur héritage. Cela a, du point de vue des évaluateurs, contribué à pousser Paris 2024 et ses parties prenantes à s'engager de façon concrète dans de nombreux projets.

5.1.2 Une méthode de travail collective et structurée

Déjà mise en évidence dans le cadre du premier rapport intermédiaire d'évaluation, la méthode adoptée par Paris 2024 pour construire, piloter puis mettre en œuvre sa stratégie « Héritage & Durabilité » constitue également une démarche intéressante de laquelle de futurs organisateurs de GESI pourront s'inspirer. Trois facteurs ont été relevés par les évaluateurs comme présentant une forme de marche à suivre ou une source d'inspiration.

— Une co-construction et une stratégie englobante

La stratégie « Héritage & Durabilité » de Paris 2024 a fait l'objet d'une co-construction à différents niveaux. Durant la phase de candidature, la structure et les grandes orientations ont été posées grâce à une consultation large sur les attentes en matière d'héritage. Cette consultation s'est traduite par l'organisation de plus d'une centaine d'ateliers et par la collecte de plusieurs milliers de propositions issues de la société civile par différents canaux. Le mouvement sportif dans son ensemble a également pu faire part de sa vision de l'héritage des Jeux durant cette phase amont, de même que les partenaires privés ou les acteurs publics (Etat et collectivités territoriales). C'est sur ces bases de travail que le Comité de candidature a bâti les fondations de la stratégie « Héritage & Durabilité ».

Ultérieurement, le Comité d'organisation des Jeux de Paris 2024 a également souhaité que cette stratégie soit la plus collective et englobante possible. Fondée sur la vision de Paris 2024, elle a ainsi intégré des programmes et actions directement impulsés et/ou portés par le Comité lui-même mais aussi des programmes et actions développés par d'autres parties prenantes, à partir du moment où ceux-ci s'intégraient dans les axes prioritaires en termes d'éducation, de santé, d'inclusion ou de durabilité. C'est la raison pour laquelle figurent au sein de ce rapport (ainsi que dans le rapport précédent) des actions impulsées par le Comité d'organisation des Jeux de Paris 2024, des actions soutenues par ce dernier ou encore des actions contribuant à la stratégie « Héritage & Durabilité » sans intervention directe du Comité d'organisation.

Cette approche co-construite et collective apparaît pertinente pour de futurs organisateurs de GESI, étant notamment inspirante pour impliquer durablement les parties prenantes et ancrer les actions dans les territoires. En effet, elle peut permettre à la fois de développer des programmes spécifiques aux évènements sportifs directement par le Comité d'organisation des Jeux de Paris 2024, de favoriser leur transfert chemin faisant où à l'issue de la tenue des évènements considérés, mais aussi de laisser libre chaque partie prenante impliquée de pouvoir proposer, dans un cadre collectif, ses propres programmes en fonction de ses priorités sociétales et/ou territoriales. Cette démarche est également indispensable pour créer de la cohésion au sein d'un écosystème complexe, et pour mobiliser des institutions peu habituées à s'investir dans les sujets sportifs ou en lien avec le sport.

— Une démarche de mise en œuvre progressive

La méthode de travail adoptée par Paris 2024 en termes de construction et de mise en œuvre des programmes d'héritage semble également de nature à constituer un exemple à suivre pour de futurs organisateurs de GESI.

La plupart des programmes ont été élaborés à partir de diagnostics, d'une phase de conception et d'une phase d'expérimentation. Si tous les programmes n'avaient pas nécessairement vocation à être mis en place au niveau national, certains d'entre eux, parmi ceux considérés comme les plus structurants et en fonction de la volonté politique et/ou du contexte, ont fait l'objet d'un déploiement ou d'une généralisation. Au final, ces programmes ont donc été élaborés selon un processus bâti en 5 étapes.



→ **Diagnostic** : le Comité d'organisation des Jeux de Paris 2024 a fait réaliser un certain nombre d'études préalables par des experts (communauté académique, bureaux d'étude, cabinets de conseil spécialisés, etc.) Ces travaux ont permis de poser le socle d'intervention de la stratégie « Héritage & Durabilité ». Ils ont constitué la plupart du temps des fondations robustes et fourni des outils d'aide à la décision précieux au moment de bâtir les programmes.

→ **Conception** : cette phase a permis l'élaboration des programmes « héritage » en intégrant les enseignements tirés de la phase de diagnostic et en identifiant des leviers d'actions à mettre en œuvre pour viser l'impact le plus important possible. Elle a également été mise à profit pour tisser les premiers liens partenariaux avec les parties prenantes mobilisées dans la mise en œuvre des programmes, créer de la confiance entre elles et développer des habitudes de travail communes.

→ **Expérimentation** : les programmes « héritage » ont ensuite fait l'objet d'une expérimentation à « petite échelle », sur le plan géographique (un territoire donné) ou en termes de publics-cibles (une catégorie de population particulière). Cette phase de « test » a permis de bénéficier d'un retour d'expérience très riche pour faire évoluer les programmes et a constitué un terreau fertile pour embarquer les parties prenantes mobilisées en vue de leur déploiement.

→ **Déploiement** : cette phase a consisté en l'élargissement des programmes à des niveaux territoriaux plus importants ainsi qu'à un public plus large dans l'objectif d'avoir un impact macro-économique. Elle constituait la première phase du changement d'échelle des programmes.

→ **Généralisation** : étape ultime du processus imaginé et mis en œuvre par Paris 2024, l'application des programmes à grande échelle, c'est-à-dire à l'intégralité du territoire et/ou des populations ciblées. Cette phase était notamment pensée pour s'appliquer aux programmes les plus structurants intégrés à la stratégie « Héritage & Durabilité »

à l'image des 30'APQ sur le volet « santé », de la Semaine Olympique et Paralympique et du label et de la plateforme « Génération 2024 » sur le volet « éducation » ou encore des job-dating sportifs « Du Stade Vers l'Emploi » ou des Clubs Inclusifs sur le volet « inclusion ».

Si tous les GESI ne disposent pas des capacités humaines ou financières de nature à leur permettre de mettre en œuvre une telle démarche, un grand nombre d'entre eux, qu'il s'agisse de futures éditions des Jeux d'été ou d'hiver ou d'évènements organisés par d'autres Fédérations internationales, pourraient trouver dans la méthodologie adoptée par Paris 2024 un modèle à adapter à leurs propres besoins et ambitions.

— L'utilisation d'un Fonds de dotation comme « bras armé » de la stratégie « Héritage & Durabilité »

Enfin, outre les modalités d'élaboration et la démarche de mise en œuvre, l'un des enseignements tirés de l'évaluation de la stratégie « Héritage & Durabilité » de Paris 2024 réside dans la capacité qu'ont eu le Comité d'organisation et ses parties prenantes à mettre en œuvre les programmes. Dans une période marquée par la crise sanitaire du COVID-19, la guerre en Ukraine et l'inflation élevée, l'ambition aurait pu être rognée sur l'autel d'un manque de moyens financiers et/ou d'une réallocation des budgets vers des objectifs considérés comme davantage prioritaires. Le fait de pouvoir s'appuyer sur le Fonds de dotation Paris 2024 et sur l'appel à projets « Impact 2024 » dans le financement des programmes a permis de sanctuariser des capacités (financières) d'intervention. Constitué pour la première fois de l'histoire des Jeux durant la phase d'organisation (et pas uniquement à l'issue de l'évènement), le Fonds de dotation a ainsi été un véritable bras armé pour le financement direct des lauréats portant des programmes d'impact social par le sport. Par ce canal, Paris 2024 a donc accompagné des lauréats de toute taille et de tous horizons à « faire par eux-mêmes », favorisant leur responsabilisation et leur autonomisation, ce qui semble de nature à assurer un héritage pour les lauréats de l'appel à projets. Si certains points auraient pu être améliorés concernant son financement (notamment en ce qui concerne la participation des partenaires domestiques des Jeux), le Fonds de dotation abondé par Paris 2024 et ses parties prenantes (avec parfois des « sur-dotations » comme dans le cas du programme « 1, 2, 3, Nagez ! ») a permis à un certain nombre de projets de voir le jour et/ou de changer d'échelle (cf. section 4 pour davantage de développements à ce sujet).

5.1.3 Des programmes emblématiques ayant des résultats visibles et structurants



Troisième et dernier lot de bonnes pratiques identifiées par les évaluateurs : le fait que la stratégie « Héritage & Durabilité » de Paris 2024 et de ses parties prenantes ait été marquée par des réalisations impactantes. Il convient de noter ici les programmes les plus structurants sont les 30'APQ, la SOP, la plateforme et le label Génération 2024, le programme « 1, 2, 3, Nagez ! », les job-dating sportifs « Du Stade Vers l'Emploi », les Clubs Inclusifs ou encore des dispositifs plus ciblés comme Paris Sportives ou les aménagements de design actif dans l'espace public et dans les cours de récréation. Les évaluations chemin faisant de ces programmes témoignent dans l'ensemble de leur pertinence au regard des enjeux auxquels ils s'adressent. De même, elles comportent de nombreux éléments positifs en termes de résultats et d'impacts obtenus à court terme. Ces dispositifs « emblématiques » ont constitué un programme d'actions lisible pour les parties prenantes et le grand public et ont permis, pour certains, d'enregistrer des résultats visibles rapidement (*quick-wins*). Cette dimension n'est pas à négliger au moment d'embarquer les parties prenantes dans un programme d'héritage déployé sur plusieurs mois voire sur plusieurs années.

5.2 Des points d'amélioration à intégrer

Les évaluateurs ont souligné de bonnes pratiques à même d'inspirer de futurs organisateurs de GESI, néanmoins, leurs travaux ont aussi fait ressortir certains axes d'amélioration possibles pour de futurs programmes « Héritage ». Trois grands sujets ont ainsi été identifiés comme pouvant faire l'objet d'une approche différente.

5.2.1 Une évaluation limitée à la stratégie « Héritage & Durabilité » de Paris 2024 et pas à l'ensemble de l'Héritage des Jeux

Si la volonté du Comité d'organisation des Jeux de Paris 2024 de mettre en place, de façon volontaire et anticipée dans le processus d'organisation des Jeux, une démarche évaluative ambitieuse est louable, les évaluateurs regrettent que les travaux aient été circonscrits à la seule évaluation de la stratégie « Héritage & Durabilité » de Paris 2024. Cette approche paraît en effet restrictive au regard du sujet et de l'ambition portée en termes d'héritage par l'ensemble des parties prenantes des Jeux.

Ainsi, le souhait affiché de contribuer à la transformation et au rattrapage économique de la Seine-Saint-Denis à travers le legs d'infrastructures tangibles (village des athlètes, cluster des médias, bassins de natation temporaires ou permanents tels que le Centre Aquatique Olympique), la volonté de « redonner la Seine aux Parisiens » en la rendant « baignable » ou encore l'objectif de faire changer le regard sur le handicap ne sont pas explorés, ou de façon parcelaire, à travers le travail évaluatif mené et retranscrit dans le cadre du présent rapport. De même, le développement de la pratique sportive, que ce soit par l'augmentation du nombre de licenciés dans les clubs sportifs ou du nombre de pratiquants réguliers, n'entre pas dans le cadre de l'évaluation menée par Paris 2024. Peut-être faut-il y voir ici le fait que tous ces objectifs structurels ne s'inscrivaient pas uniquement dans le projet porté par le Comité d'organisation des Jeux de Paris 2024 et/ou qu'ils s'attachaient à des objectifs qui avaient été fixés par d'autres parties prenantes (à l'image de l'objectif de 3 millions de pratiquants sportifs supplémentaires formulé par le chef de l'Etat français) ou qu'ils nécessitaient un suivi de long terme qui dépassait sa « durée de vie ». Cela expliquerait que la responsabilité de l'évaluation de ces effets structurels ait été placée sous la responsabilité d'autres parties prenantes.

En effet, bien que ces objectifs n'aient pas été intégrés au travail évaluatif mené par Paris 2024, alors même qu'ils relèvent de l'héritage souhaité des Jeux, ils font l'objet d'une évaluation conduite par l'État français. Le programme de 14 études coordonnées par la Délégation Interministérielle aux Jeux Olympiques et Paralympiques permettra ainsi de fournir in fine des éléments d'évaluation exhaustifs sur ces sujets. Il faut d'ailleurs souligner que ces études ont été menées, pour la plupart, sur la base de données transmises volontairement par le Comité d'organisation des Jeux de Paris 2024 et/ou collectées grâce à sa collaboration, à l'image de certains questionnaires administrés à l'issue des Jeux Olympiques puis des Jeux Paralympiques⁹⁰.

La focalisation de l'évaluation impulsée par Paris 2024 sur la stratégie « Héritage & Durabilité » constitue donc moins un point d'attention qu'un facteur de vigilance pour de futurs organisateurs de GESI. S'ils ne sont pas en capacité d'analyser seuls les impacts et l'héritage de façon exhaustive, les organisateurs doivent autant que possible anticiper et mobiliser l'ensemble de leurs parties prenantes afin de mettre en place un programme d'évaluation le plus large possible, à la hauteur des objectifs poursuivis et le plus souvent énoncés en candidature. Au-delà de cette mobilisation, une contribution active et transparente des comités d'organisation dans la réalisation de tels programmes est également indispensable – ce qui peut impliquer la nécessité de coordonner très en amont les modalités de collecte de données – ainsi qu'une coordination d'ensemble pour éviter d'avoir des résultats d'étude contradictoires. De même, les évaluateurs estiment, comme cela a été mis en exergue à plusieurs reprises dans ce rapport, qu'il serait nécessaire que les parties prenantes s'engagent à mener des travaux d'évaluation à long terme, 5 à 10 ans après les Jeux, au regard des objectifs structurels auxquels s'attachaient certains programmes de la stratégie « Héritage & Durabilité ».



Il faut enfin souligner que, dans l'ensemble, peu de dispositifs ont fait l'objet d'une étude des impacts observés sur les bénéficiaires et qu'il demeure complexe d'agréger des données d'impact à l'échelle des différents axes de la stratégie. Si le propos général de cette évaluation s'appuie sur certains cas dans les différents axes de la stratégie d'étude (sur les dispositifs « clubs inclusifs », « 30'APQ » et « Design actif dans l'espace public ») et que des enquêtes ad hoc ont été menées auprès des lauréats du Fonds de dotation Paris 2024, force est de constater que, en ce qui concerne les bénéficiaires visés, l'évaluation de la stratégie « Héritage & Durabilité » porte en grande partie sur des réalisations et des résultats des programmes, donc une approche essentiellement quantitative au détriment de données qualitatives approfondies.

⁹⁰ Les études d'impact des Jeux sur le PIB de la France et de l'Île-de-France et d'impact carbone ont été réalisées en partie grâce à l'exploitation de données budgétaires transmises par le Comité d'organisation des Jeux de Paris 2024 et la SOLIDEO mais aussi de données issues de deux enquêtes ayant permis de récolter plus de 110 000 réponses. L'étude sur « les publics des Jeux » réalisée par l'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (INJEP) a également bénéficié de données transmises par Paris 2024 ou de l'envoi d'un questionnaire aux volontaires des Jeux.

5.2.2 Une appropriation inégale des dispositifs

Un autre point d'attention concerne la façon dont les parties prenantes et les bénéficiaires se sont saisis des dispositifs et se les sont appropriés tant dans la phase de mise en œuvre durant la « période olympique » que dans la phase d'héritage, une fois la transmission effectuée.

Ainsi, durant la période d'organisation des Jeux, certains dispositifs ont été particulièrement bien assimilés par l'écosystème engagé dans les dispositifs d'héritage. Par exemple, la sous-presse associée aux labels Terres de Jeux et Génération 2024, ou à la Semaine Olympique et Paralympique, a favorisé une diffusion rapide et à grande échelle de ces outils, également relayés par l'appareil d'État. Plus localement, les objectifs consensuels répondant à des problèmes publics partagés, associés à des financements intéressants, ont motivé les acteurs locaux à créer des dynamiques réussies autour de certains programmes, à l'image du dispositif « 1, 2, 3, Nagez ! ». À l'inverse, d'autres ont rencontré un succès limité et faiblement mobilisé leurs cibles, hypothéquant leurs chances de produire de véritables effets « structurels » et de « long terme » (pour reprendre les définitions académiques de l'héritage). Les aménagements de design actif dans l'espace urbain ont été très limités, y compris parmi les six territoires pilotes identifiés ; le service civique « Génération 2024 » a été mis en œuvre en remplacement d'autres missions de service civique, sans croissance du nombre de missions au niveau national ; la mobilisation des partenaires commerciaux n'a pas vraiment répondu aux attentes placées dans l'intégration du sport en entreprise, au-delà de quelques actions cosmétiques.

Ces succès relatifs invitent, pour de futurs GESI, à revoir l'opportunité de construire des programmes d'héritage trop larges qui risquent de disperser les forces humaines et les moyens budgétaires au sein de dispositifs aux effets incertains, ou auprès de partenaires moins investis. En effet, si les Jeux Olympiques et Paralympiques favorisent une émulation collective pour intégrer une dimension sportive à de nombreuses politiques, ils créent également un « appel d'air » auprès de partenaires enclins à capter une partie de l'aura olympique sans disposer des moyens humains nécessaires ; inversement, la recherche de visibilité et de maximisation de l'héritage peut conduire à une action « tous azimuts » du Comité d'organisation des Jeux de Paris 2024, peut-être au détriment de certains dossiers moins emblématiques. Il peut donc être préférable de procéder à davantage d'arbitrages et de resserrer la stratégie sur les dispositifs les plus susceptibles de produire des effets structurants afin d'y concentrer les forces vives de l'organisation.



©Sarah Witt - Paris2024

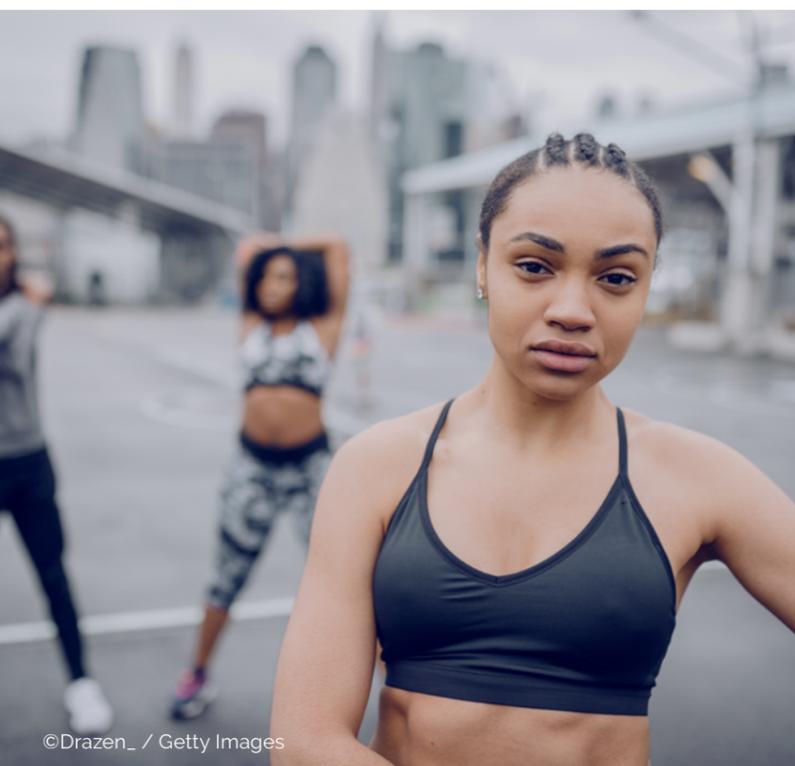
La phase d'héritage qui s'est ouverte à l'issue des Jeux de Paris 2024 est également marquée par de nombreuses interrogations quant à la reprise en responsabilité de certains programmes et à leur bonne appropriation par les légataires. Le Comité d'organisation des Jeux de Paris 2024 pouvait s'appuyer sur une force de frappe très forte avec des moyens humains, financiers ou de communication importants. Le momentum des Jeux permettait également de maintenir une pression politique et stratégique très importante sur les parties prenantes et « d'arracher » des co-financements à un niveau élevé (à l'image de la sur-dotation que Paris 2024 a su réussir à mettre en place dans le cadre du financement du programme « 1, 2, 3, Nagez »). Malheureusement, il semble que la phase d'héritage soit plus incertaine quant à la capacité des légataires à faire vivre les programmes et à continuer de les développer. Certains légataires vont ainsi devoir absorber ces programmes à moyens humains et financiers constants. Cela signifie donc que leur mise en œuvre, assurée pour 2025 voire pour 2026, se fera nécessairement au détriment d'autres actions ou programmes. Dans le scénario le plus difficile, certains programmes « non olympiques » pourraient voir leurs moyens rognés afin d'assurer la continuité des programmes d'héritage des Jeux. De la même façon, en l'absence de la pression induite par la tenue des Jeux, qui permettait de débloquent des financements et d'embarquer des parties prenantes, certains légataires craignent aussi de ne pas disposer des mêmes marges de manœuvre que Paris 2024 ni de la même capacité politique à mettre en œuvre les programmes dans les années à venir. Cela pose donc tout le sujet de la stratégie d'héritage au-delà des Jeux et... des moyens qui lui seront consacrés. La pérennité de ces dispositifs ne peut en effet pas être de la responsabilité du Comité d'organisation des Jeux de Paris 2024 dont il était prévu que les missions et l'existence s'achèveraient assez rapidement après les Jeux. Cela ne fait donc que rappeler tout l'enjeu d'une stratégie de transmission très anticipée, y compris chez les légataires potentiels, afin que les ambitions d'héritage puissent être tenues sur le long terme.

5.3

Une dimension stratégique à asseoir dans le temps et des moyens à sécuriser

Plus qu'un point d'attention, cette troisième et dernière section s'inscrit davantage comme une conclusion de ce second rapport d'évaluation de la stratégie « Héritage & Durabilité » de Paris 2024. Elle ne s'applique d'ailleurs pas seulement au cas d'espèce de Paris 2024 mais à tous les GESI, qu'ils aient lieu en France ou à l'étranger.

Pour pleinement porter ses fruits, une stratégie « héritage » nécessite plusieurs facteurs cumulatifs :



©Drazen_ / Getty Images

→ **Une vision** du sujet, idéalement développée très tôt, affinée chemin faisant jusqu'à la livraison de l'évènement... et au-delà. Sur ce sujet, l'anticipation est cruciale avec la nécessité d'identifier très tôt les lignes directrices d'une stratégie « héritage » sous peine de ne pas être en capacité de tenir les promesses formulées en phase de candidature ou de n'en rester qu'à l'écume des choses.

→ **Une coordination** de l'ensemble des acteurs et parties prenantes impliqués. Le Comité d'organisation de l'évènement est ainsi souvent en capacité de tenir ce rôle, même s'il peut aussi être parfois endossé par une autorité publique ou par une entité indépendante (comme c'était envisagé initialement dans le cas des Jeux de Paris 2024). Ce coordinateur de stratégie « héritage » joue un rôle majeur « d'assembler » en fédérant les énergies, en prévoyant le temps long (et pas uniquement la date de livraison des épreuves sportives), en mobilisant ses moyens et ceux de ses parties prenantes. Il joue ainsi un rôle de catalyseur indispensable à la bonne conduite et à l'avancement de la stratégie « héritage ».



©Paris 2024

→ **Des moyens humains et financiers.** La mise en œuvre d'une stratégie « héritage » nécessite de façon indispensable la mise à disposition de ressources pour ne pas se limiter à des propos incantatoires qui laisseraient à penser que l'accueil d'un événement génèrera à lui-seul et par nature des impacts et un héritage. Un héritage ne se décrète pas. Il se construit dans le temps, patiemment et avec conviction. Il suppose donc d'être en capacité, lorsque l'on est un organisateur, de mettre en œuvre par soi-même des programmes et/ou à convaincre des parties prenantes de les mettre en œuvre en partenariat ou de façon autonome. Cela suppose donc de sanctuariser des moyens financiers et de tenter, autant que faire se peut, de les préserver jusqu'au bout, malgré les contraintes et pressions légitimes qui peuvent exister pour « tenir les budgets ». Toutefois, ces moyens nécessaires ne peuvent pas être uniquement des moyens financiers. Il faut aussi des ressources humaines pour porter et animer une stratégie « héritage ». La réussite des Jeux de Paris 2024 est d'ailleurs une bonne illustration de réussite collective qui a vu des organisations, mais aussi (surtout ?) les Femmes et les Hommes qui y ont évolué, œuvrer toutes et tous ensemble et poursuivre un but commun.



©Nata_Snow / iStock

→ **Un dispositif ambitieux de suivi et d'évaluation.**

Si la mise en œuvre de programmes et d'actions « héritage » peut donner lieu à des séquences de communication impactantes, il serait peu opportun de se limiter à cet aspect des choses sous peine de ne s'en tenir qu'à des promesses certes spectaculaires mais malheureusement éphémères. Les programmes participant à bâtir l'héritage de GESI doivent ainsi dépasser le simple objectif de communication et d'adhésion populaire. C'est pourquoi il apparaît indispensable de mettre en place un dispositif de suivi dans le temps de l'organisation ainsi qu'un programme évaluatif ambitieux. C'est ce qu'ont réussi à mettre en place le Comité d'organisation des Jeux de Paris 2024 (en menant à la fois des travaux évaluatifs internes et en confiant à des experts indépendants la mission d'évaluer les effets de sa stratégie) et ses parties prenantes, notamment l'Etat à travers son programme de 14 études d'évaluation mais aussi la région Île-de-France⁹¹ ou encore la Ville de Paris⁹² et le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis.

→ **Une volonté partagée de faire vivre l'héritage.**

Enfin, si le coup de sifflet final des épreuves marque le début de la phase d'héritage d'un GESI, il ne signifie pas pour autant que ce dernier se matérialise de façon immédiate et définitive à ce moment-là... au contraire. Les GESI peuvent être des catalyseurs et des accélérateurs mais ils ne sauraient à eux-seuls produire un héritage durable à court terme. Ce sont ainsi bien davantage les politiques d'accompagnement en amont, pendant et surtout en aval des évènements qui sont de nature à faire vivre l'héritage et à entretenir l'élan suscité par l'accueil d'un évènement.

Si Paris 2024 a constitué un exemple de bonnes pratiques, grâce à l'action combinée de son Comité d'organisation et de l'ensemble de ses parties prenantes, les évaluateurs souhaitent conclure ce second rapport d'évaluation en rappelant que l'héritage des Jeux est encore en cours de matérialisation et, surtout, de pérennisation. Comme le rappellent les experts de la communauté académique, l'héritage d'un évènement tel que les Jeux Olympiques et Paralympiques ne s'apprécie véritablement qu'à l'issue d'une période de 10 ans suivant leur clôture. A titre d'exemple, Rio annonçait encore récemment des mesures matérialisant leur héritage avec l'ouverture de trois écoles au sein des infrastructures utilisées lors des Jeux de 2016⁹³.

Si l'on souhaite voir prospérer l'héritage des Jeux de Paris 2024, il faudra que leurs parties prenantes, et notamment les autorités publiques, maintiennent une ambition élevée pour le sport et ses effets bénéfiques sur le plan économique, social et territorial. Cela nécessitera donc de construire une véritable approche stratégique sur le temps long, qui dépasse de très loin l'année 2024 ou la période immédiatement post-olympique. Au-delà d'une simple conviction partagée, un tel projet demandera également de maintenir des moyens – publics et privés – élevés afin de contribuer au financement du sport. Il est en effet impératif de maintenir un financement durable et adéquatement calibré pour que les objectifs sociétaux poursuivis en utilisant le sport comme outil d'éducation, d'inclusion et d'amélioration de la santé publique puissent véritablement être atteints, sans oublier leur articulation et leur cohérence avec des politiques sectorielles de réduction des inégalités et de justice sociale. L'héritage ne se décrète pas : il se construit, se transmet, et surtout, se cultive dans le temps long. C'est à ce prix et dans cet engagement volontaire, affirmé et de long terme que pourra vivre l'héritage des Jeux de Paris 2024, laissant une empreinte durable et partagée.

⁹¹ Région Île-de-France, L'héritage des Jeux de Paris en Île-de-France, 2024. Pour en savoir plus : <https://www.iledefrance.fr/mediatheque/lheritage-des-jeux-de-paris-2024-en-ile-de-france>

⁹² Voir notamment les éléments d'héritage valorisés ici : <https://www.paris.fr/dossiers/decouvrez-l-heritage-des-jeux-de-paris-2024-pour-les-parisiens-et-les-parisiennes-194>

⁹³ Voir notamment : <https://www.olympics.com/cio/news/heritage-des-jeux-de-rio-2016-les-arenas-transformees-en-ecoles-et-installations-publiques>

06

Annexes

Liste des annexes

- | | |
|-------------------|---|
| Annexe I | Glossaire |
| Annexe II | Composition et présentation des membres du Comité de suivi de l'évaluation |
| Annexe III | Tableau de bord d'indicateurs de Paris 2024 retenus pour l'évaluation de la dimension sociale de la stratégie « Héritage & Durabilité » |
| Annexe IV | Tableau de bord d'indicateurs d'impact issus des guides de l'OCDE pour les événements culturels, sportifs et commerciaux |
| Annexe V | Légataires des programmes impulsés dans le cadre des Jeux de Paris 2024 |

Annexe I — Glossaire

30'APQ :	30 minutes d'Activité Physique Quotidienne à l'école
Académie :	Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse est représenté par des organes déconcentrés dans chaque région et département de France (18 régions académiques et 30 académies).
Action Cœur de Ville :	Piloté par l'ANCT, le plan Action Cœur de Ville vise à soutenir les collectivités locales en favorisant notamment le maintien ou l'implantation d'activités en cœur de ville afin d'améliorer les conditions de vie dans les villes moyennes.
AEFE :	Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger
AFD :	Agence Française de Développement
AMI :	Appel à Manifestation d'Intérêt
ANCT :	Agence Nationale de Cohésion des Territoires. L'ANCT est un acteur public qui a pour objectif d'accompagner les collectivités pour mener à bien leurs projets.
ANS :	Agence Nationale du Sport
APS :	Activité Physique et Sportive
ASC :	Agence du Service Civique
CIO :	Comité International Olympique
CNOSF :	Comité National Olympique et Sportif Français
Coach Climat Événements :	Outil en ligne pour aider les événements sportifs français à réduire leur empreinte carbone
CPSF :	Comité Paralympique et Sportif Français
DASCO :	Direction des Affaires Scolaires de la Ville de Paris

DEGESCO :	Direction Générale de l'Enseignement Scolaire
DIJOP :	Délégation interministérielle aux Jeux Olympiques et Paralympiques. La DIJOP est chargée de garantir la cohérence et l'homogénéité de l'action de l'État en faveur des Jeux. Elle est rattachée au Premier ministre et coordonne les actions des différents ministères
EDF :	Electricité De France, entreprise productrice d'électricité
EPS :	Éducation physique et sportive
ESMS :	Établissement ou service social ou médico-social. Les ESMS ont pour mission d'accompagner des personnes handicapées ou malades chroniques.
FDD :	Fonds de Dotation
FDJ :	Française des Jeux, opérateur de jeux d'argent en France
FFA :	Fédération Française d'Athlétisme
FFSU :	Fédération Française du Sport Universitaire
GES :	Gaz à Effet de Serre
GESI :	Grands Evénements Sportifs Internationaux
INJEP :	Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire
MEDEF :	Le MEDEF (Mouvement des entreprises de France) est une organisation patronale
OCDE :	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
ODD :	Objectifs de Développement Durables de l'Organisation des Nations Unies
OMS :	Organisation Mondiale de la Santé

ONAPS :	Observatoire National de l'Activité Physique et de la Sédentarité
ORME :	Observatoire pour la Recherche sur les Mega-Evénements
PEXE :	Réseau national des solutions pour la transition écologique
PNUE :	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PSH :	Personne en situation de handicap
QPV :	Quartier prioritaire de la Politique de la Ville. Les QPV sont des territoires soutenus par l'Etat afin de compenser les écarts de niveau de vie avec le reste du territoire. Ces quartiers sont ceux où les revenus sont les plus faibles
REP ET REP+ :	Réseau d'Education Prioritaire
SOLIDEO :	Société qui a pour mission de veiller à la livraison des ouvrages et à la réalisation des opérations d'aménagement nécessaires à l'organisation des Jeux de Paris 2024
SOP :	Semaine Olympique et Paralympique
TEP :	Terrains d'Education Physique
Le label « Terre de Jeux 2024 » :	Lancé en 2019 par Paris 2024, le label « Terre de Jeux 2024 » permet d'impliquer et de rassembler les collectivités françaises et les acteurs du mouvement sportif dans l'aventure des Jeux. Il leur permet de bénéficier de la dynamique positive des Jeux en amont de l'évènement, pour renforcer la place du sport et faire vivre les Jeux à leurs populations, mais également de co-construire l'héritage des Jeux dans les territoires.
UGSEL :	Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre (Fédération sportive éducative de l'Enseignement catholique)
UICN :	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNCU :	Union Nationale des Clubs Universitaires

UNSS :	Union Nationale du Sport Scolaire
USEP :	Union sportive de l'enseignement du premier degré. L'enseignement du premier degré regroupe les enseignements préélémentaire et élémentaire, dispensés dans les écoles maternelles, élémentaires et primaires
Villes Actives & Sportives :	Label décerné à des villes de France métropolitaine, d'Outre-mer et des collectivités d'Outre-mer dont l'objectif est de récompenser et valoriser des initiatives sportives locales en faveur des activités ludiques, physiques et sportives pour un quotidien plus actif des Françaises et des Français

Annexe II — Composition et présentation des membres du Comité de suivi de l'évaluation

Afin d'ancrer l'évaluation dans la démarche la plus rigoureuse et scientifique possible, Paris 2024 a souhaité mettre en place un Comité de suivi de l'évaluation dont l'objectif principal consistera à porter un regard indépendant sur l'ensemble de la démarche évaluative. Dans ce cadre, sa mission consiste à superviser les travaux d'évaluation engagés par Paris 2024 et formuler des recommandations pour veiller à leur rigueur et pertinence au regard des meilleures pratiques nationales et internationales. Il est composé d'experts français et internationaux issus d'horizons divers.

HOLGER PREUSS (Président du comité de suivi de l'évaluation) — Université de Mayence

Holger Preuss est Professeur d'économie et de sociologie du sport à l'Université Johannes Gutenberg de Mayence, en Allemagne. Il est également professeur auxiliaire à l'Université d'Ottawa, au Canada, et chercheur international à l'Université d'État de New York (Cortland).

Il a été rédacteur en chef de la revue « European Sport Management Quarterly » (2012-2014), l'une des principales revues mondiales sur le Management du Sport et est actuellement rédacteur en chef adjoint du « Journal of Sport & Tourism ».

Son domaine de recherche porte sur les aspects économiques et socio-économiques du sport. Il s'intéresse en particulier à l'analyse de l'impact socio-économique des grands événements sportifs tels que les Jeux Olympiques, depuis 1972, et la Coupe du monde de football de la FIFA, depuis 2006.

Holger a publié 15 livres et plus de 155 articles dans des revues et ouvrages internationaux. Au cours des dix dernières années, il a été invité à participer à plus de 145 présentations dans le monde entier.



@Ludovic Le Couster

MARIE DELAPLACE — Université Gustave Eiffel

Marie Delaplace est Professeur en aménagement et développement régional à l'École d'Urbanisme de Paris - Université Gustave Eiffel. Elle est titulaire d'un doctorat et est « Habilitée à Diriger des Recherches » en économie, spécialisée dans les systèmes de développement de différents types d'innovation au sein des territoires (informatique, biopolymères, transports, services). Elle dirige également une Chaire en Aménagement et Développement Régional à l'École d'Urbanisme de Paris - Université Gustave Eiffel, menant ses recherches au sein du laboratoire Lab'urba. Elle a notamment travaillé sur le développement économique local associé au TGV, au tourisme et aux Jeux Olympiques.



@Ludovic Le Couster

DOMINIQUE CHARRIER — Université Paris-Saclay

Dominique Charrier, Docteur en sciences économiques à l'université de Paris 9 Dauphine, est maître de conférences « Habilité à Diriger des Recherches » (Staps) à l'université de Paris-Saclay où il anime le Master 2 « Politiques Publiques et Stratégies des Organisations Sportives ». D'abord fondés sur des études empiriques, ses travaux s'inscrivent dans le cadre général de l'analyse socio-économique et prospective des politiques publiques sportives et concernent principalement les impacts économiques et sociaux des événements sportifs, les « dynamiques locales » induites par les projets sportifs et l'utilisation des pratiques sportives à des fins d'animation, de prévention et d'insertion.



@Ludovic Le Couster

TANIA BRAGA — Comité International Olympique (CIO)

Tania Braga supervise l'approche stratégique en matière d'Héritage du Comité International Olympique (CIO), en collaborant avec les anciennes et futures villes hôtes des Jeux Olympiques et Paralympiques, sur l'impact des Jeux vis-à-vis des populations, des villes et des pays concernés. Avant de rejoindre le CIO, elle a occupé le poste de Responsable de la Durabilité, de l'Accessibilité et de l'Héritage au sein du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Rio 2016. Son parcours associe un doctorat en économie appliquée, et une expérience reconnue auprès de sociétés privées, de gouvernements locaux et nationaux, d'instituts de recherche et d'ONG dans les domaines de la durabilité et de la responsabilité des entreprises.



@Ludovic Le Couster

SYLVAIN FERREZ — Université de Montpellier

Sylvain Ferrez est Maître de conférences « Habilité à Diriger des Recherches » à l'Université de Montpellier. Après deux années de post-doctorat au sein du département de sociologie et d'anthropologie de l'Université d'Amsterdam (Pays-Bas), il a été recruté par l'Université de Montpellier, où il enseigne actuellement les sciences sociales appliquées au sport, à la santé et au handicap.

Ses travaux de recherche portent sur les enjeux sociohistoriques liés à l'accès aux pratiques sportives de loisir et/ou de compétition des personnes en situation de handicap et sur l'impact de la maladie chronique (infection au VIH, mucoviscidose, obésité) sur la participation sociale et l'engagement dans les activités physiques et sportives.



@Ludovic Le Couster

KAREN MAGUIRE — Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Karen Maguire est responsable de la direction Emploi Local, Compétences et Innovation Sociale au sein de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE).

Elle assure la bonne mise en œuvre de la Recommandation de l'OCDE sur les manifestations mondiales et le développement local ainsi que de la Recommandation de l'OCDE sur l'économie sociale et solidaire et l'innovation sociale. Karen supervise également le Forum de l'OCDE portant sur le développement local, un réseau de parties prenantes regroupant des milliers de praticiens du développement local du monde entier. Elle est titulaire d'une licence en économie et sociologie de l'Université de Chicago et d'un Master en politique publique à la Kennedy School of Government de l'Université Harvard.



@Ludovic Le Couster

GRACE LILLEY — Ministère du Numérique, de la Culture, des Médias et des Sports du Royaume-Uni

Grace Lilley travaille au sein du Ministère britannique du Numérique, de la Culture, des Médias et des Sports. Elle est responsable de l'Héritage et de l'Impact des Jeux du Commonwealth de Birmingham 2022 et travaille avec les partenaires de l'organisation pour superviser le développement du programme d'Héritage des Jeux. Grace est également en charge de superviser l'évaluation de l'impact de Birmingham 2022, d'un point de vue économique, environnemental et social.



@Ludovic Le Couster

THIERRY SIBIEUDE — ESSEC

Thierry Sibieude, est titulaire de la Chaire Innovation et Entrepreneuriat Social et ancien directeur de ESSEC Afrique.

Il entame sa carrière comme professeur en 1992 à l'Institut catholique de Paris après une expérience de dix ans en entreprise, puis rejoint l'ESSEC Business School en 1996. Il co-fonde la Chaire Innovation et Entrepreneuriat Social, pionnière en France sur le sujet, en 2002, crée l'accélérateur d'entreprises sociales « Antropia Essec » en 2008 et le laboratoire « évaluation et Mesure de l'Impact social » (Labo E&MIS).

Il est également l'auteur de 13 MOOCs sur les questions d'innovation sociale et d'entrepreneuriat social, dont le MOOC portant sur « L'évaluation et la mesure d'impact social ».



@Ludovic Le Couster

ETSUKO YAMADA — Conseil Japonais du Sport

Etsuko Yamada a obtenu un Master en politiques publiques à la Graduate School of Law de l'Université de Tohoku, au Japon.

De 2014 à 2016, elle a travaillé au Bureau des Nations Unies pour le Sport au service du Développement et de la Paix (UNOSDP), basé à Genève, en tant que Responsable de programme.

De retour au Japon, Etsuko Yamada travaille à présent pour le Conseil Japonais du Sport en tant que Responsable de la direction Sport International pour le Développement, où elle accompagne les gouvernements nationaux et locaux japonais dans leur stratégie.

En tant que membre du comité de pilotage du Conseil Japonais du Sport, elle a également participé à un projet international dirigé par le Secrétariat du Commonwealth visant à développer des indicateurs communs pour mesurer la contribution de l'éducation physique, de l'activité physique et du sport aux Objectifs de Développement Durable.



@Ludovic Le Couster

Annexe III — Tableau de bord d'indicateurs de Paris 2024 retenus pour l'évaluation de la dimension sociale de la stratégie « Héritage & Durabilité »

Pilier de la stratégie « Héritage & Durabilité »	Objectif	Indicateurs (dont indicateurs prioritaires)	Valeur de l'indicateur
Des Jeux partagés, porteurs d'opportunité pour tous	Les Jeux au service de l'emploi	1 — Nombre et part de marché des Jeux attribués à des TPE-PME et aux structures de l'ESS en nombre de marchés et en montants	<p>→ 88% de fournisseurs du Comité d'organisation des Jeux de Paris 2024 étaient français. Parmi ceux-ci, 83% étaient des TPE-PME. Ceux-ci ont bénéficié d'un tiers des marchés et prestations d'achats soit 900 M€ hors taxes.</p> <p>→ +800 structures de l'ESS mobilisées dans le cadre des Jeux (tous donneurs d'ordre confondus) dont 429 par Paris 2024. 50% des entreprises de l'ESS et de l'économie circulaire attributaires d'un marché étaient basées en Île-de-France.</p>
		2 — Nombre et pérennisation d'emplois (total et en ETP) mobilisés dans le cadre des Jeux en particulier ceux occupés par des personnes en insertion en France et par territoire	<p>→ 181 000 emplois directement mobilisés par les Jeux de Paris 2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 89 300 dans la filière événementielle ; • 61 800 dans la filière touristique ; • 30 000 dans la filière de la construction ; <p>→ + 1 515 000 heures d'insertion réalisées (données arrêtées fin novembre 2024).</p>
		3 — Taux de sorties positives à 1 an des bénéficiaires des actions d'insertion par le sport dans le cadre de la stratégie Impact & Héritage	N/R

Pilier de la stratégie « Héritage & Durabilité »	Objectif	Indicateurs (dont indicateurs prioritaires)	Valeur de l'indicateur
Utiliser le sport comme moteur d'engagement et de citoyenneté	Les Jeux au service de l'éducation	4 — Evolution du nombre de jeunes engagés dans la Semaine Olympique et Paralympique	<p>→ 5 millions de jeunes mobilisés et sensibilisés entre 2018 et 2024 : de 72 000 en 2018 à 2 000 000 en 2024.</p> <p>→ 5 000 écoles et établissements mobilisés en 2022, 8 000 en 2023 et 12 000 en 2024.</p> <p>→ Encore 700 000 élèves mobilisés et 2 500 établissements participant en 2025</p>
		5 — Nombre et part du total des écoles, établissements scolaires et d'enseignement supérieur labellisés Génération 2024	→ Plus de 11 000 écoles, établissements scolaires et d'enseignement supérieur labellisés Génération 2024 entre 2018 et 2024 sur un total de 62 410 établissements en France, soit près de 19% du total
		6 — Evolution du nombre d'associations et de licenciés du sport scolaire (USEP, UNSS, UGSEL, FFSU, UNCU)	→ +3,1% de licenciés au sein des cinq Fédérations sportives scolaires entre 2016 et 2023 (dernière année pour laquelle les données sont disponibles).
		7 — Nombre de volontaires des Jeux (Paris 2024 et autres parties prenantes) ; part de volontaires expérimentant leur première expérience et poursuite de celle-ci post-Jeux de Paris 2024	→ 45 000 volontaires mobilisés par Paris 2024 et 5 300 par la Ville de Paris
		8 — Évolution du nombre de services civiques dans le sport entre 2018 et 2024 et pérennité de l'engagement dans le sport à l'issue des Jeux	→ 26 000 jeunes en service civique « Génération 2024 » en cumulé entre 2021 et 2024.

Pilier de la stratégie « Héritage & Durabilité »	Objectif	Indicateurs (dont indicateurs prioritaires)	Valeur de l'indicateur
Développer la pratique sportive partout et pour toutes et tous	Les Jeux au service de la santé	9 — Nombre de bénéficiaires des programmes mis en place pour lutter contre la sédentarité	<p>→ Entre 42% (selon un rapport sénatorial) et 90% (selon le ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche) nombre de bénéficiaires du dispositif 30 minutes d'activité physique quotidienne compris entre 42% selon un rapport sénatorial et 90% des élèves (selon le ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche)</p> <p>→ +120 000 collaborateurs des partenaires des Jeux de Paris 2024 engagés dans le challenge #GoFor30 et 50% des collaborateurs sensibilisés (soit 400 000 personnes)</p> <p>→ 38 000 bénéficiaires du dispositif « 1, 2, 3, Nagez » dont 14 000 en Seine-Saint-Denis (36%)</p>
		10 — Nombre d'organisations (entreprises, collectivités, écoles et établissements scolaires) ayant mis en place des activités physiques et sportives pour promouvoir l'activité physique quotidienne et nombre de bénéficiaires	<p>→ 100% des écoles primaires françaises sont censées mettre en œuvre le dispositif des 30'APQ</p> <p>→ 20 entreprises engagées dans le challenge #GoFor30</p> <p>→ 6 territoires-pilote dans la mise en œuvre du design-actif en Ville avec une mise en œuvre hétérogène</p> <p>→ 670 cours d'écoles et espaces de récréation financés à fin 2024 auprès de 318 porteurs de projets accompagnés</p>
		11 — Evolution du taux de sédentarité des enfants âgés de 6 à 11 ans en 2021, 2023, 2025 et 2029	N/R
		12 — Évolution du taux de pratique sportive des Français et de certains publics prioritaires en 2021, 2023, 2025 et 2029	<p>→ +4 points : le taux de pratique sportive des Français âgés de 15 ans et plus est passé de 54% à 58% entre 2018 et 2024 (source : Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire).</p> <p>→ +5% de licences sportives délivrées à la rentrée sportive 2024 par rapport à la rentrée 2023 (source : Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire).</p>

Pilier de la stratégie « Héritage & Durabilité »	Objectif	Indicateurs (dont indicateurs prioritaires)	Valeur de l'indicateur
Utiliser le sport pour lutter contre les discriminations et pour promouvoir l'inclusion	Les Jeux au service de l'inclusion	13 — Evolution de la perception des stéréotypes (court terme) et de comportement (long terme) par les bénéficiaires des projets (sur les discriminations et sur le handicap)	<p>→ 65% des Français déclarent avoir regardé les Jeux Paralympiques, alors que 54% des interrogés pensaient songeaient à suivre les épreuves quelques mois auparavant (novembre 2023).⁹⁴</p> <p>→ 25% des Français considèrent que les Jeux étaient sous-médiatisés, en baisse significative par rapport à 65 % en 2023.⁹⁵</p> <p>→ 97% des répondants pensent que les Jeux donnent une image plus positive des personnes handicapées. 93% considèrent qu'ils remettent en question les stéréotypes.⁹⁶</p>
		14 — Nombre de bénéficiaires des projets soutenus, et nombre de projets lauréats Impact 2024 dont ceux se déroulant sur des territoires ou auprès de /publics prioritaires	<p>→ 4,470 millions de bénéficiaires des projets Impact 2024.</p> <p>→ 1 300 projets labellisés dont 57% concernent les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) et 20% le département de Seine-Saint-Denis (1er département tant en nombre de projets soutenus qu'en termes de financements accordés).</p>
		15 — Label « Terrain d'égalité » : obtention du label par Paris 2024	→ Paris 2024 a activement contribué à la création du label et à l'élaboration de son cahier des charges. Le Comité d'organisation a candidaté et a obtenu le label « Terrain d'égalité ».
		16 — Taux de mixité / Parité au sein des projets lauréats Impact 2024	<p>→ 50% de bénéficiaires féminines au sein des projets lauréats Impact 2024.</p> <p>→ 30% des ressources dédiées aux projets portant spécifiquement sur le développement de la pratique sportive des femmes et sur l'émancipation des femmes par le sport.</p>
		17 — Nombre de sections para sport créées et nombre de personnes en situation de handicap accueillies	<p>→ 117 sections para sportives créées dans le cadre du programme Clubs Inclusifs</p> <p>→ 1 700 clubs sensibilisés à l'accueil des Personnes en Situation de handicap à travers le programme Clubs Inclusifs.</p> <p>→ Engagement du ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative de créer 3 000 clubs inclusifs (dotés d'une section parasport) d'ici 2025.</p>

⁹⁴ Sondage Ifop pour APF France handicap⁹⁵ Ibid⁹⁶ Ibid

Pilier de la stratégie « Héritage & Durabilité »	Objectif	Indicateurs (dont indicateurs prioritaires)	Valeur de l'indicateur
Engager tous les territoires et contribuer au co-développement du territoire de la Seine-Saint-Denis	Les Jeux au service des territoires	18 — Nombre d'équipements et lieux de pratique construits, rénovés ou aménagés à la faveur des Jeux	<p>UN VASTE PLAN « 5000 ÉQUIPEMENTS » ENGAGÉ EN PARALLÈLE DE L'ACCUEIL DES JEUX DE PARIS 2024 :</p> <p>→ Plan 5 000 terrains de sport 2022-2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5 507 équipements financés pour un total de 195,5 M€, soit un montant moyen de subvention de 36 000€ et un taux de subvention moyen de 55%. • 68% des dossiers situés en territoire rural. <p>→ Plan 5 000 équipements « Génération 2024 » :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 axes d'intervention : équipements de proximité (axe 1) ; cours d'écoles actives et sportives (axe 2) ; équipements structurants (axe 3) • 2 982 équipements financés : 2 221 sur l'axe 1, 499 sur l'axe 2 et 260 sur l'axe 3. • 88 M€ de subventions attribuées : 47,4 M€ sur l'axe 1, 1,7 M€ sur l'axe 2 et 38,8 M€ sur l'axe 3. • 30 000 € de subvention moyenne par équipement : 21 000 € sur l'axe 1, 3 400 € sur l'axe 2 et 149 000 € sur l'axe 3. • 45% de taux de subvention moyen par équipement : 46% sur l'axe 1, 56% sur l'axe 2, 16% sur l'axe 3. <p>→ 670 cours d'écoles et espaces de récréation financés à fin 2024 auprès de 318 porteurs de projets accompagnés.</p>
		19 — Evolution de l'écart entre le taux d'élèves sachant nager en 6 ^{ème} en Seine-Saint-Denis et en France entre 2021, 2023, 2025 et 2029	N/R
		20 — Indicateur de qualité de vie SSD	N/R
		21 — Répartition territoriale des actions Paris 2024 et des activités portées par les lauréats du FDD	→ 100% des régions et départements français couverts par les activités portées par les lauréats.

Annexe IV — Tableau de bord d'indicateurs d'impact issus des guides de l'OCDE pour les événements culturels, sportifs et commerciaux

Champ	Niveau d'indicateur	Indicateur
Economique	Principal	Impact économique total net (impact direct, indirect et induit sur l'économie du territoire hôte)
		Nombre total d'emplois créés ou supportés
		Part de marché des fournisseurs locaux, PME et entreprises de l'économie sociale et solidaire
	Additionnel	Taux d'augmentation du nombre de visiteurs après l'évènement
		Nombre de personnes formées à de nouvelles compétences à travers des programmes liés à l'évènement
		Nombre de m ² non-utilisés requalifiés pour des activités liées à l'évènement
Social	Principal	Part des personnes de groupes cibles indiquant une augmentation de la fréquence de la participation à des activités (sportives, culturelles, économiques, etc.). Pour le sport : augmentation de la pratique d'activités physiques et sportive
		Part des personnes de groupes cibles indiquant un changement en matière de santé et de bien-être
		Part des participants issus de groupes sous-représentés
	Additionnel	Évolution de la part de résidents de la communauté déclarant éprouver un sentiment de fierté locale
		Évolution de la part du public faisant état d'une perception positive des groupes sous-représentés
		Part des volontaires indiquant vouloir faire davantage de volontariat

Champ	Niveau d'indicateur	Indicateur
Environnemental	Principal	Empreinte carbone totale (sans tenir compte de la compensation des émissions de carbone)
		Part de déchets recyclés
		Part des groupes cibles qui déclarent avoir adopté des comportements plus durables
	Additionnel	Part de la valeur des marchés attribués dans le respect des normes de durabilité
		Empreinte hydrique
		Part de changement dans les niveaux de pollution de l'air liés à l'évènement

Annexe V — Légataires des programmes impulsés dans le cadre des Jeux de Paris 2024

Programme ou action	Nombre de demandeurs d'emplois accueillis
Club Paris 2024	Comité National Olympique et Sportif Français
Plateforme Génération 2024	Comité National Olympique et Sportif Français
Semaine Olympique et Paralympique	Comité National Olympique et Sportif Français
30 minutes d'activité physique quotidienne	Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
1, 2, 3, Nagez !	Agence nationale du Sport
Impact 2024	Agence nationale du Sport
Clubs Inclusifs	Comité Paralympique et Sportif Français
Athlètes entrepreneurs	Agence Française de Développement



Un rapport rédigé par :

pluricitē
GROUPE

CD
ES
CENTRE DE DROIT
ET D'ÉCONOMIE
DU SPORT

agencephare
(AGENCE DE SCIENCES SOCIALES)

Rapport final d'évaluation de la stratégie « Héritage & Durabilité » de Paris 2024

Axe stratégique « Bâtir l'héritage social
des Jeux de Paris 2024 »

Juillet 2025